

Mireille Vallette

BOULEVARD DE L'ISLAMISME

**L'ESSOR DU RADICALISME
ISLAMIQUE EN EUROPE
ILLUSTRÉ PAR L'EXEMPLE**

LE CHAÎNON MANQUANT







BOULEVARD DE L'ISLAMISME

ISBN : 978-2-88892-165-3
Copyright © 2012 by Éditions Xenia
Route des Ronquoz 86, 1950 Sion, Suisse
www.editions-xenia.com
info@editions-xenia.com
Tel +41 27 327 52 67 | Fax +41 27 327 52 66
skype : xeniabooks

Mireille Vallette

Boulevard de l'islamisme

L'ESSOR DU RADICALISME ISLAMIQUE EN EUROPE,
ILLUSTRÉE PAR L'EXEMPLE.

Dessins : Simon

Xenia

Introduction

Pressions, mensonges et agressions d'un côté, concessions de l'autre : les musulmans radicaux islamisent l'Occident avec délectation et sans grand obstacle. Les élites politiques et intellectuelles non seulement l'acceptent, mais devancent certaines des infinies revendications de ce courant ultra-conservateur qui chaque jour conquiert de nouveaux bastions.

Durant une vague d'immigration sans précédent, l'Europe de l'Ouest a accueilli des millions de musulmans venus chercher emploi et bien-être matériel. Les premières générations se sont intégrées, une partie des suivantes cultive une détestation sans faille de l'Occident. Être occidentalisé est devenu une injure majeure. Partout, cette population hostile croît et partout elle déstabilise les institutions démocratiques. Les vecteurs de cette évolution sont les responsables de fédérations et d'associations musulmanes, et les imams.

Ces dernières années, le regroupement familial et le droit d'asile, par opposition à l'immigration de travail, ont été au cœur de ce boom en Europe. Il s'accompagne d'un radicalisme en forte progression, une tendance générale dans le monde islamique. Les accointances entre ce fondamentalisme européen, arabo-musulman en particulier, et celui qui sévit en terres d'islam sont multiples. Les Frères

musulmans en sont les acteurs principaux, talonnés par des mouvements plus extrémistes encore, que l'on rassemble sous le label salafisme, mais dont les effets dans nos sociétés sont similaires.

L'Europe n'arrive plus à intégrer, mais continue à accueillir par le biais des permis et des régularisations et par les milliers de conjoints recrutés chaque année à l'étranger avec à la clé un généreux regroupement familial. L'emprise de la charia n'ayant jamais favorisé le moindre développement économique, il est à craindre que le Printemps arabe et la victoire des obscurantistes accroissent la pression migratoire en Europe. Et aussi paradoxal que cela puisse paraître, mais c'est déjà une réalité aujourd'hui, une partie croissante de ces immigrés exige et exigera de pratiquer en Europe un islam pétrifié, en grande partie responsable de la sclérose de leurs pays.

Ce radicalisme, mais plus généralement l'islam, ne connaît ni le doute, ni l'autocritique. Il déstabilise facilement des sociétés qui cultivent le doute et l'autocritique. S'il est un message qui a passé dans l'écrasante majorité de la population musulmane, même celle qui n'est pas radicale pour un sou, c'est que les musulmans sont discriminés simplement parce qu'ils sont musulmans, et victimes de l'Occident. Les droits que leur assure cet Occident comparés aux discriminations qui sévissent dans les pays islamiques n'interviennent mystérieusement jamais dans cette vision.

Combien de mosquées forment leurs adeptes à l'histoire de l'islam, ses courants, ses contradictions et ses évolutions ? L'apprentissage par cœur du Coran et de sa récitation en arabe semble être le cœur de cet enseignement

avec l'inculcation de hadiths (épisodes de la vie et des dires de Mahomet) et de directives de la charia. Des religieux popularisent ainsi des discours misogynes et haineux envers les non-musulmans, Occidentaux en général (assimilés aux chrétiens) et juifs en particulier. La réflexion et l'humour sont bannis, comme l'est la possibilité d'admettre que la démocratie passe au fil de la raison toutes les doctrines, toutes les religions, tous les préceptes.

Depuis le 11 Septembre 2001 à travers le monde, 18 000 attentats ont été commis au nom de l'islam et généralement au cri de « Allah est grand ». Le site <www.thereligionofpeace.com> en fait la comptabilité. Peut-on imaginer que les textes sacrés de l'islam expliquent quelque chose de ce phénomène ? Non, l'axiome de base des musulmans est que ces actes barbares, « ce n'est pas l'islam ». Et prière de ne pas vérifier, ce serait une insupportable stigmatisation.

Après les assassinats commis par Mohamed Merah à Toulouse et Montauban en mars 2012, toutes les organisations musulmanes ont affirmé, comme à chaque fois, que « non, il n'y a aucun lien avec l'islam et s'il vous plaît, ne faites pas d'amalgame ». Politiques et médias ont fidèlement obtempéré. Comme le fait remarquer Christopher Caldwell dans sa minutieuse enquête sur l'islam en Europe, « les politiques ne proclament jamais aussi fort que l'islam est une religion de paix que lorsqu'on fait exploser des bombes en son nom. »¹

Mais le terrorisme et l'attitude ambiguë des respon-

¹ Christopher Caldwell, *Une Révolution sous nos yeux. Comment l'islam va transformer la France et l'Europe*, , Éd. du Toucan, Paris, 2011, p. 378.

sables musulmans à son égard n'est pas le problème central. Le radicalisme qui avance sur les boulevards ouverts par les démocraties et met en pratique ses conceptions d'un autre âge l'est davantage. Suivre sa doxa implique l'apartheid sexuel et le séparatisme : refus des lieux mixtes, de serrer la main des femmes, de partager sa table avec des mangeurs de nourritures « interdites », refus qu'un(e) musulman(e) unisse sa destinée à un(e) athée, prise en mains de quartiers entiers où la pression du groupe devient impitoyable. Les filles et les femmes en sont les principales victimes, mais tous les musulmans qui souhaitent choisir leurs pratiques spirituelles aussi.

Partout en Europe, les mouvements radicaux invitent à leurs manifestations publiques des prêcheurs de haine venus du monde arabo-musulman, notamment d'Arabie saoudite. En France, le gouvernement le savait depuis longtemps. Il a fallu les tueries de Mohamed Merah pour qu'il interdise les invités extrémistes des Frères musulmans locaux, l'Union des organisations islamiques de France (UOIF). Une décision paradoxale quand on sait que les mêmes autorités confient la responsabilité de lieux de culte à ces radicaux après avoir participé à leur édification par de généreux subsides publics. Croire qu'en construisant des centaines des mosquées on gagne ainsi la paix et l'harmonie est d'une naïveté confondante.

En Belgique, le rapport 2010 de la sûreté de l'État souligne que plusieurs dizaines de prédicateurs salafistes venus des quatre coins du monde sont venus déverser en 2010 leurs paroles de haine dans les communautés musulmanes. C'est le cas partout en Europe, comme le montrent les exemples cités dans les pages qui suivent. C'est aussi le

cas de la Suisse, comme je l'ai montré². L'ombre des Frères musulmans recouvre une partie croissante de la planète.

Mais le plus incroyable, le plus surréaliste, est l'attitude des politiciens et des élites, en particulier de gauche, devant cet essor du radicalisme. Après avoir rappelé dans chaque polémique leur attachement à leurs valeurs de base, ils acceptent des revendications qui leur sont totalement contraires. Dès qu'il s'agit d'islam et de musulmans, les idéaux s'envolent. Oubliée la défense de l'égalité des sexes, de la liberté d'expression et de religion, oubliées la liberté de mœurs, la séparation de l'Église et de l'État et l'opposition à l'emprise du religieux dans l'espace public. Oubliée la simple défense des droits humains. Pour ces alliés « de souche », la séparation des sexes et le port du foulard sont vus davantage désormais comme des coutumes que comme ce qu'elles sont : une vaste et inquiétante régression. Nos apôtres du métissage défendent une population qui n'a de cesse de construire des cloisons entre elle et eux.

Les radicaux sont nombreux, mais quelle force représentent-ils ? Un indice : les Tunisiens de France, ceux que l'on disait les plus intégrés, ont offert 4 sièges sur 10 (32 % à 35 % des votes) aux Frères musulmans d'Ennahda lors des élections du 23 octobre 2011. La devise de ce courant islamiste ? « Dieu est notre but, le prophète notre chef, le Coran notre constitution, le djihad notre voie, le martyr notre plus grande espérance ». Mais pas de problème, après avoir fait la différence entre « musulmans modérés » et isla-

² Mireille Vallette, *Islamophobie ou légitime défiance ? Égalité des sexes et démocratie : les Suisses face à l'intégrisme islamique*. Éd. Favre, Lausanne, 2009.

mistes, Alain Juppé, ministre français, a inventé les « islamistes modérés », terme aussitôt repris par nombre de fins analystes. À quand les « terroristes modérés » ?

Et surtout : l'Occident s'apprête-t-il à aider des gouvernements qui ont pour programme d'éradiquer les esprits libres qui sont à l'origine du déboulonnage de leurs dictateurs ? Le président américain Barak Obama a très vite répondu : c'est oui.

Face au radicalisme, la consigne de nos sociétés est : ne rien entendre, ne rien voir, n'intervenir que lorsque le problème est déjà grave. C'est un éternel argument : des demandes de dispenses ? Le niqab ? Les discours radicaux ? « Tout cela concerne si peu de musulmans. » Mais peut-on citer un seul pays où tout cela est en recul et non en plein essor ?

Et pourquoi, alors que dans tous les sondages, les populations d'Europe se déclarent très majoritairement favorables à diverses interdictions (dont le niqab), ne leur donne-t-on jamais la parole ? Sauf en Suisse où elles peuvent — encore, mais pour combien de temps ? — la prendre. La même question se pose à propos de l'immigration dont les gouvernements et les élites ont décidé une fois pour toutes qu'elle est une chance et rien qu'une chance pour leurs pays.

Tout comme il fallait en URSS chanter la société parfaite et fermer les yeux sur le dénuement, l'humiliation, la torture, les assassinats et le mensonge permanents, il faut aujourd'hui répéter que l'islam est une religion de paix, de tolérance et d'amour et que ce sont des paroles de paix, de tolérance et d'amour que les mosquées dispensent. Il faut

rappeler sans relâche que les kamikazes, les assassins, les enfermeurs de femmes et les persécuteurs de chrétiens n'ont rien à voir avec lui. En URSS, le terrorisme intellectuel empêchait que la vérité soit dite. Il est de retour.

Cette veulerie implique d'abandonner à des guides religieux sans scrupule des enfants dans la tête desquelles l'islam devient le seul intérêt, la peur de faillir une obsession, la détestation de leur société une obligation. Et ceci avec la complicité des médias. Oreilles bouchées et yeux bandés, ceux-ci n'ont de souci que pour deux autres dangers : les discriminations faites aux musulmans et le risque représenté par la « droite populiste » ou « extrême ». Ce qui donne parfois dans la presse, fervente actrice de cet héroïque combat, des raisonnements que l'on trouverait cocasses si la cause n'était si grave.

Les belles âmes partent avec courage à l'assaut des islamophobes, des racistes, des détracteurs des « textes sacrés », des réticents à l'immigration, de ceux qui ont voté contre l'édification de minarets. Et des partis et mouvements qui les rassemblent.

Pour les malvoyants, c'est de ce populisme que vient le terrible danger, pas de ce qu'il dénonce ! Et pour combattre le populisme, les tribunaux sont sans cesse sollicités. Souvent, les vrais prêcheurs de haine n'y laissent pas une plume.

Mais contre le populisme, pas de quartier ! Toute personne qui soulève les thèmes interdits est aussitôt étiquetée xénophobe, quand ce n'est pas fasciste. Au pire, lynchée médiatiquement, au mieux interdite de plateaux télé, de presse écrite, de débat. « La police de la pensée française

a la matraque facile», ironise Michel Onfray³. Et il est vrai que la France et ses médias atteignent des sommets dans cette effarante censure.

On peut adresser des critiques aux populistes. Mais contrairement aux radicaux musulmans qui les ont fait fleurir, ils n'appellent pas à la violence. Les musulmans et musulmanes d'Europe ne subissent d'ailleurs aucune des agressions, des discriminations, des intimidations dont les islamistes sont si prodigues.

Une poignée de journalistes français qui ne partagent pas les dogmes de leur époque (Eric Zemmour, Robert Ménard, Elisabeth Lévy, Yvan Rioufol) sont régulièrement les cibles des inquisiteurs. Ils sont cloués au pilori par l'ensemble de leurs confrères, dont certains n'hésitent pas à réclamer leur interdiction professionnelle, et l'obtiennent. Celle de Ménard d'abord, de Zemmour ensuite (licencié de France 2 en 2011 et privé de trois chroniques sur cinq à RTL à l'automne 2012).

Les textes « sacrés » de l'islam sont emplis d'appels à la guerre sainte contre les non-musulmans, de sanctions inhumaines, de préceptes relatifs à l'asservissement des femmes. Parmi eux se trouve un code nommé charia qui empêche l'adhésion à l'humanisme. L'affirmer est de plus en plus dangereux. « Taisez-vous, sinon je vous tue » est devenu un implicite d'une redoutable efficacité.

Face à ces victoires qui ne cessent d'affaiblir nos sociétés, il existe, nous dit-on, l'immense foule des « musulmans modérés » ou « du juste milieu » comme aiment bizar-

³ *Causeur Magazine* n° 39, septembre 2011.

rement à se qualifier certains d'entre eux. Ils sont appelés à la rescousse chaque fois que se produit une nouvelle péripétie de l'islam radical. Mais à leur propos, un grand mystère demeure : que font ces musulmans, ces guides spirituels, ces mosquées pour obtenir le label d'intégrés ou de modérés sinon affirmer qu'ils le sont ? Comment interpréter que pas une manifestation n'ait eu lieu pour dénoncer les kamikazes, l'instauration de l'apartheid sexuel ou les actes du djihadiste Merah ?

Pour l'instant, fort peu de ces responsables modérés expliquent ce qui les différencie de leurs coreligionnaires fondamentalistes. Fort peu disent clairement que des versets doivent être oubliés, que des hadiths ne sont plus d'actualité, que oui, la loi divine, la charia, doit impérativement disparaître, ou passer après la loi humaine, soit la démocratie. C'est cette étrange retenue qui explique la persistance du soupçon, voire de l'hostilité envers les musulmans.

Pour faire fondre en un clin d'œil cette méfiance, il suffirait pourtant de quelques manifestations : aiguillonnés par leurs responsables et imams, les rangs des modérés proclameraient qu'ils s'opposent fermement au terrorisme, à l'antisémitisme, à la discrimination des femmes, à l'interdiction de changer de religion, aux châtiments corporels. Si l'armée de l'ombre des modérés se manifestait avec vigueur contre les attentats sanglants, condamnait les promoteurs de coups de fouet, de décapitations, de lapidations, au nom de l'islam, la méfiance fondrait comme neige au soleil. Pourquoi ces modérés ne le veulent-ils pas ?

Les manifestations pourtant, les musulmans connaissent, et c'est un étrange paradoxe qu'ils en aient souvent organisé non pour défendre des valeurs, mais pour pro-

tester contre la mort d'un de leurs coreligionnaires délinquant tué lors d'un accrochage avec la police.

Combien sont-elles ces mosquées qui enseignent la tolérance et valorisent les droits que l'Occident accorde aux musulmans et qui n'ont aucun équivalent dans leurs pays d'origine ? Qui enseigne autre chose que ces textes exonérés depuis un millénaire de toute exégèse ? En existe-t-il qui inculquent que les femmes ne sont nullement tenues d'aider les hommes à maîtriser leurs pulsions sexuelles en cachant leurs cheveux et leur corps ?

Mais peut-être ces guides spirituels acquis à la défense des droits humains ont-ils peur de défier l'orthodoxie qui règne dans leurs rangs ? Ce n'est pas impossible.

J'ai tenté de savoir dans *Islamophobie ou légitime défiance* ? quel genre d'islam les responsables d'associations, imams et porte-parole suisses prônent. J'ai analysé leurs discours, leurs réponses dans les médias à l'occasion des multiples péripéties islamiques qui font l'actualité. Il en est ressorti qu'aucun d'entre eux n'enseigne un islam ouvert contrairement à ce qu'ils tentent de faire croire. Doubles discours, mensonges et duperies : ces porte-parole sont en réalité des fondamentalistes, souvent proches eux aussi des Frères musulmans.

Les faits relatés au long de ces pages donnent une idée à la fois de l'étendue du mal et de la propension sidérante de nos sociétés à s'aveugler, ce qui équivaut progressivement à accepter l'inacceptable. Et par conséquent à renoncer à soutenir les militants de l'islam progressiste non seulement dans nos sociétés, mais également dans les pays islamiques. En Tunisie par exemple, des démocrates luttent

farouchement — et dangereusement — contre le niqab. Inversement, nos démocraties dans leur presque totalité acceptent ce symbole du traitement odieux des musulmanes dans certains pays, mais plus généralement d'une idéologie religieuse fasciste.

Quel message envoient ainsi nos sociétés aux combattants de la liberté et de l'égalité !



La vérité, c'est qu'il est devenu impossible de parler librement de l'islam sur le continent européen. L'état d'esprit actuel de l'élite implique d'éviter tout débat par peur d'offenser les musulmans, et conduit à satisfaire les exigences des islamistes.

Ayaan Hirsi Ali, militante d'origine somalienne

La liberté d'expression confisquée

Celui qui a l'audace d'appeler aux débats sur la civilisation occidentale, l'identité européenne, le halal, la laïcité, le fondamentalisme islamique, le terrorisme est aussitôt estampillé « extrême droite ».

Mais qu'est-ce que l'extrême droite ? Lorsque ce concept politique avait un sens, il rassemblait les critiques de la démocratie parlementaire, les partisans de régimes autoritaires ou élitistes, les amateurs de violence, les soutiens à des formes de racisme et d'antisémitisme.

Aujourd'hui, cette extrême droite est quasi inexistante.

Le qualificatif d'extrême droite n'est plus une réalité, c'est une arme destinée à faire taire ceux qui pensent par exemple qu'immigration et islam méritent le débat. Elle sert à diaboliser l'adversaire afin justement de se dispenser du débat. L'une de ses roquettes les plus efficaces en France est de lui accoler l'expression « lepéniste ». En Suisse, il s'agit de « blochérien », mais plus généralement de partisan de l'UDC (Union démocratique du centre).

L'extrême droite est une tare génétique de la population blanche et indigène. Il est impensable que des immigrés soient d'extrême droite. Et racistes. D'ailleurs, lorsque par extraordinaire un journaliste découvre que des non-blancs détestent les blancs, il appelle ça « le racisme à l'envers »⁴.

⁴ En mai 2011, la Radio Suisse Romande va « s'immerger » une se-

Les détenteurs de cette arme, ce sont les progressistes regroupés dans le Parti de la vertu. Ils disent le Bien et le Mal en politique. Le Mal, c'est par exemple détester le fascisme vert (couleur de l'islam), ne pas considérer l'immigration comme une chance pour le pays, réclamer des mesures sévères contre l'islam radical ou déclarer son hostilité à cette religion. C'est croire encore que la religion est « l'opium du peuple », aujourd'hui comme hier. Et vouloir reprendre le combat afin de renvoyer les musulmans à une pratique privée, comme on a obligé les catholiques à le faire. Le Parti de la vertu a un peu de mal à nous expliquer pourquoi la lutte pour la laïcité était progressiste quand elle ciblait les chrétiens, alors qu'elle est réactionnaire quand elle vise les musulmans.

Le comble du Mal, c'est trouver de nombreuses vertus à nos sociétés, dont le fait qu'elles sont parmi les moins racistes de la planète et humainement et matériellement les plus avancées.

Les médias, français en tête, sont de grands amateurs de vertu. Ne connaissant qu'une partie de ces nouvelles réalités, le ministre de l'intérieur Claude Guéant s'avisa un jour de février 2012 de déclarer : « Contrairement à ce que dit l'idéologie relativiste de gauche, pour nous, toutes les civilisations ne se valent pas. Celles qui défendent l'humanité nous paraissent plus avancées que celles qui la nient. Celles qui défendent la liberté, l'égalité et la fraternité, nous paraissent supérieures à celles qui acceptent la tyran-

maine dans la commune genevoise d'Onex. Lors du bilan de cette opération, une journaliste rapporte avoir entendu des remarques discriminatoires contre des « Suisses de souche » dans les écoles. Elle s'étonne de ce qu'elle nomme « ce racisme à l'envers ».

nie, la minorité des femmes, la haine sociale ou ethnique. [...] En tout état de cause, nous devons protéger notre civilisation. »

Un blasphème contre la détestation de nos sociétés !

Durant la journée, par le biais de l'ouragan médiatique qui se lève, Guéant va, résume l'avocat William Goldnadel « sentir dans sa chair les crocs du molosse déchaîné pour avoir, si j'ai bien compris, suggéré préférer la civilisation de la liberté démocratique et religieuse à celle de la décapitation et de la lapidation. »⁵

Les leaders du Parti socialiste s'en donnent à cœur joie. À l'Assemblée nationale, le député apparenté socialiste Serge Letchimy évoque même le nazisme. Les « relents nauséabonds » sortent une fois de plus de la boîte à outils sémantique.

Les journalistes et analystes français non seulement sont de gauche et d'extrême gauche dans leur immense majorité, mais ils se révèlent d'ardents militants. Et si l'on sait que 75 % d'entre eux ont voté Hollande au printemps 2012, on imagine le lavage de cerveaux qui a précédé. Les programmes de Radio-France, par exemple, en sont une éloquente illustration. L'humoriste Stéphane Guillon avait d'ailleurs involontairement vendu la mèche lors de son éviction : « France Inter est une radio de gauche qui licencie comme la pire entreprise de droite ».

⁵ <blognadel.over-blog.com>, 06.02.2012. N.B. La page ou le site référencés sont toujours susceptibles d'avoir été supprimés. Quant aux informations mentionnées au fil des pages, elles sont pour la plupart facilement trouvables non seulement par les sources indiquées, mais aussi — parfois plus rapidement — par un moteur de recherche.

À force d'exclusion de démocrates qui tentent d'attirer l'attention sur le danger d'un islam radical en plein essor, à force de déni de réalité, l'élite et la presse françaises portent une grande responsabilité dans le déclin des libertés démocratiques et la progression d'agissements et de paroles situées à des années lumière... des Lumières.

Le Bien, c'est donc s'aveugler sur cet islam radical et se focaliser sur l'« extrême droite », par exemple le Front national. Pierre Cohen, maire socialiste de Toulouse, déclarait peu de temps après les tueries de Mohamed Merah (trois militaires et quatre juifs, dont trois enfants, assassinés) : « Tout ce qui est nationaliste, Front national ou autre, je considère que réduire leur présence voire l'éradiquer, c'est important. Il y a deux moyens : par la loi et le rapport de force physique, qui montrent que l'on est très majoritairement contre, mais aussi par le combat idéologique. » Outre que 6 millions de Français peuvent parfaitement se sentir en danger d'éradication, imagine-t-on ce qui arriverait à un membre du FN déclarant important d'éradiquer par la loi ou le rapport physique les radicaux islamiques ?

Contre ceux qui appellent à défendre la culture occidentale menacée par ce fléau, le Parti de la vertu lâche les chiens. Il gère la liberté d'expression, refuse le constat qu'elle n'existe déjà plus à l'égard de l'islam, profère des menaces, empêche de manifester ou censure le débat. Les grands éditeurs jouent pleinement le jeu : ils ne publient pas les manuscrits qui pourraient les isoler de la bien-pensance et les soumettre aux menaces des islamistes.

Les Vertueux s'efforcent de faire disparaître de l'arène publique les détracteurs et l'objet de la détraction. Geert

Wilders n'a aucune chance de venir s'exprimer en France. Le Genevois Hani Ramadan en revanche a été de toutes les manifestations islamistes de l'Hexagone. En 2012, il rallume sa théorie du complot à propos de l'affaire Merah après l'avoir appliquée au 11 Septembre. Al Qaradawi le fanatique est venu de nombreuses fois en Europe sans que les Vertueux s'émeuvent le moins du monde.

Jamais Hani Ramadan n'a été victime de violences malgré son idéologie extrémiste. Jamais il n'a été taxé de raciste ou de personnage incitant à la haine... sauf par d'affreux populistes.

Pour Oskar Freysinger, membre de l'Union démocratique du centre (UDC), c'est l'inverse. Il n'appelle jamais à la violence, mais la subit souvent : « Qui censure ? Pas moi, par contre on me censure. Qui perturbe des réunions publiques ? Pas moi, par contre on perturbe certaines de mes réunions. Quant à la violence, je suis non-violent, mais on a incendié ma maison. »

Le Rapport suisse de la sûreté 2012 confirme ses dires. Il constate que les extrémistes de gauche sont nettement plus violents que les extrémismes de droite (dont ne fait pas partie l'UDC). Cette extrême droite tend d'ailleurs à disparaître au fil des ans.

En mal de vrais fascistes, l'extrême gauche s'en prend « violemment à l'UDC », mentionne le même rapport.

Un tabou brûlant

Menaces, agressions et assassinats à l'appui, ces radicaux ont déjà fait fondre la liberté d'expression. Un pre-

mier indice : les artistes, de tout temps déboulonneurs de tabous, évitent soigneusement ce thème brûlant. Les censeurs empêchent même la liberté de dissension : de plus en plus de citoyens n'osent pas affirmer une opinion différente de la doxa dominante de peur d'être exclus de la sphère politique, des services de l'État, de la recherche en sciences sociales, des associations, etc. Et surtout de se faire taxer de vils racistes.

Dans le domaine médiatique, une personnalité a passé aux aveux, c'est le directeur général de la BBC, Mark Thompson. Il le dit sans fard à propos de la diffusion d'une satire qui suscitait la colère des chrétiens en mars 2012 : son média traite l'islam avec plus d'égards que le christianisme, parce que les musulmans peuvent réagir avec violence. « Je souhaite me plaindre avec véhémence est différent de : Je souhaite me plaindre avec véhémence et je suis en train de recharger mon AK-47 », illustre-t-il. Et d'ajouter que le christianisme est traité beaucoup plus durement que les autres religions, parce qu'il est « passablement tolérant ».

Thompson rappelle la fatwa contre Salman Rushdie, le 11 Septembre et le meurtre du cinéaste Theo van Gogh aux Pays-Bas qui ont amené les médias à réfléchir à deux fois avant de s'en prendre à l'islam.

Conclusion : on traite les musulmans avec égard, parce qu'ils sont violents et les chrétiens avec mépris, car ils sont civilisés⁶.

Une autre illustration est donnée par le *New York Times*,

⁶ *Poste de Veille*, 05.03.2012 et site du *Dailymail*, <www.dailymail.co.uk>, 27.02.2012.

quotidien américain. En mars 2012, Pamela Geller, activiste de *Stop the Islamisation of America*, découvre une annonce payante publiée par la *Federation for Freedom from Religion* : « Le temps est venu de quitter l'église catholique, lettre ouverte aux catholiques libéraux et non pratiquants. »

La militante demande au quotidien de passer sa propre annonce intitulée : « Il est temps de quitter l'islam, lettre ouverte aux musulmans « modérés ». Un responsable du journal l'appelle pour l'informer que son annonce ne peut passer à cette période, vu les événements d'Afghanistan. Et Pamela Geller de rétorquer : « Si vous aviez peur que les catholiques attaquent l'immeuble du *New York Times*, auriez-vous publié leur annonce ? »⁷

Autre des innombrables victimes de l'implicite menace : Eric Allen Bell, auteur et réalisateur. Très populaire auprès de la gauche américaine radicale, il écrivait des articles pour le site *Daily Kos*, qui reçoit 1 million de visiteurs par jour. Il a réalisé un documentaire, *Not Welcome*, sur un projet de centre islamique au Tennessee dans lequel il présente les opposants comme des chrétiens fanatiques et sectaires. Dans les semaines qui suivent, il approfondit la question et modifie sa vision. Il publie trois articles dans lesquels il dénonce la dangereuse alliance de la gauche avec les islamistes, ce qui lui vaut d'être renvoyé de *Daily Kos*.

Il avait annoncé le projet de produire une suite à *Not Welcome* dans laquelle il présenterait l'autre côté de la médaille. Il annonce sur sa page Facebook qu'il y renonce : « Cela risque d'exposer les personnes qui me sont les plus

⁷ Poste de Veille, 05.03.2012 et <www.dailymail.co.uk>, 27.02.2012.

chères à un grave danger. En ce moment je suis peut-être le numéro 1000 sur la liste musulmane des cibles à abattre. Si je complète ce documentaire et exprime mes vues sur l'islam, je grimperai en haut de la liste, ainsi que les membres de ma famille. »⁸

Les « savants » musulmans, comme on désigne les théologiens, s'intéressent peu à la littérature occidentale. Mais lorsqu'ils apprennent, en 2008, qu'une romancière va publier *Le Joyau de Médine*, version romancée de la vie d'Aïcha, l'épouse favorite de Mahomet, les menaces pleuvent. La maison d'édition *Random House*, l'une des plus grandes des États-Unis, renonce. Un petit éditeur anglais prend le relais. Il ne tarde pas à recevoir un cocktail molotov à son domicile. Un diffuseur serbe, menacé lui aussi, déclare forfait.

De nombreuses personnalités qui dénoncent l'islam et défendent les libertés et l'humanisme occidental doivent être protégées 24 heures sur 24. Combien de semeurs de haine musulmans doivent être protégés 24 heures sur 24 ?

Le halal expulsé de l'actualité présidentielle

En France, la polémique sur le halal, qui a fait irruption dans la campagne présidentielle au printemps 2012, est un exemple de la manière dont médias et politiques se coalisent afin d'interdire un débat qui pourtant passionne les Français.

L'émission *Envoyé spécial* révèle, le 16 février 2012, l'étendue de l'escroquerie halal de la filière viande, soit l'ex-

⁸ *Poste de Veille*, 04.04.2012, source : Facebook d'Eric Allen Bell.

tension incroyable et illégale de ce mode d'abattage. Légalement, l'étourdissement préalable des animaux est obligatoire, la seule dérogation étant d'ordre religieux : casher et halal, soit moins de 10 % du bétail abattu.

Le sujet rassemble nombre d'ingrédients explosifs : abus des consommateurs, cruauté envers les animaux, non-respect de la laïcité, paiement par tous les citoyens d'un impôt destiné à financer le culte musulman, risque sanitaire.

Peu après l'émission, Marine Le Pen utilise ces informations pour dénoncer l'empire du halal. Panique à bord du vaisseau médiatique : le sujet risque d'apporter des voix supplémentaires au Front national. Dans les rédactions, mitrailleuses et kalachnikov médiatiques entrent en action. Tous les militants-journalistes attestent de la fausseté de ses propos, appuyés par les chiffres aimablement fournis par les responsables de la filière viande.

Après le sacrifice rituel de la présidente de parti, des informations percent au fil des jours, qui confirment l'étendue de la duperie, jusqu'au scoop du *Point* qui confirme tout, et que ses confrères reprennent très modestement.

Que révèle *Le Point* ? Qu'il existe un rapport remis au gouvernement quelques mois auparavant, en novembre 2011, qui a été enterré. Ses constats sont accablants :

Les Français ont progressivement, et sans le savoir, été mis au rituel religieux. Plus de la moitié des bovins, ovins et caprins tués en France le sont suivant un mode d'abattage halal ou casher.

La raison en est financière : on tue davantage de bêtes à l'heure en supprimant une étape. En fait, les responsables

d'abattoirs abrègent même la première phase : l'animal devrait rester immobilisé dans une cage de contention, parce qu'une fois la gorge tranchée, chaque mouvement accroît sa douleur. Or, pour tenir la cadence, cette étape est souvent écourtée. Des animaux sont même suspendus encore vivants. L'agonie varie de dix-sept secondes à cinq minutes pour les ovins et peut durer jusqu'à un quart d'heure pour un bovin.

Les animaux sont saignés alors qu'ils sont encore conscients. Cette forme d'abattage les fait cruellement souffrir.

L'abattage rituel pose un problème sanitaire. Il existe un danger de contamination par *Escherichia coli*, une bactérie responsable d'insuffisance rénale chez les enfants. Depuis la fin des années 90, plusieurs organismes officiels ont tiré le signal d'alarme, la Cour des comptes, la Direction générale de l'alimentation, l'Office alimentaire et vétérinaire européen. À l'heure où la santé est une véritable obsession, et celle des enfants davantage encore, le laxisme observé à ce propos est proprement stupéfiant. Des experts parlent de plus d'une centaine de morts d'enfants en France par an, sans compter les victimes obligées de vivre avec un handicap ou d'être dialysées à vie.

Le rapport n'insiste pas sur cette question, mais les consommateurs paient une redevance aux mosquées. Imagine-t-on les hurlements des pieux musulmans si on les forçait, sans le dire, à manger du pain béni au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ? Et en payant une taxe à l'évêché ?

Comme l'affirmait Marine Le Pen, l'empire du halal est donc une vraie question, qui concerne d'ailleurs la plu-

part des pays développés. Mais les partisans français de l'aveuglement volontaire l'ont répété sur tous les tons : cette question n'a pas sa place dans une campagne présidentielle, d'ailleurs il faut cesser de stigmatiser les musulmans. La coalition a eu raison et des Français et du débat : le sujet a disparu des médias.



Combien sont-elles ces jeunes filles d'origine musulmane qui ont déjà rompu avec cette vision archaïque que leur impose l'islam ? Ce sont elles qu'il faut aider au lieu de prendre tant de précautions avec les intégristes. Ne soyons pas dupes, le voile islamique est l'arbre qui cache la forêt. Ce n'est que le début d'une longue et infernale liste de revendications qui visent à faire reculer les droits des femmes et la laïcité...

Djemila Benhabid, essayiste et militante
algéro-franco-canadienne

Musulmans et insoumis

Nombreux sont les musulmanes et musulmans accablés par l'intégrisme qui se répand aujourd'hui. Certains restent croyants et tracent les sillons d'un islam des Lumières, d'autres sont devenus athées. Certains tentent d'encourager l'aggiornamento des textes, d'autres luttent contre l'essence même de la doctrine qu'ils n'estiment pas réformable. Parmi eux, un nombre important s'efforce de venir concrètement en aide aux victimes musulmanes, par exemple dans le domaine des mariages forcés.

Tous se battent contre l'obscurantisme et pointent souvent de manière implacable la médiocrité intellectuelle propagée par l'islam réactionnaire.

Ceux qui se sont battus pour la liberté dans leur pays ont souvent dû fuir afin d'échapper aux persécutions ou à la mort. Ils caressent le même rêve pour leur terre d'origine : qu'à l'image de leur nouvelle patrie, elle se libère de l'emprise du religieux.

Dans cette lutte, les femmes s'engagent avec ardeur et ciblent en particulier le sexisme. Toutes dénoncent l'obsession du corps des femmes et l'obligation qui leur est faite de le dissimuler. Aucune ne se résout à ce paysage devenu banal : des musulmanes portant volontairement sur la tête le symbole de leur oppression millénaire. Elles montrent que l'islam radical et littéral enseigné dans leur pays d'ori-

gine et dans leur nouvelle patrie est très exactement la même. Elles en rappellent les conséquences là-bas afin d'en prévenir le développement ici.

Ces résistants qui habitent des contrées éloignées les unes des autres illustrent, chacun à sa manière, en traitant davantage tel ou tel problème, l'omniprésence du radicalisme islamique en Occident. Et son avancée.

Le choix de ces combattants de culture musulmane est subjectif. Des dizaines d'autres, aussi connus que courageux, auraient pu figurer ici.

Tous devraient être beaucoup plus sollicités dans les débats qui ont trait à l'islam.

Saïda Keller Messahli milite pour l'intégration... au besoin par la contrainte

La Tuniso-Suisse Saïda Keller Messahli, enseignante à Zurich, est présidente du Forum pour un islam progressiste. C'est une des très rares Suisses à se battre contre l'islam réactionnaire et elle participe à de nombreuses polémiques. Mais pour elle, ce ne sont pas les textes qu'il faut remettre en question, ce sont les intégristes qui les instrumentalisent à des fins politiques. « Je suis née en Tunisie et j'ai grandi avec cette religion. Mes parents, analphabètes tous les deux, ont appris à leurs enfants — nous étions huit — un islam généreux et tolérant. Ils nous ont montré par leur manière d'être dans la vie, qu'on peut être fidèle tout en ayant un grand sens de l'humour. J'ai connu une religion ouverte, entièrement tournée vers la vie. ». Les journalistes devraient à son avis donner davantage la parole « aux intellectuels musulmans qui cherchent depuis

très longtemps des voies pour harmoniser le Texte sacré du VII^e siècle avec notre vie du XXI^e siècle ».

Saïda Keller estime que son mouvement représente 85 à 90 % des musulmans du pays. « ...le problème, en Suisse, est qu'il y a une minorité très orthodoxe qui parle beaucoup, et une majorité acquise aux positions progressistes que nous défendons, mais silencieuse ». Elle accuse les Suisses d'être en partie responsables du repli identitaire des musulmans parce qu'ils sont discriminés, « mal vus ». « Le musulman se sent accusé d'appartenir à cette religion. » Elle était fermement opposée à l'interdiction des minarets.

Saïda se bat toutefois avec vaillance contre ces intégristes. Chez elle, le foulard ne passe pas et elle se réfère volontiers, pour sa défense des têtes nues, au Coran où « il n'existe aucun texte prescrivant à la femme de couvrir sa tête ». Faire porter un foulard, rappelle-t-elle, c'est attirer le regard sur le fait qu'on est d'abord femme, et accuser implicitement les hommes « de fonctionner comme des bêtes qui perdent tout contrôle en voyant une femme. Cette attitude est absolument sexiste. » Pour elle, « se voiler est un refus de s'exposer au monde ». Elle est partisane de l'interdiction de la burka.

Elle insiste sur le fait que la Suisse a fait d'énormes efforts pour intégrer ses immigrés. Et qu'aujourd'hui, c'est aux musulmans immigrés de faire un effort, par exemple en ouvrant les mosquées à tous avec des prêches prononcés dans la langue locale. « Musulmane en Suisse, je peux participer à tout moment dans n'importe quelle église à une messe ou à un culte sans que personne ne me demande mon appartenance religieuse. Pourquoi la même chose ne serait-elle pas possible dans une mosquée ? »

Elle approuve pleinement la réduction de l'aide sociale décidée par les autorités de Fribourg à l'encontre de femmes qui refusaient d'ôter leur foulard dans le cadre d'un programme d'insertion professionnelle. « Quand on veut travailler et vivre ici en bénéficiant de toutes les sécurités sociales, on doit prouver à la société qu'on est prêt à faire certaines concessions, certains compromis. » Elle est même convaincue que la contrainte est un moyen d'intégration efficace et pas assez utilisé⁹.

Notons qu'en Tunisie, pays d'origine de Saïda, démocrates et féministes se battent avec un courage exemplaire contre les nouveaux inquisiteurs, notamment salafistes. L'association Égalité et parité a lancé une campagne contre le niqab, ce niqab que les sociétés européennes ont tant de mal à interdire. Cette démission n'est pas le type de solidarité dont rêvent les combattants de la liberté. Égalité et parité vise à l'éradication de toutes les discriminations et à l'égalité totale entre femmes et hommes. Elle s'appuie aussi sur les réseaux sociaux¹⁰.

Zineb Rhazoui écrit un « Guide du routard » de la charia

« J'hérite toujours de la moitié de ce que vous en tant qu'hommes marocains héritez, même si je paie mon café au même prix ! », s'exclame Zineb Rhazoui, Franco-Marocaine et athée. Elle est journaliste et bloggeuse, elle a cocréé le Mouvement alternatif pour les libertés individuelles.

⁹ Zeso, mars 2010, *Tribune de Genève*, 04.04.2010, *Radio Suisse Romande*, 17.12.2010, *Tribune de Genève*, « Les quotidiennes », 26.10.2011.

¹⁰ <www.facebook.com/egaliteparite>.

C'est l'une de ces millions de défenseurs des libertés qui se battent dans les pays musulmans contre l'application des préceptes islamiques, des réalités sur lesquelles les guides spirituels d'Occident sont très pudiques.

Zineb Rhazoui exprime avec colère sa critique de la réalité marocaine (et de la compromission des Verts français avec un conseiller de Mohamed VI) lors d'une réunion des Verts en août 2011. À regarder d'urgence¹¹ ! Elle dénonce la nouvelle constitution marocaine qui consacre l'islam comme religion d'État, ce qui par exemple lui interdit à elle, athée, d'épouser un non-musulman s'il ne se convertit pas.

Le 13 septembre 2009, elle a participé à une manifestation de « non-jeûneurs » pour protester contre une loi qui punit « la non observation publique par les musulmans du jeûne du ramadan ». C'est une militante politique sans concession, qui dénonce les prisons secrètes, les tortures, les viols, etc. « Nous voulons une vraie constitution démocratique sans sacralité et droit divin, garante des libertés publiques et individuelles, conforme aux référents universels des droits de l'homme. » Elle rappelle régulièrement que « le roi possède à titre personnel plus de 65 % de l'économie nationale », et que les juges marocains « continuent de recevoir des instructions par téléphone ».

L'espoir lié au Printemps arabe a suscité un mouvement rapidement étouffé par le régime à coup d'intimidations et de détentions arbitraires. « Nous vivons avec la peur au ventre », expliquait alors la jeune femme. Elle a fini par s'exiler à Ljubljana, capitale de la Slovénie.

¹¹ <www.youtube.com/watch?v=RmQ-McpOI_s>.

Zineb Rhazoui a écrit *Le Guide du routard de la charia* dans l'édition du 13 novembre 2011 de *Charlie Hebdo*, celle qui a valu au journal l'incendie de ses locaux. Elle y fait une description amère et ironique des multiples discriminations sexistes existant dans les pays arabo-musulmans, du Maghreb à l'Arabie saoudite en passant par les pays du Golfe. Et termine ainsi : « Enfin, la charia ne s'occupe pas que de sexe, d'alcool et de divertissement. Elle instaure également la loi du Talion, toujours en vigueur en Albanie, en Haute-Égypte, en Somalie et en Iran où un homme a été condamné en 2009 à recevoir dix gouttes d'acide dans chaque œil pour avoir défiguré et rendu aveugle une femme. « Œil pour œil, dent pour dent », ça en fait des défigurés. D'ailleurs, ne cherchez pas pourquoi l'Arabie Saoudite regorge de manchots, couper la main jusqu'au poignet, puis jusqu'au coude en cas de récidive, est la sentence prononcée pour vol. Bon voyage. »¹²

Djemila Benhabib, une Canadienne contre la misogynie arabe et européenne

Le lien entre nos pays et ceux du Printemps arabe est magnifiquement assuré par la militante et essayiste Djemila Benhabib, algéro-franco-canadienne. Son premier livre, *Ma Vie à contre Coran*, où elle raconte la montée de l'horreur islamiste en Algérie, qui a fini par obliger sa famille à émigrer, fut un best-seller tant en Europe qu'au Canada où elle réside. Infatigable, elle sillonne les pays d'Europe et du Moyen-Orient afin de resserrer les liens entre militants d'ici et de là-bas. Elle enrichit son deuxième opus, *Les Sol-*

¹² Blog <zinebelrhazoui.wordpress.com/>.

dats d'Allah à l'assaut de l'Occident, par les réalités des deux mondes¹³. Elle s'est récemment engagée en politique au Québec.

Djemila Benhabib enrage du fait que nos sociétés, leurs politiques et leurs élites progressistes cèdent à l'islamisme dont sont prioritairement victimes les femmes, alors que tant de militants luttent contre ce courant dans les pays musulmans.

Elle est de ceux qui ne jettent que l'eau du bain, convaincue que « l'islam politique » et non l'islam lui-même est le fond du problème. Pour elle, les mouvements européens qui fondent leur succès sur la critique de l'islam sont bien d'extrême droite et elle s'indigne de leur essor. Mais elle observe aussi que l'islam est ankylosé par des siècles de dogmatisme, qu'il ne s'est jamais vraiment réformé jusqu'à ne devenir aujourd'hui « que pure désolation d'un bout à l'autre de la planète ».

Ses foudres visent les multiculturalistes, les tiers-mondistes et les élites. « Qui aurait cru que le principe de l'égalité des droits et des devoirs, fondateur des démocraties, serait mis à mal principalement par des intellectuels qui n'ont cessé de nous rappeler les vertus de la tolérance, de l'ouverture et de la diversité ? Qui aurait cru que la diversité serait l'équivalent d'un relativisme régressif où tout vaudrait tout et justifierait les pires régressions encore et toujours contre les femmes ? »

Elle est intraitable sur les valeurs de la démocratie, en

¹³ Tous deux aux Éditions VLB, Canada. Les citations sont extraites de ce dernier ouvrage.

particulier cette égalité entre hommes et femmes. Elle ne fait aucune concession sur le voile. « Qui ne prend pas la mesure des contraintes sur le corps ne peut comprendre l'aliénation des consciences. » Elle se désespère que tant de progressistes et de féministes encouragent, voire imposent lorsqu'ils en ont le pouvoir, des concessions au « fascisme vert », des « liaisons dangereuses, incroyables et obscènes ».

La stratégie des radicaux est toujours rappelée : dénonciation sans relâche de l'islamophobie et du racisme, culpabilisation des Occidentaux.

Djemila Benhabib est une farouche combattante qui poursuit le combat malgré les menaces, afin de dénoncer la misogynie et l'idéologie que répand l'islam dans les sociétés démocratiques, au premier chef celles des Frères musulmans. Elle tenait un blog dans le *Journal de Montréal* où elle dénonçait les conséquences concrètes de l'islamisation : concours de Coran appris par cœur « pour les moins de 8 ans » ou foulards imposés à des petites filles, demandes de réfections d'hymen et de certificats de virginité, etc. Elle a abandonné cette activité pour s'engager dans le Parti du Québec (social-démocrate).

Ayaan Hirsi Ali la nomade salue le vote contre les minarets

« L'interdiction des minarets par les Suisses était un vote en faveur de la tolérance et de l'intégration », affirme Ayaan Hirsi Ali née en Somalie en 1969 dans une famille musulmane. Excisée à l'âge de 5 ans, elle a vécu au Kenya et elle est devenue athée. Jeune femme, elle s'est réfugiée en Allemagne, puis aux Pays-Bas. Son expérience de tra-

vaillante sociale dans sa nouvelle patrie lui a fait découvrir l'importation en Europe des souffrances infligées aux filles et aux femmes musulmanes attirées par la liberté.

Elle devient députée à La Haye et réussit à faire voter une loi de prévention contre les excisions. Elle passe du parti social-démocrate — trop complaisant à son goût — à la droite. Le 2 novembre 2004, Theo Van Gogh, coauteur avec elle du film *Soumission* est assassiné. Elle-même est menacée de mort.

Une histoire de mensonge destiné à obtenir plus facilement le statut de réfugiée conduit les autorités à la déchoir de sa nationalité néerlandaise, ce qui crée une vaste polémique et conduit les Pays-Bas à revenir sur leur décision. Mais Hirsi Ali ne reviendra pas dans ce pays, cherchant vainement durant plusieurs années à la fois un exil définitif et une protection physique contre ses adversaires islamistes. Peut-être son mariage avec l'historien et écrivain britannique Niall Ferguson en 2011 marquera-t-il la fin de son statut de *Nomade*, titre de l'un de ses ouvrages.

Son interprétation du scrutin contre les minarets (67 % pour l'interdiction) rejoint les constats de l'enquête Vox réalisée peu après auprès des votants : « Le vote suisse met en lumière le débat sur l'islam en tant qu'ensemble d'idées politiques et collectivistes et non pas le rejet des musulmans. » Elle en tire la conclusion que c'était un vote d'incitation à l'intégration et qu'il révèle le fossé existant entre le peuple suisse et l'élite dans le jugement de l'islam politique. Notons que les sondages qui ont suivi dans les pays européens avancés ont montré que le fossé y était parfois encore plus important. Mais aucune autre nation ne donne

l'occasion à sa population de se prononcer sur un sujet qui concerne l'immigration ou l'islam.

Pour Hirs Ali, les minarets sont bien un signe de la volonté de suprématie de l'islam, « une marque de domination qui symbolise la conquête islamique », comme le sont le croissant, le foulard et l'épée.

Elle est aussi d'avis que les vastes mosquées construites au profit d'une communauté musulmane en pleine croissance ont passé du statut de lieu de prière à celui de centre politique. « Les imams peuvent alors prêcher un message d'union entre musulmans et de rejet sans nuances des mœurs des non-musulmans. Les hommes et les femmes sont séparés ; les homosexuels, les apostats et les juifs sont ouvertement condamnés ; et les croyants s'organisent autour d'objectifs politiques qui appellent à l'introduction de formes de charia (droit islamique), en commençant par le droit familial. »

Pas d'espoir dans l'intégration des musulmans selon la jeune femme : ils ne demandent pas seulement de pratiquer leur religion, mais de remplacer l'ordre politique existant par le leur.

« Les Européens de souche se sont vus demander encore et encore par leurs dirigeants d'être tolérants et d'accepter les musulmans. Ils l'ont fait. Et cela se mesure a) aux sommes investies par le contribuable dans les dépenses de santé, de logement, d'éducation et d'aide sociale des musulmans, et b) aux centaines de milliers de musulmans qui frappent à la porte de l'Europe pour pouvoir y entrer. Si ces gens qui pleurent que l'Europe est intolérante avaient raison, s'il y avait effectivement de la xénophobie et un rejet

des musulmans, on aurait observé le contraire. Il y aurait eu un exode des musulmans hors d'Europe. »¹⁴

On aura compris que pour elle, l'islam est incompatible avec la démocratie. Le christianisme et le judaïsme non plus, dit-elle, mais ils se sont réformés et adaptés.

Elle condamne l'intelligentsia européenne qui empêche tout débat sur l'islam et rappelle ses conséquences. Il existe « sur le continent des tas de musulmans ou d'anciens musulmans menacés, bâillonnés, et cette censure concerne tout le monde. »¹⁵

La politique d'immigration actuelle conduira d'après elle à une division ethnique et religieuse des sociétés européennes et à l'introduction de la charia dans des quartiers, voire des villes.

Mona Eltahawy et la « haine des femmes » des pays arabes

« Pourquoi nous haïssent-ils ? », interroge Mona Eltahawy, journaliste égypto-américaine, dans un article de *Foreign Policy* de mai-juin 2012, sous-titré « La misogynie dans le monde arabe ». Cette charge implacable a suscité une formidable controverse aux États-Unis.

Eltahawy a d'abord été journaliste en Égypte où elle écrivait pour des journaux occidentaux et arabes. Elle a émigré

¹⁴ *Christian Science Monitor*, 5 décembre 2009, traduction par *Poste de Veille*. Bibliographie en français : *Insoumise*, Éd. Robert Laffont, Paris, 2005. *Ma Vie rebelle*, Nil Éd., Paris, 2006, *Nomade*, Robert Laffont, Paris, 2011.

¹⁵ <hirsiali.wordpress.com>, 20.10.2007.

à New York en 2000 où elle poursuit son activité en freelance. Dénonciatrice féroce des Frères musulmans, elle a créé l'Union des musulmans progressistes (*Progressive Muslim Union of North America*) et joue un rôle actif dans les débats sur l'islam aux États-Unis.

En novembre 2011 au Caire, après les promesses du Printemps arabe, elle a été frappée par la police égyptienne qui lui a causé des fractures aux bras, et l'a agressée sexuellement.

« Oui : ils nous haïssent. Il faut que cela soit dit. [...] La haine islamiste des femmes se consume ardemment dans toute la région — aujourd'hui plus que jamais. »

Excision, violences domestiques, négation des droits civiques : « Certains vous diront que c'est notre « culture » et notre « religion » de faire ceci ou cela aux femmes. Sachez bien que celui qui en a décidé ainsi n'a jamais été une femme. »

Cette vision des femmes, écrit-elle, imprègne un système politique et économique dans son intégralité, un système « qui traite la moitié de l'humanité comme des animaux » et ce système doit être détruit. « Tant que la colère ne se sera pas déplacée des oppresseurs de nos palais présidentiels aux oppresseurs dans nos rues et nos maisons, notre révolution n'aura pas commencé. »

L'excision qui frappe plus de 90 % des femmes égyptiennes (sa mère et cinq des six sœurs de celle-ci en ont été victimes), « exige que tous, nous blasphémions ». Durant la révolution, des tests de virginité ont été imposés à des manifestantes. Ces viols commis par un médecin qui insère ses doigts dans le vagin à la recherche de l'hymen

l'enragent. Comme aussi l'acceptation par la loi égyptienne des violences domestiques au cas où le mari est animé de « bonnes intentions ».

« Pauvres ou riches, nous détestons tous nos femmes. L'Arabie saoudite et le Yémen voisin, par exemple, sont peut-être à des années-lumière l'un de l'autre en termes de PIB, mais quatre places seulement les séparent dans l'indice des inégalités (entre femmes et hommes), avec le royaume à la 131^e position et le Yémen 135^e sur 135. Le Maroc, dont la loi « progressiste » sur la famille est si souvent vantée [...] occupe la 129^e place. Selon le ministère de la Justice marocain, 41 098 filles de moins de 18 ans y ont été mariées en 2010. »

Au Yémen, « les abominables reportages sur des fillettes de 12 ans qui meurent en couches n'aident pas à endiguer la vague des mariages d'enfants », mariages favorisés par le clergé au nom de l'union de Mahomet avec Aïcha, une fillette de 7 ans. Même problème en Arabie saoudite. Quant au futur de ce dernier pays, Mona Eltahawy prédit le pire. Elle cite pour exemple le successeur d'alors du roi Abdallah, le misogyne et fanatique prince Nayef, « un homme tout droit sorti du Moyen Âge ». Il y est retourné définitivement peu après la parution de l'article.

Pour elle, l'obligation de couvrir son corps est un cercle vicieux : « ... Pourtant ce sont bien les hommes qui n'arrivent pas à se contrôler dans les rues où, du Maroc au Yémen, le harcèlement sexuel est endémique, et c'est à cause des hommes que tant de femmes sont encouragées à se voiler. »

Quel espoir pour les femmes dans le nouveau parlement

égyptien ? « Un quart de ces sièges parlementaires sont désormais occupés par des salafistes qui estiment que singer les us et coutumes de l'époque du prophète Mahomet est une prescription appropriée à la vie moderne. À l'automne dernier, en présentant des candidates aux élections (parce que la législation l'y obligeait), le parti salafiste égyptien Al-Nour a remplacé le visage de chaque femme par une fleur. Les femmes ne doivent être ni vues, ni entendues — même leur voix est une tentation — elles siègent donc au parlement égyptien, couvertes de noir des pieds à la tête et toujours absolument muettes. »

Chahdortt Djavann contre le relativisme culturel

« Il est temps de dire qu'on ne discute pas avec les représentants du totalitarisme islamiste. On le condamne et on le combat. » Née en 1967 en Iran, Chahdortt Djavann grandit à Téhéran où elle vit avec sa mère et ses quatre frères et sœurs. Son père est emprisonné après la révolution de 1979. Elle devra disparaître sous le tchador de 13 à 23 ans, ce qui l'a marquée au fer rouge. « J'ai porté dix ans le voile. C'était le voile ou la mort. » Elle arrive à Paris à 26 ans. Après des jobs précaires et l'apprentissage du français, elle étudie l'anthropologie à l'École des hautes études en sciences sociales, passe sa maîtrise, puis se consacre à l'écriture.

C'est un petit livre écrit au vitriol, *Bas les voiles !*, qui la révèle au grand public. Elle y fait l'une des plus subtiles et radicales démonstrations de la signification islamique des foulards, voiles et autres niqabs.

Pour elle, le foulard porté volontairement est le même

que celui qu'on impose. « La servitude n'est ni moins haïssable ni moins condamnable quand elle se dit ou se croit volontaire. » Burqa et foulard ont la même signification. « Parler de foulard, de bandeau n'est qu'une lâcheté sémantique, c'est une misérable ruse rhétorique. De plus porter le foulard, ici, est un appui aux dictatures islamistes qui imposent la burqa là-bas. Le voile est l'emblème même du dogme islamiste. L'islam peut tout à fait vivre sans, mais il n'y a pas de pays islamistes sans le voile. »

Elle considère que la France devrait reconnaître le port du voile pour les mineures comme une maltraitance et sanctionner les parents qui incitent les filles à le porter.

« Pourquoi le supporte-t-on [en Europe] ? Au nom de la différence culturelle ? Pourquoi ne pas accepter la lapidation et l'excision en ce cas ? Dans tous les pays musulmans, il y a des mariages de jeunes mineures avec des messieurs vieillissants. C'est une différence culturelle, n'est-ce pas ? Mais ici elle est considérée comme un délit : la pédophilie. Qu'en pensent ces intellectuels et les islamologues ? »

Pour elle, pas de compatibilité entre islam et démocratie. Elle tente de réveiller les consciences ramollies de l'Occident face au danger islamiste et se lamente sur les compromissions des démocraties. Par exemple, en France, le financement des mosquées. « Je suis en colère parce que nous sommes confrontés à la bêtise. Que signifie être « tolérant » quand on se trouve devant l'intolérable ? Face à un islamiste de l'UOIF, j'ai l'impression de revenir en arrière et de me retrouver en Iran. C'est ça qui me met hors de moi ! Aujourd'hui en France, il y a des hommes plus dangereux

que les islamistes dans les pays musulmans. Et ils sont les interlocuteurs des pouvoirs publics ! »¹⁶

Chahdortt Djavann, romancière et essayiste, traite souvent de thèmes liés à son expérience.

Niamko Sabuni, ministre et combattante de la culture de l'honneur

« Qu'il existe des filles dans ce pays qui vivent sous des règles datant de mille ans est une question qu'il faut aborder. » Niamko Sabuni est la première noire à avoir été nommée ministre en Suède. D'origine congolaise, arrivée à 12 ans dans ce pays, elle vient d'une région de culture musulmane, mais s'affirme sans religion. Elle a été nommée en 2006 ministre de l'intégration et de l'égalité entre les sexes après avoir, comme députée, défendu de nombreuses mesures destinées à protéger les jeunes filles victimes de la culture de l'honneur : interdiction du port du voile pour les filles de moins de quinze ans, examen gynécologique obligatoire au collège pour prévenir et détecter les mutilations génitales, arrêt du financement des écoles religieuses et criminalisation des mariages forcés. Selon elle, environ 100 000 filles en Suède subissent cette culture de l'honneur.

¹⁶ Citations de <djavann.wordpress.com> ; *Le Journal du Dimanche*, 18.01.04 ; *L'Humanité*, 09.10.2003 ; *Le Monde*, 10.11.07. Bibliographie : Chahdortt Djavann, *Je viens d'ailleurs*, Gallimard, Paris, 2002, *Bas les voiles !*, Gallimard, Paris, 2003, *Que pense Allah de l'Europe ?*, Gallimard, Paris, 2004), *Autoportrait de l'autre*, Gallimard, Paris, 2004, *Comment peut-on être français ?*, Gallimard, Paris 2006, *À mon corps défendant*, l'Occident, Flammarion, Paris, 2007, *La Mulette*, Flammarion, Paris, 2008, *Ne négociez pas avec le régime iranien*, Flammarion, Paris, 2009, *Je ne suis pas celle que je suis*, Flammarion, Paris, 2011.

Inutile de dire qu'elle ne s'est pas fait que des amis. Dès son arrivée au pouvoir, elle est la cible d'un feu nourri de critiques, et une pétition de la plus grande association musulmane du pays demande son retrait. « Tout cela glisse sur elle sans l'émouvoir. Elle adore les débats conflictuels dans un pays où l'on ne supporte que les discussions consensuelles. » Contre les conséquences de la culture de l'honneur, elle a mis en place entre 2007 et 2010 un vaste dispositif de recherche, de soutien et de protection, dont une partie importante centrée sur les mariages forcés.

Pour elle, le combat n'est pas celui du christianisme contre l'islam, mais du séculier contre le religieux. Les musulmans sont visés quand on parle de risque à cause du poids de leur religion dans la vie publique, « mais cela ne fait que rappeler ce risque en général, quelle que soit la religion »¹⁷.

Necla Kelek freine l'importation d'épouses

Chaque livre de Necla Kelek suscite des débats et des polémiques, ce qui signifie que dans le pays de Goethe, il y a débat. Sociologue allemande d'origine turque, elle est arrivée en Allemagne avec sa famille à 8 ans. Elle s'affranchit de la tutelle de son père, traditionaliste rigoureux, pour étudier. Ses enquêtes de terrain l'amènent à devenir spécialiste des questions de mariage forcé et d'« importation d'épouses », une pratique très courante parmi les Turcs d'Allemagne. Il s'agit de jeunes filles, pour la plupart anatoliennes et souvent illettrées, qui sont mariées

¹⁷ <sabuni.wordpress.com/tag/data-bank/>, et site du gouvernement suédois, version anglaise.

contre une certaine somme d'argent à des Turcs résidant en Allemagne, puis amenées dans le pays sans pouvoir en apprendre la langue, les coutumes et les lois. Elles vivent « une forme d'apartheid et d'esclavage dans une société parallèle ».

Necla Kelek mène des enquêtes parmi les femmes de la minorité musulmane, donne des conférences et travaille comme conseillère juridique pour les parlements régionaux de Hambourg (son *Land* et sa ville de résidence) et du Bade-Wurtemberg. Elle se bat pour le durcissement des lois contre les mariages forcés et, début 2005, ses propositions sont adoptées par le parlement du Bade-Wurtemberg.

Sa dénonciation du problème de la « société parallèle » des musulmans d'Allemagne et sa critique de l'islam lui valent d'être attaquée par des responsables musulmans autant que par leurs compagnons de route. L'opinion publique s'est rangée de son côté.

Ses recherches suscitent une controverse fondamentale sur l'intégration et l'islam « ce sujet maintenu tabou par les politiciens et les faiseurs d'opinion ». Elle est très tôt soutenue par Alice Schwarzer, pionnière du féminisme.

« L'interdiction du mariage forcé, l'imposition de l'âge minimal à 18 ans et la maîtrise de 300 mots d'allemand pour la réunification de la famille, ainsi que l'analyse du système patriarcal, des traditions et des légitimations religieuses rencontrent encore une très forte résistance chez les Turcs, les organisations islamiques, les chercheurs de l'immigration et beaucoup de politiciens. [...] Malgré toutes ces critiques, le nombre de fiancées importées a diminué de deux tiers ces dernières années parce que c'est

devenu plus difficile. [...] Ainsi grâce à une simple mesure légale, des dizaines de milliers de jeunes hommes et de jeunes femmes peuvent avoir la chance de décider de leur propre vie.»

Comme dans tous les pays européens, les Verts sont les plus complaisants face au radicalisme. Elle dit à propos des mariages forcés : « Le parti des Verts ne s'en préoccupe absolument pas et même tourne en ridicule ceux qui ne peuvent tolérer "quelques petites différences culturelles", comme si le débat sur l'intégration concernait le kebab ou le sushi plutôt que des droits humains fondamentaux. »

Elle estime que le livre de Thilo Sarrazin (très critique sur l'immigration musulmane, il a suscité un tollé et s'est vendu à plus d'un million d'exemplaires) est utile, car il « remet en cause la politique du "comprendre et aider" et l'intervention sociale comme politique sociale. Sarrazin prône plutôt la responsabilisation des individus, y compris des immigrés. » Sans être d'accord sur tout, elle considère que son livre « représente indéniablement un vaste changement dans la façon d'aborder le problème de l'intégration »¹⁸.

Elle démystifie aussi « cette fable, répétée maintes et maintes fois, qui attribue une influence de l'islam sur la culture européenne », et rappelle qu'Averroès, traducteur d'Aristote, « présenté de nos jours comme faisant partie du patrimoine des musulmans a été de son temps exilé par les chefs religieux, et ses enseignements ainsi que ceux d'Aristote, ont été prohibés dans le monde de l'islam. La contri-

¹⁸ Thilo Sarrazin, *Deutschland schafft sich ab* (L'Allemagne court à sa perte), Deutsche Verlag-Anstalt, 2010.

bution de la philosophie islamique à la culture européenne est une hérésie du point de vue de l'islam, et cela encore de nos jours. Ibn Ruchd (Averroès) était un hérétique pour le monde islamique et avant de l'invoquer, les musulmans devraient d'abord le réhabiliter. »

La sociologue considère comme tant d'autres que depuis un millénaire, l'islam s'est refermé sur lui-même et ignore la philosophie comme les sciences. « La liberté de penser a disparu sous le tapis de prière. [...] Actuellement, les pays musulmans dépendent entièrement de la technologie occidentale. Leurs efforts inefficaces pour maîtriser au moins la technologie leur permettant d'extraire eux-mêmes leur pétrole sont l'une des blessures à vif du monde musulman. »

Elle stigmatise en particulier les discriminations religieuses existant dans son pays d'origine, la Turquie.

Que les musulmans lisent le Coran avec un regard critique lui paraît impératif s'ils veulent trouver leur place dans nos sociétés modernes et sécularisées, elle est d'ailleurs persuadée que la majorité des disciples de Mahomet le souhaitent.

« Approprions-nous la liberté, car ni la charia, ni la fusion de la religion et de la politique, ni les prétentions de l'Oumma à l'infailibilité, ni l'apartheid entre l'homme et la femme ne peuvent devenir une partie intégrante de l'Allemagne. Ce serait une trahison de la liberté, de notre constitution et des musulmans qui pour la première fois de leur histoire, font l'expérience de la liberté. »¹⁹

¹⁹ Texte original publié en allemand dans la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* le 09.11. 2010. Traduction de la version anglaise par *Poste de*

Wafa Sultan rendue célèbre par Al Jazeera

La Syrienne et Américaine Wafa Sultan est la plus intraitable des militantes contre l'islam et ses zéloteurs. Chez elle, question religion, on jette tout. Telle est son entrée en matière lors du débat qui l'a rendue célèbre sur Al Jazeera en 2006 : « Le conflit que nous observons à travers le monde n'est pas un conflit de religions ou de civilisations. C'est un conflit entre deux pôles, entre deux ères. C'est un conflit entre une mentalité appartenant au Moyen Âge, et une mentalité du XXI^e siècle. C'est un conflit entre le progrès et la régression, entre le civilisé et le primitif, entre la barbarie et la raison. C'est un conflit entre la liberté et l'oppression, entre la démocratie et la dictature. C'est un conflit d'un côté entre les droits humains, et de l'autre, de la transgression de ces droits. C'est un conflit entre ceux qui traitent les femmes comme des animaux et ceux qui les traitent comme des êtres humains. Ce que nous voyons aujourd'hui n'est pas un conflit entre civilisations. »

Wafa Sultan a grandi en Syrie dans une famille musulmane traditionnelle. Sa vie bascule en 1979 : alors étudiante en médecine, elle assiste à l'université à l'assassinat de son professeur aux cris de « Allah Akbar » par des membres des Frères musulmans. Psychiatre, elle immigrer dix ans plus tard aux États-Unis avec mari et enfants. Elle commence à écrire et à combattre son ex-religion. Suite au 11 Septembre, elle se fait connaître par des débats et des essais.

Veille. Bibliographie en français : Necla Kelek, *La Fiancée importée*, Éd. Jacqueline Chambon, Paris, 2005. *Plaidoyer pour la libération de l'homme musulman*, Éd. Jacqueline Chambon, Paris, 2007.

C'est à la suite de son intervention sur Al Jazeera le 21 février 2006 qu'elle atteint une renommée planétaire. La télévision qatarie n'avait pas évalué à sa juste valeur cette femme, partisane inconditionnelle des libertés. Malgré les efforts de l'animateur et d'un cheik, elle fait passer son message avec un cran formidable. Elle lance une ode à la liberté de religion, cite des versets guerriers du Coran, affirme que l'islam n'a rien amené à l'humanité depuis des siècles, compare avec les juifs dont tant d'entre eux ont fait progresser la science, rappelle que jamais un juif n'a fait exploser une bombe dans une église en Allemagne malgré ce que cette communauté a subi, etc. C'est une des vidéos les plus regardées sur You Tube (un million de visiteurs) et la plus discutée avec plus de 260 000 commentaires.

La charge est si efficace qu'Al Jazeera s'excuse peu après auprès de ses téléspectateurs pour avoir invité l'apostate. Elle est ensuite la cible d'un permis de tuer par fatwa interposée, ce qui oblige sa famille à quitter sa maison. La même chaîne renouvelle néanmoins l'exercice avec le même effet dévastateur²⁰.

En 2009, Wafa Sultan publie son premier ouvrage intitulé *A God Who Hates (Un Dieu qui hait)* prudemment traduit en français par « L'islam en question ». Elle y raconte sa vie, dont nombre d'anecdotes émouvantes vécues aux États-Unis. La découverte des libertés, de l'égalité entre populations et religions, le comportement amical des Américains l'ont marquée à jamais. Pour elle, les musulmans du monde se sont au contraire enfoncés dans la barbarie.

²⁰ <www.bivouac-id.com/billets/wafa-sultan/> ou <www.bivouac-id.com/billets/2006-wafa-sultan-atomise-lislam-rediffusion/> ; *Wafa Sultan*, Wikipedia, version anglophone.

L'Américaine fait l'objet d'innombrables menaces depuis le début de son combat, mais ne se lasse pas de défendre sans concession les libertés de l'Occident. Un de ses textes souligne « la grâce » qu'elle éprouve de pouvoir sans foulard ni tuteur se promener dans la rue et aller boire un café au Starbucks.

Elle est l'une des responsables de Stop islamisation de l'Amérique (SIOA), une organisation créée par Pamela Geller et Robert Spencer, sœur de l'européenne Stop islamisation de l'Europe (SIOE). Wafa Sultan, on l'aura compris, ne pense pas que l'islam puisse se réformer.

Kacem El Ghazzali interpelle l'ONU et Amnesty

« Mon nom est Kacem, les dieux sont mon plat favori », annonce-t-il en en-tête de son blog en anglais. En 2011, cet acteur du combat contre l'islam et les islamistes est entré en lice en Suisse. Kacem El Gazzali est âgé d'à peine plus de 20 ans, mais possède déjà un riche passé de militant des droits de l'homme au Maroc. Son parcours rebelle l'a conduit à se réfugier en Suisse en 2011. Devenu athée, il fait feu de tout bois contre l'islam et ses thuriféraires radicaux de Suisse et d'ailleurs, et tente de venir en aide aux musulmans persécutés pour leur non-respect des prescriptions islamiques.

Il n'y va pas de main morte : « Hélas, je continue à recevoir des menaces de mort sur mon blog, ou même récemment par téléphone. Ces menaces continueront tant que je dénoncerai tout ce qui se cache derrière ces bandits de la religion qui ne croient qu'à la violence, au meurtre et au terrorisme. Ils accusent les athées d'insulter la religion mais ne voient-ils pas que cette même religion insulte

n'importe quel esprit libre qui en appelle à la logique et à la raison ? »

Kacem estime que l'ONU, Human Rights Watch, Amnesty se soucient bien peu des personnes persécutées au nom de la charia. « J'ai un message pour ces organisations des droits humains : dans nos pays, l'islam et la charia sont les premiers responsables des violations des droits humains. Les femmes, les homosexuels, les apostats, etc., sont persécutés à cause de ces lois. »

La charia, il milite pour son abolition. « C'est une loi qui est inspirée du Code d'Hammourabi et que l'islam a copiée des juifs, et que même les juifs les plus intégristes n'acceptent plus d'appliquer aujourd'hui. [...] Nous, les esprits libres de ce monde, ne pouvons accepter qu'une loi qui prône la lapidation, l'amputation et la flagellation continue d'exister. Que font les Nations Unies ? Pourquoi le monde ignore-t-il un tel sadisme ? »

Pour Hamid Zanaz, le voile est un droit de l'homme

« ...On ne peut pas être musulman aujourd'hui sans entrer en collision avec le monde. L'islam ne s'accorde jamais au réel. [...] Il travaille pour que le réel s'adapte à lui. »

Traducteur et journaliste, « penseur libre », Hamid Zanaz a enseigné en Algérie. Le titre de son dernier livre *L'islamisme vrai visage de l'islam* résume sa conviction et fait l'objet d'une démonstration brève et impitoyable²¹.

²¹ Les Éditions de Paris, 2012. Bibliographie : Hamid Zanaz, *L'Impasse islamique*, Éd. libertaires, St-Georges-d'Oléron, 2009 ; *Réformer l'islam ? Autopsie d'une illusion caractérisée*, éditeur indépendant, 2008.

Selon lui, la liberté est impossible dans une société dont l'islam est religion d'État, même si elle a, comme au Maghreb, abandonné les sanctions les plus choquantes des transgressions religieuses. Malgré tout, l'idée que « les hommes ne peuvent pas voter pour légaliser ce qu'Allah a interdit ou pour interdire ce qu'il a légalisé » reste prédominante.

L'intégrisme est parmi nous, en Europe, il s'affirme, il impose sa loi, aux filles notamment, il s'organise dès qu'il le peut en État dans l'État. La complaisance des milieux politiques l'encourage, l'intelligentsia se tait, le pire paraît sûr... Et en plus, « évoquer la simple connexion entre cette religion et son fondamentalisme est étiqueté aujourd'hui comme une agression raciste contre les musulmans ». La critique de l'islam devient synonyme de haine contre les musulmans.

Ce n'est pas mieux dans le berceau de l'islam : « Dans les pays arabes, pourquoi le risque de passer d'une dictature imberbe à une dictature à barbe est-il toujours plausible ? »

La vision tant aimée par le Parti de la vertu d'un intégrisme né de de la pauvreté et de la discrimination ne convainc pas Zanaz. Preuve en est, rappelle-t-il, l'Arabie saoudite et les pays du Golfe, dans lesquels la richesse n'a rien changé aux pratiques obscurantistes.

Il estime que les musulmans de France sont très loin de former une grande majorité de citoyens tolérants. Pour Zanaz, la question n'est même plus de savoir qui est intégriste, mais qui ne l'est pas. Et la politique menée pour contrer ce fondamentalisme est celle de l'autruche.

« Islam politique » ? C'est un pléonasme, affirme l'auteur.

Et la distinction entre islam et islamisme une ruse. « Le fait d'utiliser le mot islamisme déresponsabilise l'islam de tout ce qui est violent et inacceptable. » Les premiers versets du Coran qui appelaient à la tolérance envers les autres religions ont été abrogés (selon la règle, lorsqu'un verset en contredit un autre, c'est le plus récent qui est légitime) au profit d'injonctions guerrières. Le djihad est le moteur de l'extraordinaire expansion de la religion islamique.

Concernant les discriminations vestimentaires, il tient pour évident que c'est la phobie du corps féminin qui a amené les hommes à le dissimuler. « Le voile est un droit de l'homme (musulman). » L'obsession sexuelle n'en est logiquement que plus forte : les pays arabes ont réussi à (re)couvrir leurs femmes, mais le nombre d'agressions sexuelles ne cesse d'augmenter et le harcèlement est un véritable fléau.

Cette vision machiste, soutient Zanaz, ne tient pas compte du plaisir des femmes. « Au sein du mariage, le sexe est tout sauf un plaisir physique et mental. La femme a honte de parler de l'absence d'orgasme et de désir. Elle subit, car la satisfaction sexuelle du mari est un devoir religieux. »

Toute mosquée prône l'expansion de l'islam d'une façon ou d'une autre, estime l'essayiste. Son rôle principal est le prosélytisme, un prosélytisme inhérent à cette religion, comme l'est aussi l'expansionnisme. Il pointe le niveau intellectuel désespérant des publications proposées par l'UOIF lors de ses congrès et l'illustre par le fanatique Youssef Al-Qaradawi, « le cheik vénéré par tous les croyants musulmans, l'ami de tous les pouvoirs importants en place ».

Zanaz mentionne une discrimination souvent ignorée : les femmes sont exclues des cérémonies d'inhumation.

Abdelwahab Meddeb appelle à une vaste exégèse

« ... le mal qui atteint les sociétés islamiques est des plus graves ; peut-être même est-il quasi incurable. Et je pense plus que jamais que la question du voile en est le symptôme le plus voyant. »

Abdelwahab Meddeb, né en 1967, est écrivain, professeur, poète et essayiste. D'origine tunisienne, il a grandi dans un milieu intellectuel très pieux où il reçoit une éducation coranique approfondie. Il se passionne très tôt pour la littérature française. Amoureux des « cultures d'islam », du nom de l'émission hebdomadaire qu'il anime sur France Culture, il se désespère de la médiocrité de la religion telle que propagée aujourd'hui et espère une évolution dont il indique les voies dans ses ouvrages, sans aucun effet pour l'heure sur les meneurs d'âme musulmans.

Il est d'une exceptionnelle érudition sur la littérature, l'histoire des idées et des sociétés musulmanes et se passionne pour les échanges avec l'Occident qu'il connaît aussi parfaitement. Il a écrit plusieurs ouvrages dénonçant les dérives radicales, dont *La Maladie de l'islam*, et espère toujours une guérison. Selon lui, islamisme et fascisme sont équivalents.

« L'islam doit évoluer. [...] Or la condition sine qua non de cette évolution est le renouvellement du tout au tout de l'exégèse coranique. » Si cette exégèse se faisait, « les impératifs coraniques qui instaurent l'inégalité féminine seraient perçus comme aussi anachroniques que les lois

encadrant la condition des esclaves ». Il mentionne la réclusion des femmes, le droit de les frapper, la polygamie, le témoignage, l'héritage, l'affirmation que l'homme a autorité sur les femmes. « L'humanité a évolué et le stade anthropologique de certaines prescriptions coraniques appartient à une étape antérieure de l'évolution humaine. »

Dans cet esprit, les musulmans devraient « déclarer l'irrecevabilité de la charia », dont les dispositions s'opposent en grande partie aux droits humains, afin d'assurer les libertés d'opinion, de croyance et de conscience.

Meddeb défend un rapprochement entre l'Europe des Lumières et un monde arabo-islamique débarrassé de ses archaïsmes et adepte de la laïcité. Il appelle les musulmans à cesser de juger les actes et les paroles sur le critère du châtiment et de la récompense, de l'Enfer et du Paradis, un « marchandage de bazar » qui renforce la censure sociale. Inversement, il estime que la liberté individuelle et l'intégrité du corps constituent deux acquis précieux de la modernité que l'islam doit impérativement adopter²².

Abdenmour Bidar contre l'imposition des préceptes

Abdenmour Bidar est un philosophe et écrivain français né en 1971 à Clermont-Ferrand. Il enseigne la philosophie. Il pose un œil critique sur les textes islamiques, mais ne les rejette pas. Il tente de définir les voies d'une vie spirituelle adaptée au présent, à partir de l'héritage islamique, et souhaite l'émergence dans l'islam d'une volonté de liberté de

²² Abdelwahab Meddeb, *Sortir de la malédiction, l'islam entre civilisation et barbarie*, 2008. Voir aussi sur la critique de l'islamisme : *Pari de civilisation*, 2009 et *La maladie de l'islam*, 2002. Éd. du Seuil.

l'individu vis-à-vis des dogmes et des coutumes de la tradition religieuse. Plus globalement, il dessine une nouvelle vision de ce que pourrait être une vie spirituelle pour le XXI^e siècle. Lui-même riche de deux cultures, il explore la manière de les concilier. Il considère que les musulmans, en très grande majorité pacifiques et tolérants, sont discriminés et victimes de racisme, et conteste que l'islam lui-même soit par essence intolérant.

Durant l'affaire Merah, il approuve l'appel au « pas d'amalgame » lancé par des dignitaires musulmans entre le tueur et « la communauté pacifique des musulmans de France », une manière nécessaire d'affirmer la distinction entre islam et islamisme ou islam et violence.

Mais que cela, ajoute-t-il, ne conduise pas à éluder cette question : « La religion islam dans son ensemble peut-elle être dédouanée de ce type d'action radicale ? [...] n'y a-t-il pas tout de même dans ce geste l'expression extrême d'une maladie de l'islam lui-même ? »

Pour lui, l'islam a dégénéré, ce qui s'illustre par son « ritualisme, formalisme, dogmatisme, sexisme, antisémitisme, intolérance, inculture ou sous-culture religieuse », en résumé une médiocrité profonde. Le geste de Merah devrait être reconnu comme le symptôme de cette crise de la spiritualité et de la culture islamiques. Bidar estime que cette culture est figée dans ses certitudes, incapable d'autocritique, paranoïaque à l'idée de remettre en question ses dogmes.

« On dit d'un tel fanatisme de quelques-uns que "c'est l'arbre qui cache la forêt d'un islam pacifique" ». Mais quel est l'état réel de la forêt dans laquelle un tel arbre peut

prendre racine ? [...] L'islam doit accepter le principe de sa complète refondation, ou sans doute même de son intégration à un humanisme plus vaste qui le conduise à dépasser enfin ses propres frontières et son propre horizon. »

À l'occasion de la campagne contre la condamnation à mort de l'Iranienne Sakiné, il s'attaque avec colère à ses coreligionnaires, parlant de « la pulsion totalitaire de la religion islamique » qui en est venue au fil des siècles à se nourrir tout entière de violence.

Au contraire des journalistes qui rédigent chaque année des reportages béats sur les jeûneurs du ramadan, il inscrit ce dernier dans cette logique de violence : « Jeûner toute la journée, sans avoir même le droit de boire un peu d'eau, et ce pendant un douzième de l'année, constitue un exercice de privation radical et relève d'un ascétisme religieux de haut niveau que rien ne justifie d'ordonner à l'ensemble d'une communauté. [...] Mais force reste à la loi totalitaire qui ne reconnaît aucun droit au choix personnel : seul est reconnu comme vrai musulman celui qui jeûne. »

Il souligne le corollaire de cette loi, la surveillance et la censure, et fait un parallèle avec la violence morale que représente l'exigence des cinq prières quotidiennes à heure fixe ou celle, symbolique, du pèlerinage de La Mecque qui lie l'islam mondial au wahhabisme saoudien. Ces rites, « qu'est-ce que les musulmans attendent pour les déclarer libres ? »

Si cette culture de l'islam ne change pas, conclut-il, cette religion continuera à se déconsidérer. « Car de tels excès monstrueux (réd : la lapidation) ne peuvent évidemment pas surgir n'importe où et il serait trop facile de les consi-

dérer comme des phénomènes n'ayant — selon la formule consacrée par les bien-pensants — “rien à voir avec l'islam”. Ils ne sont que la grimace la plus affreuse d'une religion qui passe son temps à se caricaturer elle-même.»²³

La contradiction ne fait pas peur

Ces musulmans ou ex-musulmans sont souvent plus impitoyables que leurs alliés occidentaux dans la dénonciation des facettes inacceptables de l'islam et de ceux qui les promeuvent. Ils ne sont pas pour autant traités de racistes, de suppôts de l'extrême droite ou de néo-nazis par le Parti de la vertu. Celui-ci qualifie même certains de héros du combat contre l'obscurantisme. Ayaan Hirsi Ali l'a vécu lors d'une soirée de janvier 2008, invitée à Paris par le gratin des progressistes. La soirée était, entre autres, organisée par *Libération* et SOS Racisme. Bernard-Henri Lévy et Ségolène Royal y assistaient.

Dès le lendemain, les vertueux ont fidèlement repris leurs antennes : les mêmes propos que ceux de la Somalienne, mais proférés par des combattants « de souche » sont « nauséabonds » et « rappellent les heures les plus noires de notre histoire ».

En conséquence les tribunaux continuent à être régulièrement sollicités pour les faire taire.

²³ *Le Monde*, 30.08.2010 et 24.03.2012. Quelques livres : Abdenmour Bidar, *Un islam pour notre temps*, Seuil, Paris, 2004 ; *Self islam*, Seuil, Paris, 2006, *L'islam sans soumission*, Albin Michel/Poche, Paris, 2012 ; *Comment sortir de la religion*, La Découverte, Paris, 2012.



C'est une idéologie fascisto-islamiste qui tente de pénétrer les institutions, les infrastructures républicaines. Cette idéologie essaie de convertir les ressentiments et les frustrations de la population musulmane d'origine en énergie religieuse exacerbée.

Chahdortt Djavann, essayiste et romancière d'origine iranienne

Islam et islamisation, deux mois ordinaires

Depuis l'augmentation fulgurante du nombre de musulmans dans nos sociétés, l'intégration d'un grand nombre d'entre eux ne fonctionne plus. Pire : des discours et des préceptes empruntés à l'âge de la pierre — ou du VII^e siècle — se multiplient. Le fait de vivre dans un environnement de libertés, d'avoir même souvent été accueilli parce qu'on était menacé dans le sien, ne change rien à l'affaire. Des musulmans introduisent dans nos pays des coutumes rétrogrades, soumettent leur communauté à un contrôle étroit et choisissent l'islam dans sa version guerrière et séparatiste contre l'Occident.

Les revendications se muent en exigences, les contestations en agressions. Et nos sociétés s'habituent.

Un hadith exprime l'un des dogmes de l'islam : « Tout enfant qui naît, naît musulman. Puis ce sont ses parents qui en font un chrétien, un juif ou un adorateur du feu. Il en est des enfants comme des animaux : en voyez-vous qui naissent avec des oreilles coupées ? »²⁴

Ces radicaux fidèles aux textes ne doutent pas d'être les représentants d'une espèce supérieure à laquelle la mission

²⁴ Bukhari 23 : 93, t. 1, p. 446, cité dans *Le Jihâd*, p. 60.

a été confiée de conquérir le monde. Ils s'y emploient avec constance et habileté.

Dynamisés et pour certains fanatisés par leurs porte-étendards, ils font pression, mentent, agressent et parfois tuent. Ils s'appuient pour cela sur l'exemple du Coran et de leur prophète, mais il ne faut surtout pas le dire, vous pourriez être accusé d'incitation à la haine.

Ces musulmans s'approprient les espaces publics que nos sociétés avaient, à force de combats contre l'Église, libérés de l'emprise du religieux : écoles, hôpitaux, entreprises, commerces, etc. Ils établissent leurs ségrégations, sexuelle, religieuse, alimentaire, territoriale.

Les médias s'intéressent fort peu à ces développements, persuadés que seule une petite frange d'extrémistes est à l'œuvre et que l'immense majorité de leurs coreligionnaires s'intègrent harmonieusement. Ils craignent comme la peste de « stigmatiser » ou de « faire l'amalgame » entre les premiers et les seconds.

Pourtant, le mal s'étend, il se renforce aussi dans tout le monde islamique, y compris l'Indonésie que l'on considérerait comme la seule vraie réussite de la démocratie en terres musulmanes.

Pour montrer la diversité, la ressemblance et la progression des problèmes que pose cet islam prosélyte et revendicatif en Occident, j'ai relevé durant deux mois, à travers quelques sites spécialisés, l'actualité islamique publiée dans des médias locaux.

Les mois concernés, décembre 2011 et janvier 2012, sont des mois ordinaires. Mes principales sources : *Bivouac-ID*

<www.bivouac-id.com> (site abandonné en juin 2012), le plus remarquable quant à la qualité et la quantité d'informations. Les sites français de *l'Observatoire de l'islamisation* et de Riposte laïque sont centrés sur la France, alors que le canadien *Poste de Veille* donne une vision de ce qui se passe de l'autre côté de l'Atlantique.

Les articles de ces sites font systématiquement le lien vers leur source.

Des discours venus de l'âge de la pierre

NORVÈGE — **L'islam obscurantiste et sanglant**

Hege Storhaug, directrice du Service norvégien des droits de la personne, rédige un compte rendu du débat « Droits de l'Homme en Islam : justice ou arbitraire ? » qui s'est tenu le 7 novembre sous les auspices d'IslamNet, l'organisation islamique la plus importante de Norvège. Extraits :

« Les jeunes femmes ont utilisé une entrée de l'auditorium, les jeunes hommes une autre [...] Cette ségrégation sexuelle s'est faite comme ça — de façon entièrement naturelle.

[...] La salle était bondée et la grande majorité de ces jeunes étudiants portait des vêtements les identifiant comme des adeptes du prophète [...] Déambuler dans le hall de l'université ce soir-là, c'était comme entrer dans un autre monde — ou revenir à une époque passée. Dans leur écrasante majorité, les jeunes femmes s'étaient mises sur leur trente-et-un, arborant leur plus beau hijab et plusieurs portaient le niqab.

Je n'ai pas été surprise de voir l'auditoire applaudir des deux mains lorsque Soliman a expliqué que le vol — et non l'escroquerie — devrait être puni par l'amputation. J'ai remarqué que les femmes les plus voilées et les hommes à l'uniforme le plus visible n'étaient pas les seuls à applaudir; les jeunes femmes sans hijab en faisaient tout autant. Ça avait de quoi surprendre. Et bien plus, personne n'a protesté. Ça peut paraître surprenant, mais ça demande pas mal de courage de s'élever face à la terrible pression conformiste de la communauté. [...]

L'amputation des mains et des pieds a été applaudie dans la joie. Et personne n'a levé le petit doigt lorsque les exécutions commises en famille, les crimes d'honneur, ont été défendus comme un "droit de l'homme en Islam" tout à fait raisonnable. Mais ils se sont montrés horrifiés par des dessins blasphématoires. »

Après le colloque, Mme Storhaug a dû être raccompagnée à sa voiture par des policiers en civil. Elle se fait accuser de racisme, de répandre la haine, et on l'associe au massacre commis par Anders Breivik à Oslo²⁵.

NORVÈGE — Nouveau 11 Septembre vivement souhaité

Fin décembre 2011, un réfugié kurde irakien en Norvège, le mollah Krekar, fait une déclaration exaltée sur la nécessité de renouveler les attaques du 11 Septembre contre les États-Unis dans une interview à la chaîne MTV3 en Finlande. Krekar est le co-fondateur du groupe islamiste Ansar al-Islam. Il a aussi affirmé que l'islam « va contrôler

²⁵ *Poste de Veille*, 10/12/2011.

l'ensemble du monde » dans les vingt prochaines années. Il se répand en imprécations contre les mécréants qui l'accueillent.

Le 27 mars 2012, il est condamné à cinq ans de prison pour des menaces de mort et des appels au meurtre, notamment contre une ex-ministre qui avait décidé de l'expulser du pays. Au cours du procès, l'accusé a reconnu les propos qui lui sont reprochés et affirmé qu'il ne faisait qu'énoncer les principes de l'islam. L'expulsion n'a pas été mise à exécution faute de garanties sur la sécurité du religieux en Irak où il risque la peine de mort.

NORVÈGE — **Danger de l'extrémisme**

Le Service du renseignement de Norvège affirme que les islamistes radicaux demeurent le plus important danger pour la sécurité nationale. Le jour de cette déclaration, une vidéo contenant des menaces envers des personnalités du gouvernement et de la famille royale est postée sur Internet. Un lien a été placé sur cette vidéo par un groupe local Facebook qui s'apprête à organiser une manifestation devant le parlement d'Oslo sur le thème « Les soldats norvégiens hors d'Afghanistan ».

La vidéo montre des images du Prince héritier Haakon, du Premier ministre Jens Stoltenberg et du ministre des Affaires étrangères Jonas Gahr Støre, accompagnées d'une chanson en arabe qui dit : « Ô Allah, détruis-les, et fasse que ce soit douloureux ». Le clip se termine avec le bruit d'une explosion et une photo d'un véhicule norvégien en flammes.

Janne Kristiansen, directrice du Service de sécurité de

la police du pays déclare que son agence se préoccupe des risques globaux liés à l'extrémisme islamique local. « Au cours des dernières années, nous avons noté une évolution : des musulmans élevés en Norvège se sont radicalisés et voient la Norvège et la société norvégienne comme leur ennemi », observe-t-elle lors d'une conférence de presse. « Ces gens ont beaucoup de contacts avec des extrémistes islamistes à l'étranger. Ils se rendent dans des camps d'entraînement dans des zones de conflit et participent à des combats armés avant de rentrer en Norvège. »

Selon la directrice de la police, la menace d'extrême droite est en regard bien moindre. « Le nombre d'extrémistes de droite violents reste très minime »²⁶.

PAYS-BAS — **Parti musulman**

Le Parti musulman néerlandais annonce qu'il a l'intention de briguer des sièges au Parlement en 2015. Il est déjà représenté dans les gouvernements régionaux d'Amsterdam, Rotterdam, et d'autres villes néerlandaises. Le Parti pour la Hollande musulmane, comme il se désigne aussi, lutte contre l'avortement, le mariage gay et les discriminations. Voici certains de ses objectifs :

- Les propos insultants ou offensants, pour des motifs religieux, seront sujets à poursuite.
- Le fait d'endommager ou de détruire les textes sacrés d'une religion sera criminalisé.
- Acceptation immédiate de la Turquie comme membre de l'UE.

²⁶ *Poste de Veille*, 17.01.2012.

- Retrait immédiat du soutien à Israël.
- Aucune interdiction de la pratique d'importer des femmes non éduquées comme épouses pour les hommes musulmans néerlandais²⁷.

PAYS-BAS — Mariage de mineurs

Visite annoncée d'un imam marocain qui légitime le mariage des fillettes. Mohamed al-Maghraoui a publié une fatwa au Maroc en 2008 déclarant que le mariage des fillettes de neuf ans est acceptable. Il doit participer à une conférence en ce mois de décembre 2011 à l'occasion de l'ouverture d'une extension d'une mosquée de La Haye.

Un député du parti PvdA (parti social-démocrate) réclame qu'il soit interdit d'entrée, alors qu'un député Vert estime que «l'occasion aux musulmans libre-penseurs de s'affranchir de la position de pouvoir de ce genre d'homme».

Selon le quotidien *Volkskrant*, la mosquée a elle-même été au centre d'une controverse pour ses prêches radicaux et la célébration de mariages musulmans²⁸.

CANADA, QUÉBEC — Des amputations positives

Le 22 novembre 2011, l'imam du Centre communautaire de Brossard, Foudil Selmoune, s'exprime sur le Téléjournal de Radio-Canada. Il explique sereinement que la charia commande de couper la main des voleurs parce

²⁷ *Poste de Veille*, 17.01.2012, source : *Forbes*.

²⁸ *Poste de Veille*, 08.12.2011, source : *Dutch News*.

que « ça sert de leçon aux autres et ça crée une société et une ambiance où il y a la paix et la justice ». L'imam précise qu'on ne doit pas couper la main « à celui qui vole pour manger, mais seulement à ceux qui ont de l'argent et qui volent ». Notons qu'à cette aune-là, nos pays où chacun mange à sa faim devraient amputer à large échelle.

Selmoune ajoute que la lapidation, « c'est aussi dans la charia. Il faut voir pourquoi Dieu a fait ces lois : c'est pour créer une société saine, pure, claire, équilibrée et balancée. [f...] ce sont des lois de Dieu et on ne peut pas les changer. »

Le 21 octobre 2011 à l'émission *Franchement Martineau* diffusée sur LCN, une télévision locale du Québec, une auditrice nommée Aisha s'était dite favorable à la lapidation des adultères et des homosexuels. « Dans le Coran, on n'a pas juste la lapidation des femmes qui font des péchés. On a aussi la lapidation des hommes. C'est égalitaire. [...] Si on fait l'adultère, c'est pas normal. C'est un manque de respect. Il faut les lapider. [...] Pour les homosexuels, ce sont des gens qui vont contre la nature. »

En octobre 2011, l'annonce de la venue à Montréal des islamistes Abdur Raheem Green et Hamza Tzortzis, connus pour leur propos justifiant l'amputation des voleurs et la lapidation des adultères et des homosexuels, avait soulevé une vague de protestations. Elle a atteint son but, les islamo-fascistes ont dû rester à la maison malgré les protestations de radicaux musulmans et de partisans indigènes de la liberté d'expression²⁹.

²⁹ Poste de Veille, 05.12.2011.

PAYS-BAS — Contre les apostats et les homosexuels

Les musulmans Irshad Manji et le parlementaire néerlandais Tofik Dibi participent à un débat à Amsterdam sur la modernisation de l'islam. Des barbus tentent d'interrompre la soirée, exhibant le drapeau noir du djihad et hurlant « takfir » (apostasie) aux deux conférenciers dont ils ont condamné l'homosexualité. Tofik Dibi est musulman, anti Geert Wilders, ouvertement gay, marxiste et député³⁰.

FRANCE — Cinquante radicaux chez leurs Frères

Quelque cinquante représentants de mosquées d'Ile-de-France font une tournée en Tunisie courant janvier 2012 afin de rencontrer des représentants politiques. L'essentiel des troupes vient de mosquées affiliées à l'UAM93, fédération islamiste du Département de Seine-Saint-Denis dont l'électorat compte 50 % de musulmans. Ses dîners sont très courus par la classe politique. Sur le site internet de la fédération, on pouvait lire au moment de l'interdiction de la burqa : « Ultime provocation, on exige des Musulmans d'opter sans réserves pour les lois (humaines) de la République et de renoncer aux Lois de Dieu, sous peine de sanctions. Mais, liberté de penser oblige, rien n'oblige à adhérer à une quelconque loi, quand bien même elle serait votée par une majorité d'inconscients. [...] En conclusion, les grands muftis de la République laïque pourront toujours aboyer cela n'empêchera pas la caravane islamique de continuer son chemin jusqu'à sa destination finale. »³¹

³⁰ *Poste de Veille*, 12.12.2011.

³¹ <www.uam93.com/news/lettre-ouverte-aux-pseudos-musulmans-qui-renforcent-les-non-musulmans-8751.html> (Page supprimée).

De nombreux islamistes composant les cadres de l'UAM93 étaient des membres tunisiens de Ennahda (Frères musulmans de Tunisie) auxquels la France avait accordé le droit d'asile³².

Les facettes de l'islamisation au quotidien

ÉTATS-UNIS — **Prière avant tout**

Les résidents du quartier d'Upper West Side à Manhattan (New York) sont révoltés par l'occupation des rues par des taxis lors des prières musulmanes. Les chauffeurs stationnent en double et en triple voie sur une grande distance, forçant la circulation à emprunter la voie en sens inverse. À une occasion, un policier qui avait ordonné à un chauffeur de circuler a été entouré par d'autres chauffeurs et a dû appeler des renforts.

La prière du vendredi est la plus fréquentée, avec 300 fidèles dont 200 chauffeurs musulmans qui posent leur taxi sur la rue pour se rendre à la mosquée. Un chauffeur déclare : « Je dois prier. Je n'ai pas d'autre choix que d'enfreindre les règles. » Un immigrant originaire de Guinée déclare à *DNA info* qu'il a acquitté une amende de 75 dollars à plusieurs reprises, mais qu'il s'en fiche : « Ma prière est plus importante que le reste, car c'est ce que je vais emporter avec moi le jour de ma mort. »³³

FRANCE — **Obligation de conversion à l'islam**

Impossible d'épouser une Marocaine sans conversion du

³² *Observatoire de l'islamisation*, 15.01.2012.

³³ *Poste de Veille*, 05.12.2011 et *Daily Mail*, 01.12.2011.

fiancé à l'islam. Frédéric Gilbert, journaliste télé et réalisateur, veut épouser sa compagne marocaine, par ailleurs mère de leur fille. Il découvre que l'autorité française exige un « certificat de coutume » du Maroc. Or, le certificat n'est délivré par le consulat marocain que si l'époux est musulman. Gilbert doit signer un « acte de conversion à l'islam ».

Il se rend dans plusieurs autres mairies : impossible de convoler sans le certificat. Il saisit le procureur de la République qui ne peut, vu la médiatisation de l'affaire, que donner le feu vert au mariage, sans conversion.

Le réalisateur connaît de nombreux hommes mariés à des Marocaines. Il leur a demandé comment ils ont fait. La plupart ont préféré « se convertir pour de faux », plutôt que se compliquer la vie. « J'ai aussi consulté le Code civil, et il n'est stipulé nulle part que ce certificat est obligatoire, poursuit Gilbert. Seul un certificat de célibat de la personne étrangère l'est. »

4 677 mariages franco-marocains ont été célébrés en France en 2009.

Le mariage de Frédéric Gilbert n'aura cependant pas de valeur légale au Maroc, ce qui peut causer de sérieux problèmes au couple « illégitime ».

FRANCE — **Complaisante mairie**

Emmanuel Lamy, maire UMP de Saint-Germain-en-Laye, brade un terrain municipal pour une mosquée. Il avait espéré que sa confortable majorité voterait sans problème son projet, mais des résistances se sont exprimées et le vote a été reporté. Il s'agissait de céder un terrain de

1 160 m² au prix de 19 000 euros environ pour construire une mosquée.

Prix du marché pour 1000 m² : 720 000 euros au minimum. La loi de 1905 à son article 2 stipule que « la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ».

L'association Mosaïque a été créée pour obtenir cette mosquée. Elle a fait venir à Saint-Germain peu auparavant, dans une salle appartenant à la mairie, l'imam Bajrafil, qui a fait une conférence sur le monothéisme. Le maire était présent au début de la conférence.

Sur le site de l'imam, une vidéo nous apprend qu'il est pour « la suspension » des châtiments corporels. Un moratoire en quelque sorte... Dans une autre il dit : « les nations on s'en fiche, ce qui compte c'est l'islam », dans une troisième : « il faut qu'on s'impose » (titre : *La Pédagogie du voile*), enfin dans une dernière, il estime que la femme doit prier avec la plante des pieds couverte par des chaussettes, même par 40° à l'ombre³⁴.

FRANCE — La charia ? Pas de problème

René Vandierendonck, le maire socialiste de Roubaix, est venu poser la première pierre de la Grande mosquée Abou Bakr, et se félicite de la construction de ce nouveau lieu de culte. Cet ex-membre du Haut Conseil à l'Intégration ne voit aucun problème à soutenir l'association Abou Bakr, dont le trésorier s'est déclaré favorable à la lapidation

³⁴ Riposte laïque, 12.12.2011.

et à l'imposition de la charia en France dès que les musulmans seront majoritaires³⁵.

FRANCE — **Vérité interdite**

Dans une interview au *Parisien*, Jeannette Bougrab, secrétaire d'État à la Jeunesse, dit s'inquiéter du succès électoral des partis islamistes dans les pays arabes et réfute la notion d'« islamisme modéré », défendue par le ministre des Affaires étrangères Alain Juppé. Elle considère que toute application de la charia implique la disparition de libertés et met en garde contre les restrictions aux droits des femmes.

Cette position lui vaut un appel de Jean-Paul Faugère, directeur de cabinet de François Fillon. Il lui reproche de remettre en cause la politique étrangère de la France, et va jusqu'à l'accuser de « haute trahison »³⁶.

PAYS-BAS — **La reine fait allégeance**

Alors que le gouvernement néerlandais est sur le point d'adopter une loi anti-burqa aux Pays-Bas, la reine Beatrix se voile de pied en cap, portant foulard et ample robe longue lors d'une visite dans les Émirats arabes unis et à Oman. Critiquée, elle affirme porter un foulard le dimanche comme marque de respect religieux, et se conformer aux coutumes des pays dans lesquels elle se rend. Des

³⁵ *Observatoire de l'islamisation*, 28.01.2012.

³⁶ *Observatoire de l'islamisation*, 06.12.2011.

personnalités rappellent qu'ainsi, la reine légitime le symbole de l'oppression des femmes³⁷.

CANADA — **Mesure nazie**

Un imam assimile l'obligation de prêter serment à visage découvert à la persécution des juifs par Hitler. Le fondateur du Conseil islamique suprême du Canada, Syed Soharwardy, conteste ainsi la décision du gouvernement fédéral de forcer les femmes musulmanes à prêter leur serment de citoyenneté canadienne à visage découvert. « Les musulmans vivent actuellement la situation des juifs avant l'Holocauste », déclare-t-il sur les ondes de *CFCN TV* en Alberta³⁸.

GRANDE-BRETAGNE — **Censure à l'université**

Une association d'étudiants est priée de retirer de sa page Facebook un dessin représentant Jésus et Mahomet (blasphème pour l'islam) pour annoncer une activité sociale. Cette association de la *University College London* est athée, séculariste et humaniste. Elle a publié sur Facebook la page titre d'une bande dessinée intitulée *Jésus et Mo, volume II: transsubstantiation*, d'un dessinateur britannique dont le pseudonyme est Mohammed Jones. Quelques jours plus tard, le syndicat étudiant de l'université informe l'association qu'il serait « prudent » qu'elle supprime l'image. Cette recommandation suscite une pétition en ligne pour défendre la liberté d'expression à l'université.

³⁷ Bivouac, 13.01.2012.

³⁸ <guysen.com>, 15.12.2011.

Le syndicat reconnaît des erreurs dans la gestion du problème. Il ne demande plus que l'association supprime l'image de Jésus et Mahomet, mais il menace de réclamer des mesures disciplinaires contre les auteurs, au motif que la publication de l'image constituerait un acte d'intimidation, de préjugés, de harcèlement ou de discrimination³⁹.

GRANDE-BRETAGNE-TURQUIE — **Dérangeant reportage**

Le parquet d'Ankara inculpe Sarah Ferguson, duchesse d'York, pour son documentaire dénonçant les conditions de vie dans les orphelinats turcs, rapporte l'agence de presse *Anatolie*. La duchesse est accusée d'atteinte à la vie privée de cinq enfants d'un orphelinat pour enfants handicapés de Saray, dans la banlieue d'Ankara. Le documentaire avait été diffusé sur la chaîne de télévision privée britannique *ITV1* en novembre 2008. Il montre des scènes choquantes, dont celle d'un garçon handicapé étendu dans un couloir où il a rampé pour s'approcher de la lumière du soleil, et un autre enfermé dans une boîte en bois. En 2009, une cour d'Ankara avait déjà demandé à la Grande-Bretagne l'extradition de Sarah Ferguson vers la Turquie, ce que Londres avait refusé. Le ministère public turc revient à la charge et réclame contre l'auteure une condamnation de 7 à 22 ans de réclusion criminelle⁴⁰.

BELGIQUE — **Imams non intégrés**

De nombreux imams exerçant en Flandre parlent peu ou pas du tout le néerlandais et ne s'impliquent que peu

³⁹ *Poste de Veille*, 13.01.2012, source : *Guardian*.

⁴⁰ *AFP* via <Romandie.com>, 12.01.2012.

dans leur environnement. Cet état de fait complique la relation avec la jeune génération, née et élevée en Flandre. Ces jeunes se tournent alors vers d'autres solutions à la recherche de l'« islam véritable », ce qui augmente le risque de radicalisation. C'est ce qui ressort d'une étude réalisée par le *Steunpunt Gelijkekansenbeleid* (« Appui à une politique d'égalité des chances ») à la demande du ministre flamand de l'Intégration Geert Bourgeois. Le rapport souligne que presque tous les imams actifs en Flandre sont d'origine étrangère.

ALLEMAGNE — Pour un islam du cru

Un département de théologie et charia islamique va être créé à l'Université de Tübingen. Il s'agit d'un cursus pour futurs imams. Angela Merkel y voit un « antidote aux prêcheurs de haine ». Les trois professeurs du département ont dû convaincre un conseil consultatif islamique qu'ils étaient de fervents musulmans. L'enseignement se déroulera en allemand, mais l'arabe est une matière obligatoire.

Tous les élèves seront destinés à diriger des mosquées.

EUROPE-QATAR — Création d'un centre des ténèbres

À la mi-janvier 2012, Tariq Ramadan le fondamentaliste et Yousef Al-Qaradawi le fanatique inaugurent au Qatar un « Centre de recherche pour la législation islamique et l'éthique ». Tariq Ramadan le dirigera aux côtés de Jasser Auda, du Conseil exécutif de l'Union internationale des savants musulmans dirigé par Al-Qaradawi.

Qaradawi est l'auteur de *Le licite et l'illicite en islam*, chef-d'œuvre de racisme, d'intolérance et d'absurdité. Tête

pensante du sunnisme, il enseigne la mise à mort des apostats, des homosexuels et des juifs. Il voit dans le génocide de la Seconde Guerre mondiale une « sanction divine », dont la prochaine, espère-t-il, sera administrée par « les mains des musulmans ». Fin janvier 2012, le même Qaradawi s'exprime à la télévision *Al-Nahar* à propos de l'Égypte : « Nous devons faire les choses progressivement [...] Nous devons faire un effort pour enseigner aux gens la vérité sur l'islam. Les gens ne comprennent pas la charia correctement. Nous devons enseigner aux gens les lois de la charia et les expliquer, avant tout. Je pense que durant les cinq premières années, il ne devrait pas y avoir de mains amputées. »⁴¹

Tariq Ramadan a souvent exprimé son admiration pour ce « grand savant ».

FRANCE — **Expulsion d'un fanatique**

Mohammed Hammami qui prône la violence et des valeurs contraires à la République est un Tunisien arrivé en France dans les années 1960 et sous le coup d'une décision d'expulsion. Il avait ouvert un lieu de culte rue Jean-Pierre Timbaud, dans le XI^e arrondissement de Paris. Dans un de ses prêches virulents, il a fait cette recommandation : « L'argent des fidèles ne doit pas être placé en banque, car il profite aux juifs. » Adeptes d'un islam radical, il a aussi demandé que la femme adultère soit battue à mort.

D'après Samir Amghar, auteur d'un ouvrage sur *Le Salafisme* (éditions Michalon), cette mosquée abritait, dans les années 1990, des filières de recruteurs djihadistes. À sa

⁴¹ *Observatoire de l'islamisation*, 17.01.2012; *Bivouac*, 31.01.2012, source: *Memri*.

tête, Mohammed Hammami. Il a été durant plusieurs années le représentant du Tabligh en France, un mouvement ultraorthodoxe qui fut pendant un temps le « sas du terrorisme ». Il y a quelques années, des journalistes qui avaient voulu enquêter sur le centre de formation d'imams situé au château de Grisy-Suisnes en Seine-et-Marne avaient été agressés. Présent ce jour-là, Mohammed Hammami en était venu aux mains et avait été condamné à quatre mois de prison avec sursis.

Le Tabligh est représenté au Conseil français du culte musulman. « ... il y a aujourd'hui beaucoup d'autocensure de la part des imams depuis que plusieurs d'entre eux ont été expulsés, explique Samir Amghar. Du coup, il y a la parole officielle et la parole officieuse tenue en petit comité. »

Depuis le 11 Septembre 2001, les prêches des mosquées sont surveillés. 145 mesures d'éloignement d'islamistes ont été prises, dont 34 d'imams ou de prédicateurs. Ces expulsions ont lieu sur la base d'un article du Code d'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile qui évoque notamment « des actes de provocation explicite et délibérée à la discrimination, à la haine ou à la violence contre une personne déterminée ou un groupe de personnes ».

La commission a décidé le 7 février 2012 de renvoyer sa décision à propos d'Hammami, sans explication et sans nouvelle date.

FRANCE — Interdiction des Cavaliers de la fierté

Le même jour que l'information ci-dessus, Claude Guéant, ministre de l'Intérieur, annonce la dissolution de l'association Forsane Alizza (les Cavaliers de la fierté), ju-

geant « insupportable que dans [son] pays, un groupement forme des personnes à la lutte armée ». L'association a été créée en août 2010. Selon le rapport de police, le groupement défend « une théorie de promotion de la lutte armée pour des motifs religieux ». Il présente « le caractère de groupes de combat ou de milices privées » et propage « des idées racistes et antisémites ».

FRANCE — Recherche de djihadistes

Forsane Alizza dénonce dans une conférence de presse la stigmatisation de l'islam en France et n'exclut pas la lutte armée si « l'islamophobie » s'intensifie. Selon Mohammed Achamlane, son porte-parole, « il se pourrait qu'un jour ça arrive. À force de stimuler la haine contre les musulmans, c'est automatique », a-t-il insisté, entouré d'une vingtaine de ses partisans qui avaient le front ceint d'un bandeau portant la profession de foi islamique, le visage parfois dissimulé sous un keffieh. « Si les gens ne comprennent pas que notre révolte va se traduire par des actes, il faut être complètement insensé », a encore dit Achamlane.

Levant haut les bras pour exhiber ses gants de combat, il a précisé être équipé pour une éventuelle agression par des « islamophobes ». Sur son site, Forsane Alizza lance cet appel à ceux qui veulent intégrer ses rangs : « Sachez que pendant tout ce temps nous étions en préparation et il nous a fallu consolider nos rangs avec l'aide de gens de science, d'outils, de moyens pour optimiser nos forces al hamdoulilah. »

« Notre organisation prend de l'ampleur et nous avons besoin de main-d'œuvre fissabililah. Nous recherchons

toutes sortes de compétences, mais surtout des soldats ! En effet, nous avons al hamdoulilah des frères et sœurs qui ont toutes sortes de compétences dans nos rangs et c'est davantage des frères de terrain que nous recherchons cette fois. Donc si vous appréciez les sports de combat et êtes capables d'intervenir rapidement lorsque l'on vous sollicitera, alors votre profil nous correspond inchaallah. »⁴²

Ce sont des membres de ce groupe qui seront arrêtés dans toute la France dans les semaines et mois qui suivront l'affaire Merah.

FRANCE — **Bière halal**

Un nouveau supermarché a ouvert ses portes à Amiens. Il propose une gamme complète de produits halal, de la viande à la bière. Ces produits représentent 30 % de l'ensemble des marchandises en rayon et son magasin est sans alcool. Il propose en outre une bière certifiée halal, du whisky et du champagne rosé sans alcool⁴³.

FRANCE — **Mélenchon, star des intégristes**

Lamia Barrack, déléguée musulmane au multiculturalisme et à la diversité du Parti de gauche pour le Nord-Pas-de-Calais, appelle à protester contre la tenue de la Convention du Front national à Lille les 18 et 19 février 2012.

Lu sur le site <lesmusulmansavecmelelchon.wordpress.com>⁴⁴ : « Ce site est un appel à tous les Français ou im-

⁴² Bivouac, 23. 01. 2012, source : *Le Figaro*, *AFP* et site de la *CICAD*..

⁴³ *Le Courrier Picard*, 30.01.2012.

⁴⁴ Site supprimé par ses auteurs.

migrés de confession musulmane à soutenir le Front de gauche et Jean-Luc Mélenchon, les meilleurs défenseurs de notre sainte religion en France.»

« Nous, musulmans de l'agglomération urbaine Lille-Roubaix-Tourcoing, devons clairement prendre position [...] Allons-nous tolérer la stigmatisation de plus de 11,5 millions de Français musulmans ? [...] Nous, musulmans du Nord-Pas de Calais, attendons de tous les responsables politiques. une réponse politique claire sur le vivre-ensemble dans notre région multiculturelle. Hélas ni le Parti socialiste sioniste de François Hollande, ni l'UMP islamophobe du sioniste Copé ne nous a répondu. Alors qu'en dit le Front de gauche du Franc-maçon Jean-Luc Mélenchon ? Il est le seul mouvement qui demande la régularisation de tous les sans-papiers et qui refuse de mettre des barrières à l'immigration comme l'a fait François Hollande dans l'émission de France 2 où il a approuvé la politique esclavagiste de « l'immigration choisie » de Sarkozy et de la droite xénophobe. La balle est donc dans le camp de la gauche, et conditionnera le vote de 11,5 millions de Français musulmans. » ⁴⁵

EUROPE — **Conversions en chaîne**

Les Européens sont de plus en plus nombreux à se convertir à l'islam. En Grande-Bretagne, le nombre de musulmans récemment convertis dépasse les 100 000, selon une enquête du groupe inter-religieux « Question de Foi ».

⁴⁵ Lamia Barrack, déléguée au multiculturalisme et à la diversité du Parti de gauche pour le Nord-Pas-de-Calais et apparemment salariée du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) vu son adresse e-mail.

Près des deux tiers des convertis sont des femmes, plus de 70 % ont la peau blanche, et l'âge moyen de la conversion est de 27 ans. Une autre enquête menée par Kevin Brice de l'Université de Swansea au Pays de Galles a demandé aux convertis de citer les aspects négatifs de la culture britannique. Ils ont nommé « l'alcool, l'ivresse, un manque de moralité, une trop grande permissivité sexuelle et un consumérisme débridé ». Plus d'une personne sur quatre considère qu'il y a un « conflit naturel » entre être un musulman dévoué et vivre en Grande Bretagne. Plus de la moitié des femmes ont commencé à porter un foulard et 5 % ont déjà porté la burqa. Par ailleurs, les autorités ont révélé qu'un nombre croissant de détenus dans les prisons britanniques se convertissent à l'islam. Par exemple, un tiers des détenus de Feltham Young dans l'ouest de Londres, est musulman (229 sur un total de 686 jeunes délinquants).

Les conversions sont également courantes dans les autres pays européens.

En Allemagne, en 2010, deux convertis ont été reconnus coupables de complots visant à créer ce que le juge a appelé un « bain de sang monstrueux » par des attaques terroristes contre des cibles américaines dans le pays. Selon le ministre de l'Intérieur Wolfgang Schäuble : « Cette nouvelle mode prend une tournure très menaçante pour notre sécurité, et alors même que tout nouveau converti n'est pas un terroriste potentiel, nous sommes confrontés à une sorte de terrorisme domestique qui a germé dans notre propre cour. Beaucoup d'Européens qui se convertissent à l'islam deviennent même beaucoup plus religieux que les musulmans nés dans l'islam et ces convertis, en prenant une approche absolutiste, sont souvent facilement dirigés vers l'extrémisme. »

En Suisse, «les jeunes convertis à l'islam sont une menace potentielle pour la sécurité du pays», avait déclaré Alard du Bois-Reymond. Il était chef du bureau de l'immigration en Suisse jusqu'à ce qu'il soit renvoyé pour ses observations politiquement incorrectes⁴⁶.

ALLEMAGNE — **Taxis sexistes**

Une compagnie de taxis pour musulmans a vu le jour à la fin de l'année 2011. À l'origine de cette entreprise, Selim Reid, un musulman allemand de 24 ans vivant près de Hambourg, qui se dit inspiré par les mauvaises expériences vécues par ses parents et son entourage avec des chauffeurs non musulmans. La non-mixité est la règle pour sa compagnie. Accusé de pratiquer la ségrégation des sexes et de créer une société parallèle pour les musulmans d'Allemagne, il réfute ces accusations, arguant que son service est ouvert aux non-musulmans. Depuis la mise en place de son service, «des milliers d'usagers» ont sollicité l'entreprise selon M. Reid et s'en sont déclarés satisfaits⁴⁷.

GRANDE-BRETAGNE — **Taxis sans chiens**

Les chauffeurs de taxis musulmans de Londres refusent les chiens d'aveugles. Sean Dilley, 29 ans, résidant à Stevenage, était au Club de sports et de tennis de Letchworth à Muddy Lane avec son chien guide Chipp pour une démonstration de tennis par des aveugles. Un arrangement était pris pour qu'un taxi vienne le chercher après l'évènement et le ramène à la gare de Letchworth. Mais lorsque

⁴⁶ JSS News, 31.01.2012. Soeren Kern, Stonegate Institute.

⁴⁷ Bivouac, 02.02.2012, source: Saphir News.

le chauffeur est arrivé, il a refusé de laisser Sean et Chipp monter dans la voiture. « Le conducteur a dit que je pouvais monter dans la voiture, mais pas mon chien, a déclaré Sean, aveugle depuis l'âge de 15 ans. Il a expliqué que c'est parce qu'il est musulman. » Sean est journaliste indépendant et correspondant parlementaire pour talkSPORT. Il a appelé la compagnie Taxis Gary pour se plaindre, mais on lui a répondu que le chauffeur était dans son droit⁴⁸.

L'islam considère les chiens comme impurs. Al-Qaradawi explique pourquoi (danger pour la santé) dans son livre *Le Licite et l'illicite en islam*.

AUSTRALIE — **Faire régner la charia dans le quartier**

Un célèbre prêcheur australien converti à l'islam, Ibrahim Siddiq-Conlon, a annoncé son intention de faire appliquer la charia dans une banlieue de Sydney appelée Lakemba qui abrite la plus importante communauté musulmane d'Australie. Dans un reportage de la télévision australienne, il a aussi déclaré qu'une milice musulmane sera chargée de faire respecter strictement la loi islamique⁴⁹.

Violences

FRANCE — **Blessés pour un niqab**

Le 8 décembre 2011, deux policiers sont blessés à Evry lors d'une interpellation pour port du niqab. Un homme qui accompagnait une femme intégralement voilée a tenté de se soustraire au contrôle en l'entraînant et en proférant

⁴⁸ *The Advertizer*, 2.02.2012. Traduction par *Poste de Veille*, 04.02.2012.

⁴⁹ *Bivouac*, 06.01.2012.

« des insultes à caractère raciste » à l'adresse des patrouilleurs. Appelés en renfort, des fonctionnaires de la Brigade anti-criminalité se sont retrouvés aux prises avec plusieurs jeunes du quartier voisin des Pyramides.

En décembre 2011 toujours, une femme est condamnée à 15 jours de stage citoyen pour avoir porté un niqab dans la rue et refusé de l'enlever. C'est une récidiviste. Elle annonce qu'elle ne fera pas ce stage.

CANADA — **Animateur critique menacé**

Michael Coren présente l'émission *The Arena* sur la chaîne canadienne Sun News. Contrairement à la plupart des autres présentateurs de talk-show, il n'hésite pas à parler de manière critique de l'islam. Des musulmans veulent sa peau, ainsi que celle de ses enfants, et le lui font savoir par e-mails. L'animateur a rendu public l'un de ces messages : « Coren, je te hais en tant que catholique, je te hais en tant que juif, je te hais pour tout ce que tu es, dis et veux. Si je peux, je te ferai du mal, ainsi qu'à ta femme et tes enfants. Un jour, les gens comme toi, la racaille fasciste qui hait les musulmans, et tes amis de droite, conservateurs et sionistes, serez bannis. D'ici là, heureusement qu'il y a *Radio-Canada* et le *Toronto Star*. J'espère que tu auras le cancer. »⁵⁰

GRANDE-BRETAGNE — **Publicité pour la mise à mort des homosexuels**

Trois hommes ont été condamnés pour avoir promu l'exécution des homosexuels. Ils ont été reconnus cou-

⁵⁰ *Poste de Veille*, 07.01.2012.

pables d'« incitation à la haine sur la base de l'orientation sexuelle » par la cour de Derby. Les trois hommes ont distribué un dépliant intitulé *Death Penalty* ? (Peine de mort ?) dans une mosquée et dans des boîtes à lettres. Les dépliants montrent l'image d'un mannequin en bois pendu au bout d'une corde et citent des textes islamiques. Extrait : « La peine de mort est la seule manière d'empêcher ce crime immoral de corrompre la société, et elle sert à dissuader tout autre individu malade qui serait enclin à adopter ce comportement. Les seules différences entre les autorités classiques concernent la méthode de mise à mort. » Le dépliant précise que brûler les homosexuels, les jeter du haut d'un endroit élevé tel une montagne ou un immeuble, ou les lapider à mort constituent « des méthodes d'exécution appropriées ».

Les inculpés se sont défendus en faisant valoir qu'ils ne faisaient que citer ce que l'islam leur enseigne au sujet de l'homosexualité. La Cour a observé que les enseignements de l'islam sur l'homosexualité sont criminels. Il s'agit de la première poursuite du genre depuis l'entrée en vigueur de nouvelles lois en 2010⁵¹.

ALLEMAGNE — **Sa femme s'est laissée examiner par un médecin, il la frappe**

Un musulman frappe sa petite amie enceinte de sept mois à coups de poing dans le ventre parce qu'un médecin homme l'a auscultée. Cette agression d'Ahmad Sherzai, musulman allemand d'origine afghane, a entraîné la mort de l'enfant qu'elle portait. Le point de départ de la dispute est

⁵¹ 16 et 20.01.2012. *Poste de Veille*. Source : BBC.

un examen gynécologique de routine de sa femme. Comme la doctoresse habituellement responsable était en vacances, l'examen a été effectué par un médecin remplaçant de sexe masculin. Lorsque Ahmad Sherzai l'a appris, une dispute a éclaté, suivie de l'agression. L'enfant n'étant pas encore né au moment des faits, sa mort a été considérée par la Cour comme un avortement et non comme un meurtre. L'accusé a été condamné à 2 ans et 9 mois de prison⁵².

LONDRES — Menaces contre le public

Une conférence sur le thème de « La charia et les droits de l'homme » est ajournée à la suite de menaces de représailles contre... le public. La présidente de l'Association pour la Laïcité et l'Humanisme (Secularism and Humanism Society), qui organisait cette conférence, raconte : « Juste avant le début de la conférence, un jeune homme est soudain entré dans l'amphithéâtre. Il s'est mis debout devant l'auditoire avec une caméra-téléphone, et il a crié : « Écoutez, vous tous, je suis en train de filmer, je vais avoir vos visages sur le film, et je sais où certains d'entre vous habitent ». À ce moment, il a agressivement braqué la caméra devant le visage de quelqu'un, puis il a ajouté : « Et si j'entends quelque chose contre le saint prophète Mohamed, je vous traquerai. [...] Il a ensuite quitté la salle. [...] À l'extérieur du bâtiment, il a rejoint un important groupe d'hommes, apparemment là pour le soutenir. »

La conférence a été annulée⁵³.

⁵² Bivouac, 19.01.2012, sources : <www.pi-news.net> via <islamversuseurope.blogspot.fr>.

⁵³ Bivouac, 18.01.2012, source : *Cision Wire. com*, extrait traduit par Bivouac.

ISRAËL — Le hadith qui tue

Benjamin Netanyahu a demandé au procureur général Yehuda Weinstein d'ouvrir une enquête sur le mufti de Jérusalem, le Cheikh Mohammad Hussein pour incitation au meurtre, après qu'il ait été filmé en train de citer un hadith de Mahomet appelant les musulmans à supprimer les juifs. Répondant à ces accusations, le mufti a nié sa responsabilité à la radio israélienne, disant qu'il citait simplement ses textes. « Je ne peux pas changer le hadith », a-t-il ajouté⁵⁴.

GRANDE-BRETAGNE — Des Britanniques paient pour faire exécuter une « blasphématrice »

La tentative de faire mettre à mort la Pakistanaise Asia Bibi est financée, entre autres, par l'organisation britannique Khatm-e-Nabuwat. Asia Bibi est cette mère chrétienne qui a été condamnée à mort pour blasphème. Salman Taseer, le gouverneur du Pendjab au Pakistan, a été assassiné pour avoir pris sa défense. Shahbaz Bhatti, ministre des Minorités religieuses, a également été assassiné pour avoir réclamé des modifications à la loi sur le blasphème.

La cause d'Asia Bibi doit, au moment où paraît cette information, être entendue par la Haute Cour de Lahore. Le plaignant, Qari Salam, à l'origine de la condamnation, serait soutenu et financé par des Britanniques. Cruelle ironie : des avocats pakistanais risquent leur vie pour tenter de sauver Asia Bibi, pendant que des musulmans britanniques font apparemment tout pour s'assurer qu'elle sera exécutée.

Qari Salam a affirmé que l'organisme britannique avait

⁵⁴ Bivouac, 23.01.2012, source : *Jerusalem Post*.

engagé un avocat pour présenter sa cause devant la Haute Cour et qu'ils s'efforceraient d'obtenir la condamnation à mort d'Asia Bibi⁵⁵.

GRANDE-BRETAGNE — Des viols pédagogiques

Un pieux musulman a violé des femmes pour « leur donner une leçon » et pour « leur apprendre à ne pas se trouver dans les rues la nuit ». Sunny Islam, 23 ans, vient d'une famille musulmane stricte. Il « cueillait » dans la rue ses victimes — dont une âgée de 15 ans — en les menaçant de la pointe d'un couteau, les ligotait et les violait. Il est accusé de quatre agressions, mais la police craint qu'il n'ait attaqué davantage de femmes. Il a été condamné à la prison à vie, assortie d'une peine de sûreté de 11 ans⁵⁶.

PAYS-BAS — Censure au moyen de menaces

Un satiriste néerlandais, Johan Vlemmix, a décidé de ne pas chanter sur scène son dernier hit « Doe de boerka » suite à des menaces de mort. La vidéo, une parodie de la chanson de Van McCoy « Do the Hustle », est un énorme succès sur YouTube. Le fournisseur de vidéo a bloqué les commentaires, car trop de musulmans en colère y postaient leurs réactions. Johan Vlemmix a affirmé qu'il les avait prévues, mais pas avec une telle virulence : « Je l'ai vraiment conçue comme une blague, parce que la burqa va être interdite aux Pays-Bas, je pensais que c'était amusant d'offrir une alternative pour le Carnaval : un t-shirt

⁵⁵ *Poste de Veille*, 02.01.2012, source : *The Express Tribune*, 21.01.2012.

⁵⁶ *Bivouac*, 25.01.2012, source : *Daily Mail*.

burqa», a-t-il expliqué. Johan Vlemmix a également abandonné l'idée de commercialiser ces t-shirts⁵⁷.

NORVÈGE — **Attaque contre des convertis à Jésus**

Deux Iraniens qui se sont convertis au christianisme ont été poignardés par trois hommes masqués à Haugesund. L'attaque s'est produite alors que les deux victimes se baladaient. Ils ont été agressés aux cris de « koufars » (infidèles). Une infirmière qui passait par là leur a donné les premiers soins, puis une ambulance les a transportés à l'hôpital. Aucun des agresseurs n'a été arrêté.

Les deux Iraniens veulent rester anonymes et n'ont pas parlé de l'agression. Ils vivent en Norvège depuis plusieurs années. L'un d'eux s'est converti en Norvège et l'autre s'est converti en Iran et a réussi à s'enfuir après avoir été maltraité pour sa foi. « Ils sont très actifs dans la communauté et ont témoigné de leur foi au cours de réunions », a déclaré le pasteur, qui veut aussi rester anonyme car il se rend souvent dans des pays musulmans où les chrétiens sont persécutés. Il dit qu'il ne s'attendait pas à ce que de tels actes se produisent à Haugesund. « C'est très dramatique et surprenant. Je n'ai pas pris cela en compte. Je n'avais pas entendu parler de menaces contre les convertis dans la région »⁵⁸.

FRANCE — **Violences à la maternité**

Le 19 décembre, un musulman conduit sa femme à

⁵⁷ *Bivouac*, 29.01.2012.

⁵⁸ *Poste de Veille*, 25.01.2012, source: *Världen idag* (suédois) via *islam in Europe*.

l'hôpital alors qu'elle souffre de contractions depuis deux jours. Il s'oppose « avec virulence au toucher vaginal » qu'une sage-femme veut pratiquer. « Laisse-les faire », dit sa jeune femme, en arabe, à son mari. « Tu en subiras les conséquences, on divorcera », répond celui-ci, selon les propos rapportés par une sage-femme arabisante appelée pour faciliter la communication. À l'adresse du personnel, l'islamiste ajoute : « En France, on essaie toujours de violer nos femmes. »

Son épouse est alors transférée au bloc opératoire pour une césarienne. Le personnel accepte, pour apaiser la situation, que le mari assiste à l'intervention depuis le sas du bloc. Mais voyant l'anesthésiste enlever le voile de sa femme, il pousse la sage-femme (deux jours d'incapacité) et casse la porte du bloc. Il est condamné à 6 mois de prison ferme⁵⁹.

NORVÈGE — Viols ethniques

Le pays est atteint par une vague sans précédent de viols qui sont en grande partie commis par des immigrés musulmans sur les femmes locales. Selon la presse norvégienne, de janvier à fin octobre, 48 viols commis à Oslo ont été confirmés, 45 d'entre eux par des musulmans. Au cours des six premiers mois de 2011, 208 femmes norvégiennes ont porté plainte pour viol ou tentative de viol à Oslo. Dans l'ensemble de la Norvège, 929 viols et tentatives de viols aggravés ont été signalés depuis le début de l'année.

Un rapport de police paru en mai 2011 révélait qu'à

⁵⁹ Bivouac, 06.01. 2012, source : *Le Parisien*.

Oslo, tous les viols commis l'année précédente l'ont été par des immigrés d'origine non-occidentale. Un politiquement correct qui tente d'éviter de préciser : musulmans pour la plupart. Neuf sur dix des victimes étaient des Norvégiennes de souche⁶⁰.

GRANDE-BRETAGNE — Époux-cousins égale enfants handicapés

Au Royaume-Uni, plus de 50 % des Pakistanais contractent des mariages consanguins, souvent entre cousins germains. Ce chiffre atteint 75 % à Bradford. Ce sont en général des unions arrangées. C'est ce sujet que traite un documentaire britannique qui montre le drame des enfants qui naissent avec des handicaps dus à la consanguinité⁶¹.

GRANDE-BRETAGNE — Forte hausse des crimes d'honneur

La police britannique a enregistré en 2011 plus de 2 800 crimes dits d'honneur, punitions infligées pour apporter la honte dans la famille, par exemple en refusant un mariage forcé, en fréquentant un non-musulman ou en étant attirée par les libertés occidentales. Les douze régions pour lesquelles de telles statistiques existaient déjà, montrent une augmentation de 47 % en un an. Il s'agit de mutilations, tabassages, enlèvements, attaques à l'acide, meurtres. Le record des crimes est détenu par Londres et c'est à Londres que le problème a augmenté au point de dépasser de cinq

⁶⁰ *Poste de Veille*, 27.05.2011, <jssnews.com>, 06.12.2011.

⁶¹ *Observatoire de l'islamisation*, 24.01.2012.

fois la moyenne nationale. Il s'agit de la pointe de l'iceberg, car de nombreuses victimes gardent le silence par crainte de représailles⁶².

BELGIQUE — **Assassinée pour l'honneur**

Quatre membres d'une famille pakistanaise ont été reconnus coupables de l'assassinat d'une jeune fille de 20 ans qui refusait un mariage forcé. Le meurtre a été qualifié de « crime d'honneur » pour la première fois dans l'histoire judiciaire du royaume.

Sadia Sheikh, Belge d'origine pakistanaise, a été abattue de trois balles le 22 octobre 2007 par son frère Mud, âgé alors de 23 ans, dans la maison familiale où elle s'était rendue, attirée par la promesse d'une réconciliation. La jeune femme vivait à l'occidentale et avait quitté le giron familial pour suivre des études de droit et vivre une relation amoureuse avec Jean, un jeune Belge. Ses parents, commerçants dans la ville, avaient auparavant tenté d'arranger un mariage avec un cousin habitant au Pakistan, qu'elle ne connaissait pas. Le « mariage » avait même été célébré en 2005 via internet par un imam.

Le jury de la cour d'assises de Mons a reconnu coupables le père, la mère, le frère et une des sœurs de Sadia d'assassinat, avec la circonstance aggravante qu'il s'agissait d'un crime d'honneur. Le père et le frère ont également été reconnus coupables d'avoir tenté de forcer la jeune femme à se marier contre son gré⁶³.

⁶² <www.dailymail.co.uk> (mailonline), 03.12.2011.

⁶³ *Observatoire de l'islamisation*, 10.12.2011, source : AFP via *Le Figaro*.

CANADA — **Trois jeunes filles et une femme noyées pour l'honneur**

Mohammad Shafia, sa deuxième femme Tooba Yahya et leur fils Hamed ont été reconnus coupables du meurtre de leurs trois filles et sœurs âgées de 19, 17 et 13 ans, et de la première femme du père. Les corps des victimes avaient été retrouvés en juin 2009 dans une auto au fond d'une écluse de Kingston. Selon la Couronne, les accusés ont tué les victimes, probablement en les noyant, avant de placer les corps dans le véhicule qu'ils ont ensuite poussé dans le canal à l'aide de la deuxième voiture de la famille.

Les enquêteurs ont rassemblé des preuves en plaçant le père sous écoute. Il traitait ses filles mortes de putains et a déclaré : « Que le diable aille déféquer sur leurs tombes ! »

Le trio est condamné à des peines d'emprisonnement à vie sans possibilité de libération conditionnelle avant 25 ans. Selon le juge, « il est difficile de concevoir un crime plus ignoble et plus haineux. La raison apparente de ces meurtres honteux commis de sang-froid est que ces quatre victimes totalement innocentes avaient heurté votre concept complètement tordu de l'honneur, lequel n'a absolument pas sa place dans une société civilisée. »⁶⁴

Les condamnés ont fait appel.

Terrorisme

Nous prenons connaissance au fil des jours d'innombrables attentats islamistes. Nous entendons moins par-

⁶⁴ Bivouac, le 30.01.2012, source : journal *Metro* de Montréal.

ler des projets déjoués, très nombreux en Occident. Le terrorisme est une menace avec laquelle il faut désormais compter, qui coûte une fortune en mesures de sécurité. Les nations occidentales ont dû se résoudre à cette réalité : le 11 Septembre n'était pas une singularité dans l'histoire, mais le début d'une incroyable dynamique radicale. Celle-ci s'exprime aussi par des actes violents dans les différentes sphères sociales.

ÉTATS-UNIS — **Armée infiltrée**

Le député Peter King, président de la commission sur la Sécurité nationale du Congrès, affirme que l'armée américaine est infiltrée par un nombre significatif de personnes qui sont liées à des « mouvements radicaux et pourraient être des terroristes potentiels. [...] C'est un souci de plus en plus grand. »

En 2009, des attaques terroristes contre des militaires américains ont eu lieu d'une part contre une agence de recrutement dans l'Arkansas, d'autre part à Fort Hood, au Texas, où un psychiatre militaire musulman a tué 14 personnes et en a blessé plus de deux douzaines⁶⁵.

ÉTATS-UNIS — **Trahison**

Un ancien congressman à la solde d'une organisation terroriste écope d'un an de prison, peine légère due à sa collaboration avec la justice. Cet Américain du Michigan a été condamné à un an de prison ferme pour avoir accepté des pots de vin en échange de son aide pour essayer de re-

⁶⁵ Extrait traduit par *Bivouac*, 08.12.2011, source : *The Hill*.

tirer une organisation caritative islamique, l'Agence américaine du secours islamique, de la liste des organismes soupçonnés par le Congrès de soutenir le terrorisme. Mark Deli Siljander, 60 ans, avait reçu 75 000\$ de la part de l'organisation. Celle-ci a été dissoute en 2004 après avoir été reconnue comme organisation terroriste par le Département américain du Trésor⁶⁶.

ÉTATS-UNIS — **Comploteur condamné**

Kareem Ibrahim, islamiste chiite américain, est condamné à la prison à vie pour complot terroriste par le tribunal de New York. Il était le principal conspirateur d'une attaque dirigée contre les réservoirs de carburant de l'aéroport international Kennedy, attaque déjouée par le FBI. Si elle avait eu lieu, l'explosion aurait créé un carnage plus important que l'attentat du 11 Septembre et des dégâts économiques gigantesques. Ibrahim assurait le soutien opérationnel et la formation à la charia de son groupe, il était l'imam de sa communauté.

Russell Defreitas, un émigré de Guyane, avait mis sur pied l'opération en 2006, alors qu'il travaillait à l'aéroport. Il a recruté trois islamistes liés aux Gardiens de la révolution iraniens.

Dans une conversation captée par le FBI, le guide religieux ordonne : « Livrez bataille, tuez autant que vous pouvez tuer, et retournez vers Allah. »

Les conspirateurs avaient tenté d'enrôler des responsables terroristes internationaux dont un expert en ex-

⁶⁶ Bivouac, 13.01.2012, source : Reuters.

plosif d'Al Qaida, un responsable de l'organisation terroriste Jamaat al Muslimeem de Trinidad et l'ancien attaché culturel iranien inculpé pour l'explosion en 1994 du centre culturel Juif de Buenos Aires en Argentine⁶⁷.

ÉTATS-UNIS — **Attentat**

L'ex-Marine Yonathan Melaku a plaidé coupable pour avoir tiré sur le Pentagone, sur le musée du Corps des Marines et sur d'autres bâtiments militaires. Melaku s'est filmé lui-même pendant qu'il tirait les coups de feu. Dans l'enregistrement, on peut l'entendre dire « Allahou akbar » et réciter la Chahada, profession de foi islamique. Des chants djihadistes passent en fond sonore. Yonathan Melaku a été arrêté alors qu'il rôdait dans Fort Myer et dans le cimetière national d'Arlington avec un sac à dos rempli de nitrate d'ammonium et de sacs en plastique, un ordinateur portable contenant des messages djihadistes et une bombe de peinture noire. L'ex Marine de 23 ans se dirigeait vers les tombes les plus récentes des héros de la nation pour les profaner et y déposer du matériel explosif accompagné de messages en arabe. Quand la police l'a arrêté, il en était à son sixième acte de vandalisme⁶⁸.

BELGIQUE — **De l'extrémisme au djihadisme ?**

Une kalachnikov a été découverte chez un membre de *Sharia4Belgium* lors d'une perquisition à Deurne chez un membre de ce mouvement extrémiste. La perquisition a été

⁶⁷ <www.dreuz.info>, 13.01.2012, source : <www.justice.gov/États-Uniso/nye/pr/2012/2012jan13.html>

⁶⁸ *Bivouac*, 27.01.2012, source : *Washington Post* via *AtlasShrugs*.

menée après que l'homme a mis l'arme en vente sur internet. Il y aurait de plus en plus d'éléments montrant que ce mouvement, rassemblé autour de son leader Abu Imran, évolue d'un groupe de croyants extrémistes vers des djihadistes qui soutiennent activement des organisations terroristes⁶⁹.

ALLEMAGNE — Fascination meurtrière

Un jeune homme de 19 ans converti à l'islam est mis en examen pour apologie du terrorisme, annonce le 19 décembre le parquet fédéral de Karlsruhe. Le jeune Allemand a publié sur internet des textes, des vidéos et des photos appelant au djihad et faisant l'apologie des attentats suicides. Il a cherché à recruter des membres et a publié sur son site des documents, ainsi que des vidéos montrant des exécutions⁷⁰.

NORVÈGE — Complot contre un dessinateur et son journal

Le tribunal d'Oslo a condamné pour « complot en vue de commettre un acte terroriste » deux hommes accusés d'avoir préparé, en lien avec Al Qaïda, un attentat contre le journal danois qui a publié les caricatures de Mahomet en 2005. Présenté comme le cerveau du projet d'attentat contre *Jyllands-Posten*, Mikael Davud, Norvégien d'origine ouïghoure, a été condamné à sept ans de prison, tandis que son complice kurde irakien a écopé d'une peine de trois ans et demi de prison. Arrêtés en juillet 2010, les deux hommes projetaient une attaque à l'explosif contre

⁶⁹ *Observatoire de l'islamisation*, 13,12.2011, source : *Le Soir* (Belgique).

⁷⁰ <www.dreuz.info>, source : <de.nachrichten.yahoo.com>.

les locaux du journal danois ainsi que l'assassinat du dessinateur Kurt Westergaard⁷¹.

Il demande aux immigrés d'attaquer l'Occident

Dans une vidéo diffusée sur un site islamiste, Adam Gadhan, porte-parole « américain » d'Al-Qaïda, demande aux musulmans qui vivent dans les pays européens d'attaquer les citoyens juifs et chrétiens. « Aux Frères musulmans résidant dans les pays de la coalition des sionistes et des croisés [...] sachez que le djihad est un devoir », dit-il aux membres des « communautés d'immigrés comme celles vivant en marge de la société dans les banlieues misérables de Paris, de Londres et de Detroit, ou celles venues en Amérique et en Europe pour étudier ou pour y chercher leur pain quotidien. »⁷²

⁷¹ 24 heures, 30.01.2012

⁷² <www.dreuz.info>, 13.01.2012, source : *Le Point*.



Le rejet de la laïcité et de la culture occidentale par l'islam est plus qu'un volet militant, il constitue l'essence même de la politique de presque toutes les institutions musulmanes.

Necla Kelek, sociologue allemande d'origine turque

Le droit à la critique des religions existe-t-il encore ?

Pour le moment, affirmer que l'islam est dangereux n'est pas encore un délit. Comme toutes les doctrines, il est soumis au débat et à la critique. Il est tout aussi possible de s'en moquer ou d'en ridiculiser les rites et les préceptes. Quant au blasphème, qui implique une croyance à une doctrine religieuse, il ne figure dans aucun code pénal. Selon sa définition, le terme de diffamation ne concerne en français que des personnes, jamais des doctrines. Il ne viendrait par exemple à personne l'idée d'accuser quelqu'un de diffamer le marxisme.

Le droit à la critique de l'islam existe donc en démocratie, au contraire de la quasi-totalité des pays musulmans. Dans les faits, il est devenu bien virtuel. Trois réalités l'illustrent :

- Les menaces et/ou la violence des islamistes, d'autant plus efficaces que des critiques de l'islam ont été assassinés.
- Une évolution inquiétante du droit et des jugements. De plus en plus de combattants de l'archaïsme sont condamnés au nom de « l'incitation à la haine ». La justice assimile la condamnation d'une religion à l'incitation à agresser ceux qui la pratiquent.
- Les pressions sociales : les critiques de l'islam et de

ses pratiques obscurantistes sont dénoncés par la presse, par les mouvements antiracistes et par la majorité de ceux qui tiennent les leviers du pouvoir.

Une loi nouvelle, non écrite mais respectée par d'innombrables citoyens, a été introduite dans notre code mental, c'est la peur. Elle est née des réactions violentes, voire fanatiques, de musulmans dès qu'une critique, une œuvre, un dessin, une exposition ciblent leur religion ou leur comportement. Voire simplement publient l'image de leur prophète. Des gens qui ont osé sont morts, d'autres sont protégés nuit et jour. L'immense majorité a renoncé.

On pourrait imaginer alors que le droit évolue afin de protéger davantage la démocratie et ses valeurs contre ceux qui tentent de l'affaiblir. Des lois ont bien été votées en Europe ces dernières années contre les mariages forcés, les mariages de mineures, les crimes d'honneur. Mais pour le reste, la justice tend à défendre davantage le totalitarisme islamique que ses dénonciateurs.

L'évolution juridique s'illustre par une limitation de la liberté d'expression au moyen d'un usage abusif de législations « anti haine » et « antiracistes ». Critiquer l'islam, condamner l'islam, détester l'islam devient risqué. On en vient très rapidement à l'équation : détestation de l'islam égale haine des musulmans. Et les juges n'étant pas épargnés par cette épidémie, le risque d'être condamné pour incitation à la haine, voire en l'occurrence à la ridicule « haine raciale », croît de manière vertigineuse.

Bizarrement, pour ses activistes, le racisme ne sévit que dans les sociétés qui apprennent à leurs rejetons dès la crèche que toutes les races sont égales, toutes les cultures respectables, toutes les religions acceptables.

En France, ces antiracistes ne cessent d'activer les tribunaux. Le philosophe Philippe Nemo le dénonce dans un petit livre par une démonstration percutante de l'évolution du droit et des « lois de censure » dont l'arsenal législatif s'est progressivement doté⁷³. Pour faire court, disons qu'on en est arrivé à considérer des opinions, voire des constats comme des délits qui sont punis au nom de « la provocation à la discrimination ou à la haine », et dont sont victimes de plus en plus de critiques de l'islam.

« Ce que les nouvelles lois françaises de censure demandent aux juges, c'est donc de sanctionner des pensées en tant que telles [...] d'estimer leur potentialité supposée de nuisance sociale », ce qui est impossible, observe Nemo. On demande en fait aux juges « quelque chose de très proche de ce que l'Église demandait jadis aux Inquisiteurs, c'est-à-dire de procéder à une sorte de prophylaxie sociale. »⁷⁴

Cette évolution, qui dépasse largement la France, est un facteur de réduction de la liberté d'expression et bannit du débat public des questions essentielles. Mais elle a aussi deux autres effets. D'abord elle crée une insécurité juridique : la loi est censée dire à l'avance ce qui est permis et interdit ; or, c'est impossible dans le spectre si vaste des opinions qui inciteraient à la haine. De plus, cette réalité fait endosser aux juges un rôle de censeur.

Bénéficiaires de cette tendance, les radicaux musulmans activent sans retenue la justice afin de faire condamner

⁷³ Philippe Nemo, *La Régression intellectuelle de la France*, Éd. Textus, 2011.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 59.

leurs contempteurs ou d'obtenir d'elle ce que telle institution ou instance leur a refusé. Ils invoquent pour vaincre sur ce terrain judiciaire des valeurs telles que le droit à la différence, la tolérance, la liberté de culte, l'égalité, etc.

En Grande-Bretagne, des poursuites sont autorisées depuis 2007 contre quiconque aurait « l'imprudence de susciter la haine religieuse » par ses paroles ou ses écrits, et « la discussion, la critique ou les manifestations d'antipathie, d'aversion, de dérision, d'insultes ou d'injures envers certaines religions particulières et envers les convictions ou les pratiques de leurs adeptes »⁷⁵.

En Autriche, un article sanctionne le fait de « dénigrer les croyances d'une religion reconnue par la loi ». En Suisse, sera puni d'une peine pécuniaire « celui qui, publiquement et de façon vile, aura offensé ou bafoué les convictions d'autrui en matière de croyance, en particulier de croyance en Dieu... » Cet article a été complété en 1995 par un 261 bis qui sanctionne « l'incitation à la haine et à la discrimination ».

L'incitation à la haine et à la discrimination est abondamment utilisée pour bâillonner les critiques des prêcheurs de haine et de discriminations, de même que les textes auxquels ils se réfèrent.

C'est paradoxalement aussi pour ces deux chefs d'accusation, auxquels s'ajoute la plupart du temps l'incitation au crime et à la violence, que des islamistes sont condamnés. Contrairement à leurs détracteurs, il leur faut un degré de venin très élevé pour qu'une sanction tombe.

⁷⁵ *Racial and Religious Hatred Act*, 2006 (cl), partie III, & 29J, cité par Christopher Caldwell, p. 278.

Pas de problème pour des appels au crime et à la violence

Petit effort d'imagination : que se passerait-il si des adversaires du christianisme s'avisait de :

- brûler une bible et en poster la vidéo sur Youtube,
- condamner publiquement le christianisme et ses dogmes,
- se moquer de ces dogmes,
- organiser un stand et distribuer des flyers descendant en flammes le christianisme,
- organiser une manifestation contre les fondamentalistes d'Écône ?

Bien évidemment, la réponse est : rien. S'il s'agit d'islam, c'est une tout autre affaire.

On verra ci-dessous que dans un cas, la critique d'un dogme est assimilée à une incitation à la haine, alors que dans l'autre, l'enseignement d'un dogme de haine est assimilé à une simple étude religieuse.

Battre les enfants, faire le djihad, fouetter...

Dans un communiqué du 27 avril 2011, le Mouvement suisse contre l'islamisation (MOSCI) dénonce la présence sur le site du Centre islamique de Lausanne, d'un texte en arabe qui promeut d'étranges pratiques. Extraits de ce texte :

« Il est un devoir du parent du petit garçon et de la petite fille qui ont atteint l'âge de discernement de leur ordonner de faire la prière et de leur apprendre comment la faire

à 7 ans. Il les bat à 10 ans s'ils la délaissent, comme s'ils délaissent le jeûne si leur santé permet le jeûne. [...] »

« Et il est un devoir des responsables de tuer celui qui délaisse la prière par paresse. Ils le tuent s'il ne se repent. »

« Aussi ceux qui font le djihad, qui partent à la guerre sainte pour attaquer les mécréants, ils n'ont pas de salaire chez le calife, chez l'imam, mais ils partent pour la récompense de Dieu, ils partent pour combattre les mécréants. [...]

« La punition du voleur qui a volé l'équivalent d'un quart de dinar d'un coffre est de lui amputer sa main droite. S'il récidive, on devra lui amputer son pied gauche. S'il récidive, on devra lui amputer sa main gauche, et s'il récidive encore, on devra lui amputer son pied droit. »

À propos des relations sexuelles interdites et de la sodomie : « Et la punition de l'homme libre ou de la femme libre qui a déjà été marié une fois dans la vie est d'être lapidé par des pierres de taille moyenne jusqu'à la mort. Celui ou celle qui n'a jamais été marié avant, sa punition est de 100 coups de fouet et une expulsion du pays pendant une année. La punition de l'esclave est la moitié de ceci. »

L'imam du centre, Mouwafac Al Rifai, prêche en direct ceci (propos enregistrés) : « Tarik Ramadan cherche à plaire aux chrétiens et aux juifs. Il cherche à plaire aux diables. Mémo-risez bien ça : celui qui cherche à plaire aux chrétiens et aux juifs, il s'attire la colère de Dieu ! »

« ... Mais il a vu qu'il faisait du mal. Il le vole. Il frappe ses enfants. Il agresse sa maison. Alors il lui dit : juif ! C'est

pour dire qu'il leur ressemble. Qu'est-ce que tu as ? Tu es juif ? »

« Il est du devoir du tuteur (père) d'ordonner à son fils et à sa fille de 7 ans de faire la prière, et de les frapper s'ils la délaissent [...] »

Le MOSCI dépose plainte contre le centre et son imam. Fin octobre 2011, le procureur acquitte le religieux au motif que l'enseignement de textes religieux n'est pas condamnable, il s'agit d'un droit garanti par la liberté de culte.

Pas de stand pour les critiques d'une religion

L'imam responsable d'un site qui appelle à la violence contre des enfants, à l'exécution des apostats, au djihad contre les « mécréants », est acquitté. Il a le droit de populariser ces idées. En revanche, en Suisse, il est interdit à celui qui l'a dénoncé, le MOSCI, de critiquer les textes dont sont issus ces préceptes.

En 2009, le MOSCI demande l'autorisation de tenir un stand à Fribourg sur lequel il vend un livre très critique de son président David Vaucher, *Vérités sur l'islam*, et distribue des flyers tout aussi critiques.

La demande est refusée par la police au nom de la « diffamation des religions » (!), puis par le législatif de la commune. Le Conseil communal argumente dans un morceau d'anthologie des confusions, de l'ignorance et des dangers « judiciaires » existant aujourd'hui à propos de l'islam : « En outre, l'examen attentif du site internet du MOSCI a conduit la Direction de la police locale à la conclusion que ce mouvement a pour objectif la propagation de l'islamo-

phobie par association systématique de l'islam à la violence et au terrorisme, association que le MOSCI soutient par des constructions intellectuelles instrumentalisées et en stigmatisant et criminalisant la religion musulmane.

Le Conseil communal est d'avis, après examen du site internet, que le but du MOSCI ne consiste pas seulement à diffuser une opinion, mais bien à diffamer une religion. La propagande contre l'islamisation constitue une incitation à la violence.

[...] En fonction de l'idéologie propagée par ce mouvement, le Conseil communal ne peut pas exclure qu'un tel stand soit interprété comme une provocation par les proches de la cause islamique et qu'elle n'engendre un certain nombre de problèmes de sécurité et d'ordre publics. »

Le Tribunal cantonal, deuxième instance de recours, confirme l'interdiction. Le MOSCI recourt alors au Tribunal fédéral, cour suprême helvétique. Heureuse surprise : celui-ci confirme que les libertés d'opinion et d'information du MOSCI ont été violées. Le TF rappelle, entre autres, qu'il incombe d'abord aux autorités de prendre des mesures afin de garantir l'ordre public et l'exercice pacifique de la liberté d'expression.

Quelques jours plus tard, lors d'une table ronde, le journaliste du quotidien *Le Matin* qui a traité de ce jugement, explique à des représentants des communautés albano-phonie et turque en mal de conseils de communication : « La décision du Tribunal fédéral signifie que désormais, on peut faire des stands violemment islamophobes. Je m'inquiète de ne pas avoir reçu de communiqué qui dénonce ce jugement. »

Un journaliste fâché qu'un tribunal garantisse la liberté d'expression ? L'islam produit des effets surréalistes.

Pour obtenir gain de cause, le MOSCI, modeste association, a dû faire appel aux dons de ses membres. L'obstacle financier est un moyen efficace et silencieux d'écarter de la scène les empêcheurs d'islamiser en rond.

« Respectables kamikazes »

« Sellez les chevaux et préparez ce que vous pouvez de matériel, de convictions, puis n'oubliez pas, n'oubliez pas, n'oubliez pas les ceintures sacrées, les ceintures des respectables, la ceinture explosive pour les gens qui trahissent. » En septembre 2010, le quotidien *24 heures* révèle cette poésie écrite en arabe découverte sur un site d'opposition au régime tunisien de Ben Ali. L'auteur en est Larbi Guesmi, un Tunisien, réfugié politique en Suisse depuis plus de 20 ans. Un islamiste comme nos démocraties en ont tant accueillis afin de leur éviter le sort qu'ils promettent à leurs ennemis.

La presse révèle ces vers et une polémique éclate. Le pieux musulman écrit alors une lettre aux médias où il explique que ses propos ont été rédigés dans un coup de colère, après visionnage d'une vidéo montrant un lieu de prière complètement délabré en Tunisie.

Le Tuniso-Neuchâtelois affirme aussi qu'un sens figuré peut être décelé dans ses écrits par « un lecteur arabophone bien intentionné. »

Le procureur général du canton de Neuchâtel ouvre une instruction en janvier 2011 pour appel public au crime,

infraction poursuivie d'office. Guesmi écope d'une légère condamnation, soit une amende avec sursis pendant deux ans et 300 francs de frais. Il recourt.

Devant le Tribunal de Boudry (NE), Guesmi dénonce une traduction « mal intentionnée ». Se fondant sur les affirmations du traducteur et avalisant la pose de défenseur des droits de l'homme qu'a prise le réfugié, la présidente suit la défense et l'acquitte, malgré l'avis du procureur général pour qui de tels propos représentent bien une incitation publique au crime ou à la violence.

Une année plus tard, début avril 2012, les *Anonymous* annoncent avoir piraté des boîtes d'e-mails gouvernementaux d'Ennahda en Tunisie. Un message signé du poète des ceintures explosives a attiré leur attention. Il appelle la direction des Frères musulmans à tuer les dissidents du gouvernement et à dénoncer le caractère anti-islamique des opposants.

Fouettons, frappons, amputons, vive la charia !

Dans un reportage diffusé en avril 2010 par la chaîne suisse alémanique et reprise par la TV francophone, Aziz Osmanoglu, musulman d'origine turque arrivé en Suisse à l'âge de 11 ans et secrétaire de la Communauté musulmane de Bâle, approuve les sanctions de la législation islamique, dont donner des coups de fouet, frapper les femmes « déso-béissantes » et celles qui refusent des rapports sexuels avec leur mari. Il ne serre pas la main des femmes. Il souhaite vivement l'introduction de la charia en Suisse, et qualifie de « punition sensée » le fait de couper des mains.

Le procureur de Bâle ouvre une procédure pour incita-

tion publique au crime et à la violence. Le président du tribunal estime que les déclarations sont effectivement « sans équivoque », mais cependant pas punissables, car protégées par la liberté d'opinion. L'accusé n'a en outre incité personne à mettre en pratique ce qu'il soutenait.

La Cour acquitte l'islamiste. La procureure recourt : nouvel acquittement. Elle décide d'aller jusqu'au Tribunal fédéral. Celui-ci confirme. Son président explique lui aussi qu'on ne peut pas reprocher à l'accusé « d'avoir incité directement quelqu'un à agir ».

Le même reportage révèle le contenu d'un prêche prononcé en arabe lors de la prière du vendredi dans une mosquée de Bâle. L'imam y affirme que « pour Allah, les non-musulmans valent moins que les animaux »⁷⁶. Une polémique éclate durant laquelle l'imam conteste, la bien-pensance relativise, et la journaliste Karine Bauer devient parfois l'accusée. Cette polémique lui permet d'indiquer que selon son expérience, trouver des musulmans intégrés et d'accord de témoigner est « simplement parfois difficile ». Quant à l'imam, il n'est pas inquiet.

Autre exemple : fin 2009 à Fribourg, un religieux a, durant un prêche, appelé les fidèles à prier pour les terroristes en Afghanistan et en Tchétchénie, leurs « frères combattants ». Le juge prononce un non-lieu, reconnaissant tout de même que les déclarations « permettent de soupçonner un certain appel à la violence » et sont « politiquement incorrectes » !

⁷⁶ Coran, sourate VIII, verset 57 : « Il n'y a point auprès de Dieu d'animaux plus vils que ceux qui ne croient pas et qui restent infidèles », traduction de Kasimiski.

Guerre à la France et mort aux juifs

Un militant de *Riposte laïque* a fait parvenir une vidéo à ce journal en ligne. Elle a été tournée quelques jours plus tôt dans le quartier de la Goutte d'Or en plein Paris. Des militants du Hamas encouragent les jeunes musulmans des quartiers à se soulever contre la France et à prendre les armes. On y entend des cris appelant à tuer les juifs, mieux à les égorger. Cette réalité dépasse de beaucoup le compte rendu qui en a été fait par les médias.

On n'a pas constaté jusqu'aux drames de Montauban et Toulouse que la justice s'intéressait à ces appels à la guerre civile et à la guerre sainte. L'impunité de ces fanatiques est fréquente.⁷⁷ On n'a pas non plus remarqué que les organismes de « musulmans modérés » les dénoncent de quelle que manière que ce soit.

Pourtant, ces discours se popularisent. Ainsi, le « Collectif cheik Yassine », du nom du fondateur du Hamas responsable d'attentats sanglants en Israël, s'est fait connaître en manifestant devant la mosquée de Paris afin de dénoncer les relations de l'imam Dalil Boubakeur avec la communauté juive.

Devant la mosquée de Pontoise le vendredi 17 février 2012, le meneur d'un autre groupuscule installe sa sono et harangue les fidèles. Il termine son discours en arabe. Traduction : « Que Dieu casse le dos de ceux qui veulent du mal à l'islam et aux musulmans, renforce les Palestiniens, détruise les sionistes et les extermine, extermine tous ceux

⁷⁷ Vidéo choc rue Myrha lors de la prière interdite : guerre à la France, mort aux juifs !, publié le 23.09.2011.

qui ne sont pas ennemis du sionisme, aide les combattants en Tchéchénie et en Irak, détruise le colonisateur et l'extermine, aide les combattants en Syrie, détruise leurs ennemis, aide les combattants au Cachemire, au Soudan et partout ailleurs. »

Le chant final : « Par cette foi nous vivons, pour cette foi nous mourons et nous combattons. »⁷⁸

Les groupes antiracistes et la Ligue des droits de l'homme ne sont pas intéressés par ce genre d'information. Aucune procédure n'a été lancée.

La mosquée de Pontoise vaut le détour. Première grande mosquée du Val d'Oise, elle a été inaugurée en mai 2004 sous les applaudissements des autorités et des médias. Philippe Houillon (UMP) et le sous-préfet ont salué l'esprit d'ouverture et de solidarité des responsables du lieu. On peut observer aujourd'hui des centaines d'individus vêtus de djellabas et arborant une longue barbe, et des femmes toutes voilées fréquentant l'édifice. L'école coranique enseigne l'arabe et la charia aux enfants et aux adultes. Elle est pleine.

Tous les mardis, un traité de droit très classique est au programme, *La Réalisation du But*, de Ibn Hajar (1372-1448), une sommité pour les musulmans. L'ouvrage est édité en français par l'Arabie Saoudite qui le diffuse principalement au Pakistan et au Royaume Uni. Le droit pénal est décrit avec ses châtiments physiques, et le djihad est défini comme un devoir pour étendre l'islam dans le monde

⁷⁸ *Observatoire de l'islamisation*, 09.03.2012.

entier. Les femmes issues du butin de guerre peuvent être violées et réduites en esclavage.

Sur son site francophone Islamhouse.com, le Bureau de prédication islamique de Ryad, organe de prosélytisme de l'Arabie Saoudite, félicite la mosquée pour ses enseignements⁷⁹. Les autorités persévèrent dans leur cécité.

Dans le domaine de la haine, en Belgique, les autorités n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur la manière de neutraliser les adeptes de *Sharia4Belgium* et leur porte-parole Fouad Belkacem. Ils ne cessent de provoquer avec violence, notamment la police, et leurs discours atteignent des sommets dans l'extrémisme envers les non-musulmans et l'Occident.

L'appel au meurtre n'est pas un discours de haine

Le chancelier de la justice suédois a considéré que la diffusion par la radio publique *Sveridges* (SR) d'une émission dans laquelle un imam a appelé au meurtre de tous les Somaliens ayant quitté l'islam ne constituait pas un discours de haine.

L'émission, sous forme de panel de discussion, a été diffusée en direct par le service en somalien de *SR International*.

La décision de ne pas ouvrir d'enquête sur cette affaire se fonde sur le fait que l'animateur a immédiatement protesté contre la déclaration de l'imam. Le journaliste a rappelé à l'imam qu'ils étaient en Suède, à quoi l'imam a répondu que les mêmes règles s'appliquent en Suède. Le chancelier admet que « l'émission comporte des opinions qui pour-

⁷⁹ *Observatoire de l'islamisation*, 17.11.2011, repris le 21.03.2012.

raient être interprétées comme une menace envers les musulmans qui se convertissent à une autre religion ». Toutefois, compte tenu des réponses de l'animateur, il a décidé de ne pas enquêter sur la question.

Si le présentateur n'avait pas réagi, le chancelier aurait-il étudié la question plus en profondeur ? « Il est difficile de dire si nous l'aurions fait ou pas. La déclaration de l'imam était fondée sur ses convictions religieuses et le seuil est passablement élevé pour ce genre de déclaration », a précisé Marcus Agnvall, du bureau du chancelier, au journal *Dagen*.

Inciter à frapper les femmes est aussi une sorte de discours de haine et il est interdit bien sûr de prêcher la violence conjugale. Mais les juges sont si compréhensifs ! En Espagne en 2004, un imam est condamné en première instance à 16 mois de prison pour avoir expliqué, dans son livre *La Femme dans l'islam*, comment battre sa femme sans laisser de marques. En appel, la peine est adoucie : 22 jours, avec obligation de suivre une formation sur les droits de la personne. Ce rappel que les femmes « désobéissantes » peuvent être frappées en vertu notamment d'un verset du Coran, est l'un des leitmotivs des islamistes. De nombreux ouvrages la propagent, l'un d'eux a été découvert en 2012 dans la communauté musulmane de Belgique, et cité dans un reportage télévisé qui montrait par ailleurs les discours intolérants et mensongers d'une partie d'entre elle⁸⁰.

⁸⁰ Reportage de *Questions à la Une*, 11.04.2012.

L'antiracisme, muselière des critiques de l'islam

Dans de nombreux pays, le droit protège contre les discriminations ou appels à la haine en vertu de l'appartenance à une race, ethnie ou religion dans une logique niant ou réduisant la dignité humaine de ces groupes sociaux. Ces dispositions ne visent en aucun cas à interdire la critique d'une religion.

De plus en plus cependant, les tribunaux tordent le droit lorsqu'il est question d'islam et considèrent que des propos parfaitement acceptés jusqu'ici contre les autres religions deviennent discriminatoires, voire haineux quand il s'agit d'islam.

Dire sa détestation de l'islam devient souvent non seulement une incitation à la haine des musulmans, mais encore un crime raciste.

Une obsession antiraciste quasi névrotique règne dans nos pays, qui équivaut à un soutien aux plaintes des fondamentalistes et à leurs revendications communautaristes.

Depuis les immigrations successives des années 70, nos sociétés ont intégré des gens de toutes couleurs et de toutes provenances. On les rencontre partout dans la sphère économique, entre autres, dans les commerces et les services. On ne sache pas qu'ils sont insultés par les clients pour leur carnation. Et aucune autre culture ne combat le racisme autant que la nôtre, dès la petite enfance et dans tout l'espace public. Mais rien n'y fait, le racisme pour les groupes qui voudraient l'éradiquer, fait partie de notre ADN, alors que les immigrés — Africains, Balkaniques ou

Turcs — arrivent dans nos sociétés génétiquement purs de cette tare.

Sur les esprits antiracistes, la prétendue « islamophobie » a fait l'effet d'un coup de fouet. Un bel exemple du résultat de cette nouvelle donne est illustré par le rapport 2011 de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (CRI). Le terme intolérance vaut d'ailleurs à lui seul une riche réflexion. La traque aux racistes et aux intolérants (bientôt aux pas accueillants, pas gentils, égoïstes ?) est ouverte, elle ne connaît pas de répit. Dans ce rapport comme dans ses incalculables clones nationaux et internationaux, il n'est pas question du radicalisme islamique et de ses caractères violent, sexiste, discriminatoire et extraordinairement intolérant. Seuls les autochtones, notamment par leur refus d'engager des femmes en foulard, sont dénoncés, de même que les indignes qui rallient des mouvements « d'extrême droite ».

À l'inverse, les dénonciateurs de notre intolérance se révèlent bien mous face à la manière épouvantable dont les riches sociétés arabo-musulmanes traitent leur très nombreuse main-d'œuvre étrangère. Certaines domestiques reviennent au pays dans un cercueil, tuées de la main de leur patron ou exécutées par les pouvoirs publics.

En France, les associations peuvent traîner des citoyens devant les tribunaux dès lors que la lutte contre le racisme est inscrite dans leurs statuts. Ces groupes généreusement subventionnés sont ainsi, commente Philippe Nemo, « investis du singulier privilège de livrer au bras séculier de la justice les personnes ne pensant pas comme eux »⁸¹. Le juge

⁸¹ *Op. cit.* p. 33.

peut en outre leur octroyer des dédommagements exorbitants susceptibles de les faire prospérer et d'asphyxier de petits médias ou associations.

Les groupes antiracistes usent et abusent des tribunaux, mais uniquement contre les critiques de l'islam et des islamistes, jamais contre ces derniers. En France, c'est le cas du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), de SOS Racisme, de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) auxquels se joint souvent la Ligue des droits de l'homme (LDH).

Nous sommes, observe l'essayiste Paul-François Paoli, face à « un certain pouvoir de réprover et de juger que s'octroient des organisations à qui les citoyens n'ont pas conféré de légitimité particulière et qui ont la capacité extravagante d'affubler quiconque du bonnet d'âne du racisme ou de l'antisémitisme. »⁸²

La LDH avait déjà traîné l'écrivain Michel Houellebecq devant les tribunaux, pour avoir écrit dans un de ses ouvrages que « la religion la plus con, c'est quand même l'islam ».

C'est dans tout le monde occidental avancé que cette obsession fait des dégâts. Djemila Benhabid observe pour le Canada : « Les décisions de justice à propos des accommodements religieux ont fini par brouiller le cadre démocratique de notre société. Les droits individuels ayant relégué au second plan les aspirations collectives, on vit en permanence dans la hantise des tribunaux. »⁸³

⁸² Paul-François Paoli, *Pour en finir avec l'idéologie antiraciste*, Éd. François Bourin, 2012.

⁸³ Djemila Benhabib, *op. cit.* p. 264.

Cauchemar orwellien

Une anecdote en dit long sur ces accusations qui déferlent au moindre mot pouvant contenir comme un soupçon de critique ou de plaisanterie sur l'islam. À l'aéroport de Gatwick à Londres, des musulmans et musulmanes officient au contrôle des passagers. David Jones, 67 ans, créateur d'un personnage célèbre de dessin animé pour enfants, rentre de voyage. Après le passage de sécurité il s'entend notifier qu'il va être détenu parce qu'il a fait un commentaire offensant.

Jones avait remarqué une femme musulmane au visage presque intégralement couvert par son foulard et dit : « Si moi je portais ce foulard sur mon visage, je me demande ce qui se passerait. » Une agente musulmane se sent offensée et va se plaindre. Le personnel de sécurité, un administrateur de la compagnie aérienne et un agent de police passent l'heure qui suit à tenter de contraindre Jones à présenter des excuses. Le groupe lui dit : « Nous vivons maintenant dans une époque différente et certaines choses ne doivent pas être dites. » Jones décrit l'incident comme un « cauchemar orwellien »⁸⁴.

C'est au titre de l'incitation à la haine raciale que le journal en ligne Riposte laïque (30 000 lecteurs par semaine) est attaqué par la LDH et des mouvements antiracistes. Le responsable du journal s'était demandé si l'islam était compatible avec la République, et avait posé cette question : « Pourra-t-on compter sur les musulmans "modérés" quand il faudra combattre l'islam au coeur ? » Quant au ré-

⁸⁴ Bivouac, 27.02.2012, source : *Daily Mail*.

dacteur Pascal Hilout, il affirmait que « l'islam n'est pas une religion mais un projet politico-religieux totalitaire, et qu'il ne sait exister que par la conquête ».

Les deux accusés risquent jusqu'à trois ans de prison ferme et 45 000 euros d'amende auxquels s'ajouteraient des dommages et intérêts. Un jugement sévère signifierait la mort du journal.

En pleine affaire Mohamed Merah à Toulouse, le 23 mars 2012, le jugement tombe : Pierre Cassen et Pascal Hilout sont condamnés à des amendes et dommages et intérêts. Le montant de la facture dépasse les 12 000 euros. Les militants font appel.

Le journal pointe quelque temps plus tard l'attitude tendancieuse, et même prosélyte de la LDH, partie au procès contre Riposte laïque, par rapport à l'islam radical. Une décision d'expulsion de l'imam de Vesoul a été prise en 2006 pour atteinte à la sûreté de l'État. Selon les Renseignements généraux, ce religieux « propage une idéologie soutenant le djihad armé et incitant à la haine raciale contre le monde occidental et les juifs, idéologie à laquelle une partie de la jeunesse musulmane de Vesoul se montre très réceptive ». Une association franco-musulmane fait appel. Elle est soutenue par la Ligue des droits de l'homme au nom de... la liberté d'expression.

Ce qui suggère en substance ceci à Riposte laïque :

Quand un imam tient des propos appelant à la haine et au massacre des juifs, c'est de la liberté d'expression.

Quand Riposte laïque s'inquiète de ces mêmes propos, présents dans le Coran, c'est de l'incitation à la haine raciale.

Quand un imam, selon les Renseignements généraux, « propage une idéologie soutenant le djihad armé et incite à la haine raciale contre le monde occidental et les juifs », c'est de la liberté d'expression.

Quand Riposte laïque se demande si « une démocratie doit se suicider, en laissant des fascistes utiliser ses moyens pour la détruire », c'est de l'incitation à la haine raciale.

L'antiracisme en Europe frise la paranoïa et pourrait être lui-même parfois accusé de maltraitance d'enfants. En février 2012, Elliot Dearlove, un garçon britannique de 7 ans, est accusé de racisme par son école pour avoir demandé à un camarade de classe : « Tu es noir parce que tu viens d'Afrique ? » Le directeur de l'école a convoqué la mère du petit : « On m'a dit que je devais signer une déclaration reconnaissant que mon fils a fait une remarque raciste, déclaration qui serait ensuite examinée par le conseil d'éducation local », a expliqué la maman qui a refusé de signer.

L'incident a permis aux médias de révéler qu'en 2011, les instituteurs ont accusé des milliers d'enfants de racisme et d'homophobie pour des mots échangés dans la cour de récréation⁸⁵.

Une musulmane aux insultes racistes

Ces propos de la porte-parole musulmane du Parti des indigènes de la République Houria Bouteldja ont paru dans une revue féministe (!) animée par Christine Delphy, autre Indigène de la République. « Demain, la société tout entière devra assumer pleinement le racisme anti-Blanc. Et ce sera

⁸⁵ <www.dreuz.info>, 19.02.2012, source : *Dailymail*, *MailOnline*.

toi [Blanc], ce seront tes enfants qui subiront ça. Celui qui n'aura rien à se reprocher devra quand même assumer toute son histoire depuis 1830. N'importe quel Blanc, le plus antiraciste des antiracistes, le moins paternaliste des paternalistes, le plus sympa des sympas, devra subir comme les autres. [...] Les Indigènes de la République, c'est un projet pour vous ; cette société que vous aimez tant, sauvez-la... maintenant ! Bientôt il sera trop tard : les Blancs ne pourront plus entrer dans un quartier comme c'est déjà le cas des organisations de gauche. Ils devront faire leurs preuves et seront toujours suspects de paternalisme. Aujourd'hui, il y a encore des gens comme nous qui vous parlons encore. Mais demain, il n'est pas dit que la génération qui suit acceptera la présence des Blancs »⁸⁶.

Ce 14 décembre 2008, c'est pour l'aimable expression de « sous-chiens » utilisée pour qualifier les Français d'origine européenne, que la porte-parole passe en jugement suite à une plainte. Elle est relaxée. Elle avait aussi qualifié le collaborateur de Riposte laïque Pascal Hilout de « bougnoule de service » parce qu'il se battait pour la loi contre les signes religieux. Débouté.

Bouteldja exhibe dans les assemblées du Parti des indigènes de la république le portrait de cheikh Yassine, organisateur d'attentats sanglants et fondateur du Hamas dont la charte prévoit la destruction d'Israël et l'extermination de tous les juifs de la planète.

Les écrits de la militante ne dérangent pas le moins du monde une grande partie de la gauche, de nombreux professeurs et des personnalités du mouvement antiraciste.

⁸⁶ Riposte laïque, 13.12.2011, revue *Nouvelles Questions Féministes*.

Ils signent une pétition pour réclamer sa liberté d'expression⁸⁷. Elle est fréquemment invitée sur les plateaux télé.

Le bâillon se resserre

C'est aussi pour racisme... envers des fondamentalistes musulmans qu'un député du Parti du peuple danois (PPD) a été condamné à 670 euros d'amende. Le pasteur Jesper Langballe a enfreint l'article 266 b qui interdit tout dénigrement d'un groupe de population ou de personnes pour leur race, couleur de peau, religion ou origine ethnique. Il s'était élevé dans une chronique contre « les musulmans qui tuent leurs filles (dans les crimes d'honneur) et qui ferment les yeux sur leurs viols par leurs oncles ». Il déclare que l'article de loi sur le racisme est une honte pour une société de droit, qui freine toute liberté d'expression⁸⁸.

Son compatriote Lars Hedegaard, président de la Société de la presse libre danoise et de la Société de la presse libre internationale, a affirmé en décembre 2009 dans une interview que l'islam traite les femmes de manière dégradante. Il a été convaincu d'incitation à la haine et de racisme, et condamné en mai 2011 à une lourde amende.

Wilders acquitté

Aux Pays-Bas, Geert Wilders est lui aussi passé sous les fourches caudines de l'antiracisme, mais s'en est sorti indemne. Dans des déclarations et dans son film *Fitna*, le député et chef de file du Parti pour la liberté (PVV) avait

⁸⁷ <www.indigenes-republique.fr/article.php3?id_article=1444>.

⁸⁸ *Bivouac*, 03.12.2011, source: *AFP-La Croix*.

qualifié l'islam de « fasciste » et réclamé l'interdiction de la vente et de la lecture du Coran, comparé à *Mein Kampf*.

Des plaintes sont déposées pour incitation à la haine raciale et à la discrimination envers les musulmans et les étrangers non occidentaux. Le ministère public néerlandais décide d'abord de ne pas engager de poursuites, mais il y est contraint par la cour d'appel d'Amsterdam saisie par plusieurs plaignants.

Le ministère public requiert la relaxe de Geert Wilders : « La critique [envers une religion] est autorisée tant qu'on n'incite pas à la haine envers ceux qui la pratiquent », soutient la procureure Birgit van Roessel. Elle ajoute dans son réquisitoire que « Wilders fait ses déclarations en tant qu'homme politique. Nous pensons que le fait qu'il les a prononcées dans le cadre du débat public les rend non punissables. »

Wilders avait aussi affirmé que les musulmans devraient se conformer à la « culture dominante » ou s'en aller. « Il souhaite une adaptation de la part des musulmans. Nous pouvons considérer cela comme inutile, déraisonnable ou même honteux [...] mais cela n'équivaut pas à une incitation à la haine », affirme-t-elle.

La procureure admet que la demande d'interdiction du Coran peut être douloureuse pour beaucoup de musulmans, mais considère que « les sentiments du groupe concerné ne jouent aucun rôle dans l'appréciation pénale des faits »⁸⁹.

Wilders est sous protection policière 24 heures sur 24.

⁸⁹ Poste de Veille, 29.12.2011.

Une Autrichienne « dénigre » : condamnation

Il en faut bien peu pour qu'un détracteur de l'islam soit condamné en Autriche. L'article 188 du code pénal sanctionne le fait de « dénigrer les croyances d'une religion reconnue par la loi ». Entrent dans cette catégorie des vérités que les textes de l'islam affirment, mais qu'apparemment seuls des musulmans ont le droit de citer.

Le 20 décembre 2011, une cour d'appel autrichienne a maintenu la condamnation d'Elisabeth Sabaditsch-Wolff, une mère de famille viennoise, pour avoir « dénigré des croyances religieuses » lors d'une série de conférences sur les dangers de l'islam radical. En novembre 2009, lorsqu'elle animait un séminaire de trois séances pour une organisation politique liée au Parti de la liberté autrichien, un hebdomadaire socialiste a envoyé une journaliste inconnu afin d'enregistrer secrètement les deux premières sessions. Les avocats de la publication ont ensuite envoyé les transcriptions au procureur viennois comme preuves de discours de haine envers l'islam, selon le code pénal autrichien.

Dès le début du procès, il s'avère que les accusations du parquet d'incitation à la haine (article 283) ne tiennent pas la route. La juge constate notamment que plusieurs commentaires attribués à l'accusée sont des citations du Coran et d'autres textes musulmans.

Craignant que le procès n'aboutisse à un non-lieu, la juge ajourne l'audience, puis informe Sabaditsch qu'en plus de l'accusation de discours de haine, elle est accusée d'avoir « dénigré les symboles religieux d'un groupe religieux reconnu ».

Comme redouté par la juge, l'incitation à la haine n'est pas retenue, mais Sabaditsch est déclarée coupable d'avoir « dénigré les croyances d'une religion reconnue par la loi ». La juge considère comme un délit le fait d'avoir déclaré que Mahomet était un pédophile (les paroles exactes étaient : « Mahomet avait un penchant pour les petites filles »).

L'appel de Sabaditsch-Wolff a été rejeté le 20 décembre 2011. Elle a porté l'affaire devant la Cour européenne des droits de l'homme.

Cette femme n'est pas la seule Autrichienne à avoir eu des démêlés avec la justice. En janvier 2009, la politicienne et députée Suzanne Winter a été condamnée pour avoir dit qu'aujourd'hui, Mahomet « serait considéré comme un agresseur d'enfants ». Winter a aussi été condamnée pour avoir déclaré que l'Autriche fait face à un « tsunami d'immigration musulmane » : trois mois de prison avec sursis et une amende de 24 000 euros⁹⁰.

Le plus étrange dans ces jugements est que la biographie de Mahomet approuvée depuis des siècles par les musulmans cite l'âge du mariage d'Aïcha avec Mahomet : 7 ans, et la consommation de cette union : 9 ans.

Aïcha, toujours

L'Australie n'échappe pas à cette inquiétante censure. Un animateur de la radio 2UE, Michael Smith, a fait l'objet d'une enquête par l'autorité de surveillance des médias pour avoir affirmé que le prophète Mahomet avait « épousé une fillette de 9 ans et consommé le mariage quand elle

⁹⁰ <jssnews.com>, 27.12.2011.

avait 11 ans » (en réalité les chiffres sont comme on l'a vu 7 et 9, mais là n'est pas l'objet du litige).

Adem Cetinay, un musulman de Bossley Park, porte plainte contre M. Smith pour « incitation à la haine contre les musulmans ». L'*Australian Communications and Media Authority* (ACMA) confirme dans une lettre qu'elle effectue une enquête sur les remarques de l'animateur. « Par ses remarques, il a affirmé que le messager d'Allah était un pédophile. Ceci est raciste, c'est stupide et n'a pas besoin d'être divulgué sur les ondes », a-t-il écrit à Peter Brennan, directeur des programmes de la station de radio⁹¹.

Le vrai problème à propos de ce comportement de Mahomet, c'est que depuis quatorze siècles, ce récit du Beau modèle (Mahomet) favorise le mariage et le viol de fillettes. C'est à cause de cet exemple que les religieux de plusieurs pays musulmans refusent aujourd'hui encore que l'âge minimum pour le mariage des filles soit relevé à plus de 9 ans. Mais les musulmans qui veulent censurer la vérité sont davantage préoccupés par la réputation de leur religion que par le sort tragique de ces épouses-enfants.

Accommodements québécois

Au Québec, la notion juridique d'accommodements raisonnables date de 1985. Elle a été instituée par la jurisprudence pour permettre aux employés souffrant d'une discrimination fondée sur le sexe, l'âge, le handicap ou la religion d'avoir un emploi et de l'exercer tout en bénéfi-

⁹¹ *Poste de Veille*, 26.12.2011, source: *A Black Day for Austria*, par Soeren Kern, Hudson, NY.

ciant de certains assouplissements. Elle a d'abord bénéficié aux handicapés, aux personnes âgées ou de couleur, avant d'être progressivement détournée par les groupes religieux pour revendiquer des droits collectifs.

En 2003, 113 étudiants musulmans qui priaient dans des cages d'escalier de l'École de technologie supérieure (ETS) ont porté plainte contre l'école qui refusait de leur fournir un lieu exclusif de prières. Ils ont invoqué une « discrimination fondée sur la religion et l'origine ethnique ou nationale ». Ils ont obtenu gain de cause contre l'établissement qui invoquait son caractère laïque⁹².

Strasbourg bafoue la liberté d'expression

Il est des moyens pervers de neutraliser les critiques. À l'été 2011, des menaces de musulmans et de gauchistes amènent les autorités françaises et européennes à annuler un rassemblement à Strasbourg, siège du Parlement européen. Les organisations *Stop Islamisation de l'Amérique* (SIOA) et *Stop Islamisation de l'Europe* (SIOE) devaient tenir leur premier sommet transatlantique le 2 juillet, consacré à la défense de la liberté d'expression, de la liberté de croyance et de l'égalité des droits pour tous, principes que nie la loi islamique.

L'interdiction a commencé, comme d'habitude, par la mise à l'index des organisateurs : « fasciste », « extrême droite », etc. Les menaces de perturbation venues des musulmans et du Parti de la vertu ont suivi. Et les autorités de Strasbourg, très vertueuses elles aussi, ont cédé. Elles ont

⁹² Djemila Benhabib, *op. cit.* p. 257.

affirmé qu'elles ne pouvaient pas garantir la sécurité de la manifestation.

La directrice du SIOA Pamela Geller a observé dans un communiqué : « La police de Strasbourg ne pouvait pas garantir notre sécurité. Lorsque des voyous du groupe Antifa et des organisations suprématistes islamiques ont annoncé leur intention d'organiser une contre-manifestation violente et de faire tout ce qu'ils pourraient pour perturber notre rassemblement, les autorités ont annulé l'autorisation pour la conférence, au lieu de nous protéger des violences des néo-fascistes de gauche et de leurs alliés suprématistes islamiques. »⁹³

Cette soumission au radicalisme encourage à davantage de radicalisme. En obligeant les citoyens libres à respecter des préceptes ou interdits religieux (les préceptes du halal à l'école, les prières en entreprise, les concessions au ramadan, les interdits de la critique ou de la représentation d'un prophète), les radicaux s'habituent à l'acceptation de leur loi et sont toujours prêts à l'épreuve de force.

Ainsi en Allemagne, le Parti pro-NRW, qui revendique le droit de critiquer l'islam au même titre que les autres religions, a organisé le 5 mai 2012 une marche autorisée rassemblant une trentaine de membres qui brandissaient une caricature de Mahomet. Quelque 200 salafistes ont voulu les attaquer, la police s'est interposée. Les extrémistes se sont alors tournés contre la maréchaussée à coups de pierres et de bouteilles. Une trentaine de policiers ont été blessés, et deux d'entre eux ont été poignardés et hospitalisés. Plus de 100 islamistes ont été brièvement détenus.

⁹³ Bivouac, 29.06.2011.

Le 1^{er} mai, une contre-manifestation similaire de salafistes avait aussi tourné à l'affrontement avec la police. Quelque 80 extrémistes ont été retenus. Les islamistes brandissaient des bannières à la gloire d'Al Qaïda.

Selon le ministre de l'intérieur Hans-Peter Friedrich, «le salafisme est actuellement le mouvement islamiste le plus dynamique, aussi bien en Allemagne qu'à l'étranger. Ses adeptes fanatiques présentent un danger particulier pour la sécurité de l'Allemagne.» L'interdiction de ces groupes dont l'objectif est le remplacement de la démocratie par la charia est envisagée, mais en cet été 2012, le gouvernement n'arrive pas à se mettre d'accord sur les mesures à prendre.

Les autorités songent à interdire aussi le Parti pro NRW.

Revendications: où y a de la gêne...

La manière de tenter d'imposer ses pratiques obscurantistes est parfois poussée jusqu'à l'extrême. Au printemps 2010, une Égyptienne, Naïma Atef Amed, immigrée au Québec. Elle est pharmacienne, âgée de 29 ans et mère de trois enfants. Durant les cours de français offerts par le gouvernement du Québec, elle n'accepte pas de découvrir son visage et exige un réaménagement de la classe de façon à ce que le regard des hommes ne puisse pas croiser le sien. Elle réclame même que les hommes aient le dos tourné.

Il faudra six mois de négociation pour mettre fin aux demandes de cette nouvelle immigrante avec intervention de la direction de l'établissement, de plusieurs fonctionnaires du ministère de l'immigration et finalement de la ministre de l'Immigration en personne.

Naïma Atef est expulsée du centre, mais se réinscrit dans un autre et mène une vaste campagne médiatique. Elle dépose aussi une plainte à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Dans le reste du Canada, le Québec est taxé à son propos d'« intransigeant » et « peu ouvert », les Québécois sont qualifiés de « talibans d'Amérique du Nord » dans le *Globe and Mail*⁹⁴.

« Pas question que j'apprenne l'anglais ! »

Un musulman indien n'est pas autorisé à s'installer en Angleterre, car il refuse d'apprendre l'anglais. Sa femme, une indienne qui a immigré en Angleterre et en possède la nationalité, veut que son mari la rejoigne. Lui et trois de ses fils vivent en Inde. Le mari refuse d'apprendre la langue, ce qui est contraire à la loi. Sa demande est donc rejetée. Sa femme lance une action en justice, qualifiant la loi de « raciste et discriminatoire ». La dame étant sans revenu, l'avocat est payé par l'aide publique.

Le mari estime que l'anglais n'est pas nécessaire, car beaucoup de gens parlent le gujarati à Leicester où il s'installera. Il considère que ses droits humains ont été violés de « façon honteuse » par l'exigence d'avoir une connaissance élémentaire de l'anglais.

Les plaignants espèrent, s'ils obtiennent gain de cause, permettre à « beaucoup d'autres » de pouvoir immigrer en Angleterre.

Le représentant de Mme Chapti, sa femme, a déclaré à la Haute Cour de Birmingham que le recours était basé

⁹⁴ Djemila Benhabib, *op. cit.* p. 267.

sur l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme. Les tests de langue constitueraient une discrimination raciale pour les immigrants venant d'Inde, du Pakistan ou du Moyen-Orient⁹⁵.

*Des autorités et des juges gagnés
par le relativisme culturel*

Appréhender le viol à l'aune de l'islam

Lisa, une femme allemande de 46 ans, mariée à un Égyptien, a appelé la police pour demander protection contre les attaques de son mari sur sa fille de 17 ans et sur elle-même. Magdi, le mari, menaçait de tuer leur fille qui a été violée par un homme. Musulman pratiquant, il pense que sa fille a commis la « zena » (adultère). Il la suspecte d'avoir un ami allemand.

Lisa a demandé le divorce et l'expulsion hors d'Allemagne de son mari. Le juge Matthias Rau, du tribunal de Hambourg, décide le 21 janvier 2009 que Lisa devra attendre au moins un an avant d'obtenir légalement le divorce, et que son mari ne peut pas être expulsé, mais qu'« il devra être rééduqué dans l'espoir qu'il renonce à sa compréhension islamique de la « zena ».

Pour le juge, « les musulmans ont une compréhension différente du viol des Européens, et cela doit être pris en compte. »

Dans une interview sur *NDR*, une radio allemande, il précise : « La Charia assimile le viol à un acte d'adultère,

⁹⁵ Bivouac, 04.08.2011.

zena, et les victimes — les femmes — sont souvent punies au lieu de poursuivre les violeurs et de les déclarer coupables.»

Dans une autre affaire, les parents de trois écolières allemandes demandent que leurs filles soient dispensées de piscine, de même que de biologie lors des cours sur la théorie de l'évolution. Le juge d'Essen rend son verdict le 2 mars 2009 : les filles musulmanes ne peuvent pas être forcées de suivre ces cours, car « ces choses sont en contradiction avec les principes de l'islam, la religion de ces jeunes filles, et donc à la lumière de la liberté de religion, les musulmanes ne peuvent pas être forcées de faire ou d'apprendre des choses qui sont incompatibles avec leur religion. »

Le procureur général s'est opposé au verdict du juge : « Comment jugera-t-on un musulman qui tue une personne qui commet l'apostasie ? Selon le Coran, il doit être tué. » Le procureur ajoute : « Dans l'islam, la polygamie est permise. Devrait-elle être autorisée en Allemagne pour les musulmans ? »⁹⁶

Pourquoi pas un zeste de charia dans le droit suisse ?

Dans tous les pays gagnés par l'islamisation, des partisans non-musulmans de l'enrichissement culturel estiment qu'introduire quelques aspects du droit islamique serait des plus prometteurs. La Grande-Bretagne l'a déjà fait, qui autorise des tribunaux musulmans pour traiter du droit civil. Il en existe 85 actuellement. Les imams et autres autorités cléricales tranchent ainsi en matière de sé-

⁹⁶ Bivouac, 08.04.2009.

paration, divorce, garde des enfants, violence domestique, etc. Les femmes sont évidemment les premières victimes de ces tribunaux. Elles sont soumises à la pression communautaire et fermement dissuadées de faire appel au droit commun, seul au final à décider légalement.

Le Canada a évité de justesse la création de tels tribunaux.

En Suisse, le professeur Christian Giordano, professeur d'anthropologie sociale à l'Université de Fribourg, est de ceux qui verraient d'un bon œil une application partielle de la charia en Suisse. Dans un article publié dans *Tangram*, bulletin de la Commission fédérale contre le racisme (!), il plaide pour un pluralisme juridique. Et enfonce le clou dans une interview au *Temps*⁹⁷. « J'ai esquissé un scénario, selon lequel les États européens pourraient être amenés, à cause de la complexité culturelle, à repenser le concept de l'État-nation et tenir davantage compte de différentes sensibilités juridiques, sans qu'elles prennent l'ascendant sur le droit national. [...] Intégrer des éléments du droit islamique, hindou ou d'autres religions pratiquées par des communautés d'immigrés pourrait permettre de mieux gérer le multiculturalisme [...] la coexistence interculturelle ne se fait pas sans compromis. »

En Grande-Bretagne, c'est l'interdiction islamique de consommer de l'alcool qui est invoquée pour expliquer la clémence d'un juge. Trois sœurs et une cousine somaliennes sont accusées de coups et blessures volontaires sur une jeune femme de 22 ans dans le centre de Leicester. Un acte passible d'une peine de cinq ans de prison.

⁹⁷ *Le Temps*, 25.02.2009.

Rhea Page, la victime, et son petit-ami marchaient dans la rue lorsque les jeunes filles l'ont insultée et jetée au sol. Elle déclare que les filles criaient : « Tuez la salope de blanche ! » en lui donnant des coups de pied au visage. Traumatisée, la jeune femme perdra son emploi en raison d'absences répétées.

Les filles ont reconnu l'agression, mais se sont défendues en déclarant « ne pas avoir l'habitude de boire » en raison de leur confession musulmane. Le juge Robert Brown a déclaré que cette attaque devait normalement s'accompagner d'une peine de prison, mais qu'il y a renoncé au profit de peines modestes.

Hibo Maxamed, considérée comme la meneuse, est interdite de sortie entre 21 heures et 6 heures du matin pendant quatre mois. Les trois autres ont été condamnées à 150 heures de travaux d'intérêt général. La partie civile voit dans cette relaxe un encouragement à adopter un comportement violent. « Ce jugement envoie un message étrange aux gens. Si elles sont censées ne pas boire, que faisaient-elles à une heure avancée de la nuit dans les rues et surtout, pourquoi ont-elles fréquenté des bars avant de l'agresser ? »⁹⁸

Les États-Unis n'y échappent pas

Le fait que des croyants fondamentalistes occupent des postes de pouvoir peut aussi inquiéter. En Pennsylvanie, le juge Mark Martin, musulman converti, s'est appuyé sur la charia (ainsi que sur quelques contorsions de preuve) pour

⁹⁸ 7 sur 7 et *Daily Mail*, 06.12.2011.

débouter de sa plainte un athée agressé par un musulman alors qu'il était déguisé en Mahomet-Zombie dans une parade d'Halloween.

L'agressé, Ernest Perce, qui peu après le dépôt de sa plainte à la police avait déjà reçu quelque 500 menaces, est président d'une association d'athées. L'agresseur, immigré musulman, a reconnu les faits devant la police. Pour sa défense, il a déclaré qu'il pensait que se moquer du prophète Mahomet constituait un crime et qu'étant accompagné de son fils, il se devait d'agir pour défendre l'islam.

Le juge américain musulman a débouté le plaignant tout en le sermonnant longuement sur les valeurs de l'islam. Perce a enregistré et posté l'enregistrement intégral sur Internet. Du coup, il est lui-même poursuivi par le juge et risque la prison.

Extrait du sermon du juge :

« ... Nos pères fondateurs de la Nation ont prévu le premier amendement pour que nous puissions dire ce qu'il y a dans notre esprit, pas pour faire ch... les autres cultures [...] L'islam n'est pas seulement une religion, c'est leur culture, l'essence même de leur être. Ils prient cinq fois par jour vers La Mecque. Pour être un bon musulman avant de mourir, vous devez faire un pèlerinage à La Mecque sauf avis contraire disant que vous ne pouvez pas, parce que vous êtes trop malade, trop âgé [...]. Ils saluent en disant "salam alaikum" — et répondent "waliaikum as-Salam", euh ... "que Dieu soit avec vous". C'est très commun, dans leur langue, quand ils se parlent entre eux, il est très fréquent qu'ils disent : "si Allah le veut, alors ça arrivera". C'est parce qu'ils sont tellement plongés dedans. Et ce que vous avez

fait, vous avez complètement souillé l'essence même de leur être. Ils trouvent que c'est très, très offensant. Je suis musulman. Je trouve cela très choquant... »⁹⁹

Foi d'imam !

Encore un exemple de la manière dont les pieux musulmans finissent par entraîner notre société séculière dans d'absurdes tractations. Des fonctionnaires en arrivent à solliciter des imams pour tenter de faire accepter certains jobs à des musulmans au chômage.

Depuis 2009, la ville d'Oslo propose des cours de charia pour chômeurs musulmans de longue durée qui ont du mal à trouver un emploi en raison des conflits entre le travail et leur religion. Cette même année, 128 personnes ont suivi les cours et 130 employés ont participé à la journée spéciale « travail et islam », annonce le consultant du ministère de la santé et du bien-être Ole-Kristian Honerud.

Sur la chaîne *Tv2nyhetene.no*, M. Honerud annonce qu'il pense concentrer ses efforts sur les mosquées l'année suivante, afin d'amener plus de monde à ses cours. Son expérience montre que certains demandeurs d'emploi pensent par exemple, qu'ils ne sont pas autorisés à travailler dans des magasins qui vendent du porc ou de l'alcool. M. Honerud ajoute que, selon la « rukhsa » (les dispenses spéciales), les musulmans sont en fait autorisés à faire des choses dans les pays non-musulmans qui sont interdites dans les pays musulmans, par exemple vendre de la viande de porc. Il invite ceux qui ont des doutes à consulter un imam en

⁹⁹ Bivouac, 16.03.2010 ; sources : *National Review*, *Atlas shrugs*.

qui ils ont confiance. Il souligne qu'il est important que les imams en Norvège réalisent à quel point il est difficile pour ce groupe d'obtenir un emploi quand ce sont eux qui décident ce qui est autorisé ou non.

Le livret d'information rédigé par la municipalité d'Oslo imite les « savants » qui décident du haram (interdit) et du halal (autorisé). On y lit par exemple qu'il y aurait trois fatwas différentes en matière d'emploi. Il informe aussi qu'il est très difficile de supprimer la vente de porc et d'alcool dans les épiceries norvégiennes.

Durant la journée spéciale organisée par la municipalité, les participants ont été, entre autres, invités à réfléchir à l'origine de l'argent des aides sociales. Celles-ci ne seraient pas possibles sans les recettes fiscales qui proviennent aussi du commerce du vin et des discothèques. En utilisant leur raisonnement, les musulmans ne devraient pas accepter d'aides sociales s'ils estiment ne pas pouvoir travailler dans des lieux où l'on vend des produits haram.

Le projet a été lancé par la municipalité d'Oslo après que des fonctionnaires de plusieurs arrondissements ont constaté que les interdits religieux sont la cause du problème du chômage de longue durée¹⁰⁰.

Un geste de révolte

Un couple gay d'Utrecht tient la municipalité, la police et le gouvernement central pour responsables des dommages financiers et affectifs qu'il a subis à cause de l'intimidation et de la violence de jeunes Marocains.

¹⁰⁰ *Bivouac*, 17.03.2011.

Entre l'été 2009 et 2010, les deux hommes ont été constamment harcelés. Les fenêtres de leur maison ont été brisées et leur voiture endommagée. Le couple s'est plaint de menaces et harcèlement à huit reprises à la police d'Utrecht au cours des dernières années. La police leur a dit qu'elle ne pouvait pas intervenir. Aucun suspect n'a jamais été arrêté. Entre-temps, les deux hommes ont déménagé dans une autre municipalité. Ils tiennent la première, de même que la police et l'État, pour responsables. Ils leur réclament le versement de dommages et intérêts par le biais d'une action civile. Dans une action distincte, ils demandent que les juges soient obligés de forcer le ministère public à poursuivre les auteurs de ces délits¹⁰¹.

Les dérives de l'Union européenne et le Processus d'Istanbul

Si l'Occident n'ose plus depuis longtemps émettre la moindre critique de pays qui n'appartiennent pas à sa sphère, il accepte que les pays islamiques se mêlent de tout chez lui. Et ils ne se gênent pas : ils financent les radicaux et leurs mosquées, critiquent la moindre décision de fermeté (lois sur le voile, sur le niqab, interdiction des minarets, etc.).

Les pays musulmans exigent que les Occidentaux ne puissent plus sous peine de sanction judiciaire critiquer leur religion, et ceci par l'introduction de lois internationales. L'Organisation de la coopération islamique (OCI, 57 pays musulmans) joue un rôle majeur dans cette entreprise. Au Conseil des droits de l'homme de l'ONU, elle fait

¹⁰¹ <www.nisnews.nl>, 22.03.2011.

en sorte d'interdire toute critique des barbaries liées à l'islam tout en faisant une extraordinaire pression afin de soutenir l'offensive des mouvements d'islamisation en Europe.

C'est l'OCI qui en 1973 a déclaré « non musulmans » les Ahmadites, une dissidence de l'islam, avec interdiction de faire le pèlerinage de La Mecque. Depuis, ces musulmans subissent des discriminations dramatiques et un harcèlement croissant dans les pays où ils résident. Mais pas à Zurich où ce courant pacifique a construit la première mosquée de Suisse.

Plus les atteintes aux droits humains se multiplient dans les pays de l'OCI et plus les Occidentaux se taisent. Tétanisée par sa culpabilité historique, l'Europe pratique la langue de bois, ne met jamais publiquement en cause l'islam, et au mieux s'abstient lors des votes trop évidemment scandaleux. Au pire, elle appuie l'entreprise totalitaire. Elle a tout de même réussi par ce comportement tortueux à éviter l'introduction d'une loi sur le blasphème. C'est pour mieux se laisser piéger par le *Processus d'Istanbul* qui vise le même objectif, mais est conduit avec plus d'habileté.

Son but explicite est d'inscrire dans le droit international une interdiction de tout examen critique de l'islam et de la charia. Le projet est soutenu par de nombreux pays européens. Les initiateurs ont organisé leur troisième symposium anti-islamophobie à Bruxelles les 15 et 16 février 2012. Auparavant, l'administration Obama avait accepté de les accueillir en décembre 2011 à Washington, ce qui a donné à l'OCI la légitimité politique qu'elle recherchait pour mondialiser cette initiative liberticide. Le Processus est toujours en cours.

Les pays musulmans financent aussi généreusement des

organismes destinés à enfumer les médias et leurs lecteurs à propos de l'islam. En septembre 2011, un organe de l'OCI appelé l'Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture (IESCO), a organisé un séminaire à Bruxelles sur « la façon de traiter dans les programmes de télévision européens les images stéréotypées de l'islam ». Le séminaire a été conçu pour aider les journalistes à « identifier les caractéristiques des stéréotypes sur l'islam dans les programmes de télévision européens, mettre en évidence les dangers de la diffamation des religions et clarifier la distinction entre la liberté d'expression et le droit à la différence culturelle, l'attachement à l'identité culturelle islamique et la lutte contre le racisme et la haine ».

Les idées de l'OCI imprègnent les discours des organisations européennes, réussissent à faire croire à l'islamophobie, et invitent à confondre les agressés et les agresseurs dans les sociétés occidentales.

La CEH ou la défense de droits qui défient le bon sens

Les tribunaux rendent de plus en plus de décisions en matière de droits humains qui défient le bon sens. Le gouvernement des juges étend son emprise sur les nations au détriment des parlements. L'Union européenne est dans ce bain, elle s'y complaît tellement que certains pays commencent à se révolter. La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) est dans le viseur.

Commençons par un exemple helvétique. La Suisse a été condamnée par la CEH pour avoir expulsé un Turc durant dix ans. Elle devra le reprendre et lui verser 6100 francs.

Le protagoniste de l'affaire était arrivé en Suisse avec ses parents en 1986, à l'âge de six ans. Quatre ans après, l'enfant obtient une autorisation de séjour annuelle, régulièrement prolongée. Entre 1997 et 2002, le jeune homme est condamné à diverses peines pour une série d'infractions, notamment lésions corporelles simples et graves, voies de fait, vol, brigandage, dommages à la propriété et recel. En juin 2003, le service des étrangers du canton de Neuchâtel prononce son expulsion pour une durée indéterminée. Ses recours sont rejetés par les tribunaux suisses. Les juges estiment qu'il est incapable de s'adapter à l'ordre établi et qu'il représente une menace pour la sécurité publique.

En 2004, l'homme revient illégalement en Suisse où il est arrêté. Entre-temps, il s'est adressé à la CEDH qui estime en mai 2008 que l'expulsion pour une durée indéterminée est une violation du droit au respect de la vie privée et familiale. Le Tribunal Fédéral (TF) annule alors un de ses arrêts et le Turc est finalement interdit de territoire pour dix ans.

En octobre 2011, la Cour de Strasbourg statue une nouvelle fois. Les juges concluent qu'une expulsion du territoire suisse de dix ans est démesurée. Pour eux, les infractions commises sont des erreurs de jeunesse. Elle condamne la Suisse à verser à l'intéressé 6 100 francs¹⁰².

Interdiction d'extrader un fanatique

Début 2012, au Royaume-Uni, un arrêt de la Cour européenne des droits de l'Homme à Strasbourg interdit l'ex-

¹⁰² ATS, 19.12.2011.

tradition vers la Jordanie d'Abou Qatada, un prédicateur musulman radical. Londres tentait depuis six ans de renvoyer ce Jordanien, âgé de 51 ans. Les juges ont estimé qu'expulser le prédicateur, proche d'Oussama ben Laden, serait une violation de la *Convention européenne des droits de l'homme*. Le ministère de l'Intérieur britannique a fait appel, en vain.

Les juges se sont fondés sur l'article 6 de la *Convention* qui garantit le droit à un procès équitable. Les autorités jordaniennes ne s'étant pas engagées formellement à ne pas utiliser des preuves obtenues sous la torture de suspects, la Cour a estimé que l'extradition d'Abou Qatada constituerait un déni flagrant de justice. La CEH n'a toutefois pas retenu les autres arguments, comme celui d'un risque de torture en cas d'expulsion vers Amman.

Abou Qatada, aussi connu sous le nom d'Omar Othman, a été considéré un temps comme le chef spirituel d'Al-Qaïda en Europe. Des vidéos de ses prêches dans lesquels il soutient le meurtre de non-croyants, ont été trouvées dans l'appartement de Mohammed Atta, l'un des responsables des attentats du 11 Septembre 2001. En 1999, Abou Qatada avait été jugé par contumace en Jordanie et reconnu coupable d'attentats à la bombe contre deux hôtels à Amman, ainsi que d'avoir financé et conseillé plusieurs projets d'attentats. Il avait été condamné à la prison à vie.

Le 6 février, le juge britannique a ordonné sa libération en dépit de l'avis contraire du ministère de l'intérieur, dont le représentant a fait valoir le « risque posé pour la sécurité du Royaume-Uni ». Il sera assigné à résidence. Le 17 avril, Abou Qatada a de nouveau été arrêté à son domicile londonien, la Grande-Bretagne ayant décidé de relancer la procé-

dure d'extradition après avoir reçu les assurances d'Amman qu'il bénéficierait d'un procès équitable. Le 18 avril, la CEH a une nouvelle fois bloqué cette extradition¹⁰³.

La Grande-Bretagne se rebelle

Fin février 2012, dans un rapport explosif, des députés conservateurs britanniques dénoncent le fait que des juges européens non élus s'acharnent à attaquer les lois britanniques. Cette montée au créneau fait suite à une succession de décisions attribuant des indemnités financières à des terroristes, des meurtriers et des délinquants sexuels qui ont poursuivi le gouvernement. Les décisions de la cour ont permis à des dizaines de criminels et de terroristes étrangers de rester au Royaume-Uni au nom des droits humains¹⁰⁴.

À peine deux semaines plus tard, le 25 janvier 2012, le Premier ministre David Cameron prononce un discours à Strasbourg devant la Cour. La Grande-Bretagne n'a pas de leçons à recevoir en matière des droits de l'homme, déclare-t-il devant les juges. « Mais le moment est venu de se poser de sérieuses questions sur la façon dont travaille la Cour. »

En fait, la révision du fonctionnement de la CEH est à l'ordre du jour. La Cour a été saisie de 45 000 requêtes au cours de ses trente premières années et de 64 000 uniquement en 2011. Quelque 151 000 dossiers sont en attente.

¹⁰³ *Bivouac*, 17.01.2012.

¹⁰⁴ *Poste de Veille*, 12.01.2012.

Le Conseil de l'Europe rejoint la bien-pensance

Le Conseil de l'Europe soutient l'islamisme. Son commissaire aux droits de l'homme n'est pas choqué par l'extension d'un symbole majeur de l'oppression des femmes musulmanes, il est outré par les lois qui l'interdisent. Haro donc sur l'interdiction du niqab en France et en Belgique, et gare à ceux qui rêvent de les imiter : l'Italie, qui utilise une vieille loi anti-terroriste pour sanctionner ces femmes, et l'Autriche, la Bosnie, le Danemark, les Pays-Bas, l'Espagne et la Suisse « où il a été question d'initiatives similaires ». L'interdiction des minarets est bien entendu mentionnée, les discriminations dont seraient victimes les musulmans sont dénoncées et les contrôles « abusifs » de policiers ou de douaniers soulignés. Racisme et intolérance des populations allochtones doivent être combattues.

Le commissaire a par ailleurs remarqué que des partis populistes « ont jeté l'opprobre sur les musulmans à des fins électoralistes en Autriche, en Bulgarie, en Belgique... », mais il n'a rien vu des dégâts provoqués par l'islam radical.

Pas d'obligation de s'intégrer

Selon une convention de l'Union européenne, les Turcs des Pays-Bas ne sont pas obligés de s'intégrer. La Haute cour administrative d'Utrecht, l'instance judiciaire administrative suprême, a jugé que « la politique d'intégration des Pays-Bas va à l'encontre d'une convention de l'Union européenne ». En 1963, la Convention d'Ankara est signée : Elle exige que les Turcs soient soumis au même traitement que les ressortissants de l'Union Européenne. Ces derniers

n'étant pas obligés de s'intégrer aux Pays-Bas, les Turcs en sont aussi exemptés.

Cette décision remet en cause la Loi sur l'Intégration votée en 2007 suite aux problèmes que posent les musulmans. Elle oblige tous les immigrants à suivre une formation (payante) sur la langue et les coutumes néerlandaises et à passer par la suite un examen. Certains Turcs ne réussissant pas cet examen devaient payer une amende, ou se voyaient retirer leur permis de séjour.

Or selon le juge, la Convention d'Ankara prescrit que les Turcs ne doivent pas être « entravés » par ce genre d'obligations s'ils veulent travailler ou habiter sur le territoire de l'Union.

Aucun appel de cette décision n'est possible

Afin de contourner le jugement de la Haute cour, le ministre des Affaires étrangères a annoncé qu'il envisage d'imposer une « scolarité obligatoire indépendante de l'âge », qui obligerait tous les citoyens à avoir un niveau d'étude minimum et à toutes les personnes domiciliées aux Pays-Bas à connaître le néerlandais.

Il est des conventions qu'il conviendrait de revoir au vu d'une nouvelle réalité. Qui l'osera ?¹⁰⁵

Cette problématique s'intègre dans la question du droit européen et international qui échappe aux citoyens, mais que les gouvernements et partis brandissent comme s'il était d'essence divine, incontestable et immuable. Or, il a

¹⁰⁵ *DutchNews, PressEurop*, 20.08.2011.

été forgé par des hommes, il peut être modifié, il devrait l'être si la réalité ou les citoyens l'exigent.

Dans le domaine des migrations, les idéologues de Bruxelles vous l'assurent : la poursuite d'une immigration à large échelle, qu'elle soit ou non qualifiée, que la situation économique soit bonne ou pas, est à la fois une réalité inéluctable et l'assurance d'un avenir radieux. Peut-être... ou peut-être pas. Il semble que ce soit pas au citoyen lambda d'en débattre, ni même bientôt aux gouvernements eux-mêmes dont les politiques migratoires sont limitées par les conventions, règles et normes définies par l'UE¹⁰⁶.

Amnesty accusée de collaboration avec des djihadistes

« Partager une plate-forme avec les plus célèbres partisans des talibans de Grande-Bretagne, que nous traitons comme des défenseurs des droits humains, est une grosse erreur de jugement. » Après deux ans d'efforts pour tenter d'amener ses patrons à la raison, Gita Sahgal, directrice de l'unité sur la discrimination sexuelle d'Amnesty international, a décidé de dénoncer publiquement la compromission. Amnesty l'a licenciée.

Salman Rusdie la soutient dans le *Times* en ligne du 21 février 2010 : « Amnesty international a très gravement terni sa réputation en s'alliant à Moazzam Begg et son groupe *Cage Prisoners*, et en les présentant comme des défenseurs des droits humains. Tout se passe comme si les leaders d'Amnesty souffraient d'une sorte de faillite morale

¹⁰⁶ Voir à ce sujet le remarquable ouvrage de la démographe Michèle Tribalat : *Les yeux grands fermés*, Éd. Denoël, 2010.

et avaient perdu la capacité de distinguer le bien du mal. L'organisation a fortement aggravé sa faute en suspendant la redoutable Gita Sahgal pour le crime d'avoir publiquement fait état de ses inquiétudes. Gita Sahgal est une femme extrêmement intègre et de très grande qualité, et je lui suis personnellement reconnaissant des positions courageuses qu'elle a prises au temps de la fatwa de Khomeini contre *Les versets sataniques*. »

Dans un document distribué aux députés suisses début 2012, Amnesty leur demande de s'abstenir de lancer des initiatives dont la mise en œuvre s'avérerait impossible sans violation du droit international. C'est un appel clair à la limitation des droits populaires. Elle réclame aussi le respect strict des normes internationales sur le droit d'asile, ce qui exclut tout durcissement. Enfin, Amnesty recommande l'adoption d'une loi contre toute forme de discrimination, entre autres, contre les personnes de confession musulmane.

Dans une étude parue en avril 2012, l'organisation revient une fois encore sur les discriminations que rencontrent des musulmans d'Europe. Elle voudrait que les coupables (Belgique, France, Espagne, Pays-Bas, Suisse) votent davantage de lois pour les protéger.

Cet organisme, qui devrait savoir ce que signifie couvrir les femmes dans les pays musulmans, s'oppose fermement à une interdiction du niqab et ne voit absolument pas pourquoi le port du foulard suscite la méfiance des (vrais) opposants à la discrimination. Nadia Geerts, féministe belge, le lui explique dans une lettre ouverte : « Ainsi donc, l'interdiction des signes religieux à l'école et des tenues dis-

simulant le visage dans la rue seraient discriminatoires envers les musulmans. Si je suis bien votre logique, cela signifie que dès lors qu'une loi contrarie un groupe davantage qu'un autre, cette loi est discriminatoire. [...] C'est absurde. Oui, les deux interdictions sont une réponse à la problématique du voile, intégral ou non, bien plus qu'à celle des crucifix ou des kippas. Et alors ? Votre rapport accuse le pompier d'avoir repéré le feu et d'essayer de l'éteindre, rien de moins.

Quel feu ?

Le feu de l'intégrisme religieux, islamique en l'occurrence — oups ! je discrimine.

Le feu du machisme, du sexisme, du rapport pathologique au corps féminin, qui pousse certains hommes à couvrir les femmes, les jeunes filles, les fillettes parfois, pour éviter qu'elles éveillent le désir du mâle concupiscent.

Le feu de l'islam politique qui monte, s'attaquant aux libertés individuelles que vous prétendez défendre. Le feu de l'antisémitisme, de l'homophobie, du communautarisme, du fascisme religieux. »¹⁰⁷

Amnesty sera heureuse de savoir que la résistance s'organise : des femmes refusent d'ôter leur niqab et font usage de violence. Fin avril 2012, une policière belge victime d'un violent coup de tête a eu le nez cassé. Quelque 150 islamistes sont rapidement arrivés sur place pour soutenir la réfractaire et le commissariat a reçu quelques pavés. En France, ces contrôles sont souvent l'occasion de provocations. À Marseille durant le ramadan 2012, une de

¹⁰⁷ Blog de Nadia Geerts, 25.04.2012.

ces femmes a refusé d'ôter son niqab. Un attroupement d'une cinquantaine de protestataires s'est formé, qui ont attaqué les policiers. Trois d'entre eux ont été légèrement blessés dont une par morsure de la récalcitrante. L'arrivée de renforts a permis l'interpellation de quatre personnes dont la femme. Malgré la gravité des faits, ils ont été remis en liberté dans la nuit par le parquet de Marseille « dans un souci d'apaisement en période de ramadan ».

Les pays musulmans s'opposent aux droits des homosexuels

Les pays membres de l'Organisation de coopération islamique (OCI) et une majorité de pays du groupe africain s'opposent avec persévérance aux droits des homosexuels. Ils l'ont manifesté le 7 mars 2012 lors d'un débat houleux au Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

Pour la première fois, le Conseil a organisé un débat de trois heures sur les discriminations basées sur l'orientation sexuelle. « Le moment est venu d'agir », a déclaré dans un message adressé aux membres du Conseil, le secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon.

Pays occidentaux et latino-américains ont soutenu l'appel des responsables de l'ONU. L'OCI a par contre demandé que le débat « soit le dernier » sur le sujet. L'ambassadeur du Pakistan a déclaré que l'homosexualité peut créer des troubles sociaux, dégénérer en pédophilie et en inceste, avoir un impact négatif pour la santé et affaiblir l'institution de la famille. Il a demandé que le conseil tienne compte des « sensibilités culturelles » et des « valeurs régio-

nales» et «évite de discuter du comportement individuel de certaines personnes».

Les représentants des pays musulmans ont quitté la salle pour marquer leur désapprobation.

Au moment de ce vote, une vague d'assassinats et de tortures de personnes accusées d'être gays se développait en Irak.

Symboles chrétiens parfois autorisés

Il n'y a pas plus laïques que les pieux musulmans. C'est la raison pour laquelle ils réclament la suppression des sapins de Noël, l'abolition des chants qui contiennent le mot «Dieu», la disparition de signes chrétiens dans l'espace public et l'introduction de «l'ère commune» en lieu et place de «avant et après J.-C». Entre autres.

Cette incroyable intolérance a conduit une commission du parlement suisse à se poser la question de savoir si «les symboles de l'Occident chrétien (sont) autorisés dans l'espace public». Les deux chambres ont émis des avis contradictoires. En revanche, formidable acceptation de la misogynie et du mépris des femmes musulmanes qui luttent contre l'oppression, le parlement a refusé d'interdire le port du niqab dans les lieux publics.

L'intolérance musulmane a pour cible les fêtes de Noël. Sous couvert de respect de la laïcité, des radicaux demandent que les manifestations scolaires liées à la culture chrétienne disparaissent. Certains politiques cautionnent. À fin 2009, peu avant Noël, le Département de l'instruction publique du canton de Zurich émet une directive dé-

conseillant « les activités et chants avec contenu religieux » dans les écoles publiques. Motif : ne pas porter atteinte aux sentiments religieux des enfants d'autres croyances. On remarquera qu'il est admis comme un sentiment légitime que pour des musulmans, participer à des fêtes de culture chrétienne soit insupportable !

Depuis les débuts de l'immigration, c'est la première fois qu'une croyance se sent ainsi blessée par celle de sa société d'accueil. Preuve en est l'exemple choisi par la directive : ne pas chanter de chanson dans laquelle Jésus est désigné comme le fils de Dieu. Ce que les textes islamiques appellent « l'associationnisme » (Dieu associé à Jésus et au Saint-Esprit) est un péché si grave qu'Allah ne le pardonne pas.

Dans le même genre de complicité d'intolérance, le bureau du premier ministre du Québec annonce dans un communiqué en décembre 2008 qu'il participera à la « mise en lumière du grand sapin de Noël » érigé devant le parlement. Une quinzaine de minutes plus tard, nouvel avis comportant une légère modification du libellé. Le premier ministre viendra admirer « le grand sapin des Fêtes » et plus de Noël.

Devant les réactions outrées, Noël retrouve sa place¹⁰⁸.

Dans ce registre de l'impossibilité d'accepter les traditions des autres, l'une d'elles ne pouvait échapper aux récriminations. Les dirigeants des principales associations musulmanes espagnoles demandent l'abolition des festivités célébrées dans plusieurs villes et villages de la péninsule pour commémorer la « Reconquista », la reconquête

¹⁰⁸ Djemila Benhabib, *op.cit.*, p. 257.

chrétienne achevée en 1492 par l'expulsion des Maures vers les terres d'islam.

Les musulmans adorent la conquête, mais sont très réservés quant à la reconquête. Ils considèrent ces célébrations comme une offense. Pour le président de la Fédération espagnole des associations religieuses musulmanes (FEER) ces fêtes doivent disparaître dans l'intérêt d'une cohabitation paisible entre les communautés, comme toute représentation raciste ou manifestation d'islamophobie.

Ce qui a déjà en bonne partie disparu de ces fêtes, qui se déroulent dans plus de 100 localités, c'est la fin : la *Mahoma*, une effigie géante de Mahomet, était jetée du haut des remparts d'un château médiéval et sa tête truffée de pétards explosait. Après les violences liées aux caricatures danoises, plusieurs villes ont prudemment renoncé à forcer la tolérance de leurs nouveaux immigrants¹⁰⁹.

Quant au club de football du Real Madrid, il a supprimé la petite croix de son logo pour la construction d'un hôtel à son nom aux Émirats arabes unis. Le logo représente la couronne du roi Alphonse XIII d'Espagne qui était ornée d'une croix. Le président du Real Madrid Florentino Perez a pu ainsi l'esprit léger poser la première pierre d'un complexe hôtelier qui s'appellera *Real Madrid Resort Island*. Le blason du Real Madrid sera omniprésent dans le village de vacances, mais sans croix.

Ce projet représente un investissement d'un milliard d'euros. Il vaut bien une petite lâcheté¹¹⁰.

¹⁰⁹ Bivouac, 28.10.2011.

¹¹⁰ Bivouac, 31.03.2012, sources : *Le10sport*, *Yahoo*.

Des cimetières indignes

Reposer avec des mécréants est contraire à la dignité des musulmans. Dans les pays qu'ils dirigent, ils enterrent leurs morts entre eux, orientés vers La Mecque. Fahrad Afshar, président de la Coordination des organisations islamiques en Suisse (COIS) et sociologue à l'Université de Berne, s'élève contre le refus d'une commune bernoise de créer un carré réservé dans son cimetière.

Cela donne l'occasion au président de montrer l'estime en laquelle il tient notre pratique laïque. Dans une interview accordée au journal dominical *Sonntag*, il s'élève contre les décisions de refus des carrés musulmans. Selon lui, ce refus contrevient à la liberté de religion. Chaque canton devrait réserver aux musulmans un cimetière. Pour y parvenir, le sociologue se dit prêt à saisir les tribunaux.¹¹¹ « C'est inhumain. [...] Des musulmans arrivés ici il y a quarante ans meurent, et ils ont le droit d'être enterrés dignement. » Pour l'instant, la Suisse leur offre des conditions parfaitement inhumaines, puisque leur corps côtoie celui des impurs¹¹².

Pour en revenir à la concession de carrés musulmans dans les cimetières, on retrouve dans cette revendication l'obsession névrotique de la pureté, citée, entre autres, par le rapport Obin sur les écoles des quartiers « sensibles ». Les radicaux craignent de voir leurs défunts souillés par la présence de cadavres chrétiens, juifs et athées. C'est pourquoi leur crainte permanente de l'altérité ne s'apaise que

¹¹¹ 24 heures, 15.03.2010.

¹¹² ATS, 14.03.2010, *Swissinfo*, 14.03.2010.

par la séparation. Cette revendication connaît un succès croissant.



Parfois, j'ai l'impression que la charia me poursuit aux États-Unis. C'est pourquoi je me sens profondément obligée de dénoncer les tentatives sournoises de diverses organisations de l'implanter dans notre pays. Rien ne menace davantage mon équilibre psychologique que la peur de voir la charia instaurée ici.

Wafa Sultan, Américaine d'origine syrienne

Et si l'Occident prenait en compte ses propres constats ?

L'essor du radicalisme n'est pas fatal. Ses acteurs représentent encore, on veut le croire, une minorité que son activisme fait prendre parfois pour l'ensemble de la communauté. Raison de plus pour donner un coup d'arrêt à ces obscurantistes. Car dans toute l'Europe de l'Ouest, l'extrémisme musulman est considéré comme le danger majeur par les services de renseignement. De très nombreux rapports, enquêtes et reportages montrent par ailleurs une convergence dans les constats et témoignent d'un danger d'évolution vers le sectarisme et la violence qu'aucun pouvoir politique n'a réussi à freiner.

Menaces venues des banlieues et des mosquées françaises

Aucun gouvernement ne commande autant de rapports que la France. Aucun ne les méprise avec tant de constance. Le gouvernement sait tout, le gouvernement ne fait rien. Ce n'est pas, hélas, avec les socialistes que cette réalité va changer.

Les Occidentaux adorent favoriser la construction de mosquées. Les maires français en arrivent, à force d'efforts sur eux-mêmes et d'entorses à la loi de 1905, à en construire des centaines (2 000 à l'heure actuelle). Une

mosquée ne comprend pas seulement une salle de prière, mais la plupart du temps des salles d'école, des bureaux et salles de conférence, une bibliothèque — où l'on trouve rarement les thèses des réformateurs.

La facture est lourde, mais l'Europe ne recule pas

Savez-vous que les musulmans peuvent sans aucun problème rendre grâce à Allah dans un simple bâtiment ? Les maires l'ignorent ou veulent l'ignorer, et ce ne sont pas les musulmans qui vont le leur rappeler.

En France, les mosquées sont bien peu surveillées. Selon *Le Figaro magazine* du 31 mars 2012, seules trente mosquées le sont. *Le Monde* révélait pourtant en 2004 une inquiétante progression de l'islam salafiste en Île-de-France. Il contrôlait la majorité des 373 lieux de culte officiels. En février 2005, le même journal rend publique une autre étude. Elle indique que le salafisme, en perpétuelle évolution, a étendu son influence sur « la quasi-totalité du territoire, notamment dans des villes moyennes comme Brest, Rouen ou Châteauroux ». En 2000, cette conception radicale était présente dans six régions. Cinq ans plus tard, quatre seulement sont épargnées (Basse-Normandie, Corse, Limousin et Poitou-Charentes)¹¹³.

Le malheur, c'est que le salafisme est le mouvement le plus radical, mais pas le seul. L'idéologie des Frères musulmans représente elle aussi une grave menace. Le mouvement est très présent dans toute l'Europe.

¹¹³ *Le Monde*, 22.02.05 rappelé par *l'Observatoire de l'islamisation*, 31.03.2012.

En France, c'est l'Union des organisations islamiques de France (UOIF) qui la représente, elle regroupe environ 400 mosquées. Chaque année, elle organise un congrès au Bourget où se pressent plus de 100 000 fidèles. Pour savoir quelle pensée diffuse l'UOIF, il suffit de regarder la liste de ses invités. Les extrémistes sont toujours en tête d'affiche. C'est le cas des autres filiales des Frères musulmans dans toute l'Europe.

Le gouvernement français ne s'y est intéressé qu'en 2012, après l'assassinat de quatre juifs et de trois militaires par Mohamed Merah. Il a alors refusé l'entrée d'une demi-douzaine de ces prêcheurs de haine, regrettant de ne pouvoir le faire pour le fondamentaliste Tariq Ramadan.

L'affaire Merah a suscité les éternelles lamentations de musulmans affolés que les meurtres et l'antisémitisme avéré du terroriste augmentent l'islamophobie. Ils ont raté une nouvelle occasion de sortir en masse pour se distancier de cet islam barbare.

Seuls les radicaux se sont exprimés, pour rappeler la douceur de leur religion. Roi de l'hypocrisie, Ahmed Jaballah, président de UOIF. Selon lui, le Coran affirme, que « celui qui a tué un homme qui lui-même n'a pas tué, ou qui n'a pas commis de violence sur la terre, est considéré comme s'il avait tué tous les hommes. » Depuis 2001, l'humanité entière a été tuée au nom d'Allah des dizaines de milliers de fois au cours de quelque 18 000 attentats. Et selon la spécialiste Annie Laurent, le verset cité¹¹⁴ a été abrogé au pro-

¹¹⁴ Rappelons que les théologiens musulmans ont décidé que lorsque des versets en contredisent d'autres, les plus récents abrogent les précédents. Or, les plus récents sont les plus belliqueux envers les non musulmans.

fit d'autres, plus guerriers. Jaballah, qui dirige un centre de formation islamique à Saint-Denis, l'ignore-t-il ?¹¹⁵

Parmi la crème des antisémites, misogynes et antioccidentaux du monde arabe invités par l'UOIF figurait Youssef Al-Qaradawi.

L'UOIF et son organisation centrale, l'UOIE (organisations d'Europe) ont vivement protesté : comment peut-on interdire ces prêcheurs d'amour ? Le CV des invités était, hélas pour eux, facilement accessible sur le net et en particulier sur l'*Observatoire de l'islamisation*.¹¹⁶

Un de ces antisémites hystériques a pourtant passé entre les mailles du filet : Salah Sultan était là, qui, entre autres vomissures, accuse les juifs d'utiliser le sang des chrétiens pour faire le pain de Pessah, la Pâques juive.

Entre radicalisme et terrorisme, des frontières floues

Ce soudain intérêt pour les radicaux est parfaitement hypocrite. Depuis des années, le gouvernement français reçoit des rapports qui montrent que l'extrémisme progresse.

En 2005, le Centre français de recherche sur le renseignement évalue entre 300 000 et 500 000 le nombre de ces islamistes dont l'activisme est intense. Il ne prend pas nécessairement la forme d'attentats, mais constitue un terrain sur lequel la violence et le terrorisme peuvent germer.

¹¹⁵ <www.dreuz.info>, 02.04.2012.

¹¹⁶ 02.04.2012

« Depuis le début des années 2000, le phénomène islamiste ne cesse de croître, essentiellement concentré dans les banlieues des grandes agglomérations. Les extrémistes sont devenus des acteurs majeurs des zones sensibles et les signes de progression de l'islam radical s'observent chaque jour. » Le centre évalue à 50 000 le nombre de nouveaux convertis en quelques années, parmi lesquels on constate, comme dans les autres pays européens, un radicalisme virulent. Le racisme anti-français et anti-blanc gagne du terrain.

« Dans les mosquées fondamentalistes, l'islam est inculqué aux populations par des prédicateurs radicaux, souvent étrangers, qui tiennent un discours de rupture vis-à-vis des institutions républicaines et prêchent un racisme anti-français. Les islamistes se consacrent à la remise en cause des lois et coutumes de la société française pour y substituer leurs pratiques traditionnelles, en totale opposition avec nos institutions démocratiques et laïques. Malgré la faible proportion d'islamistes parmi la communauté musulmane française, leur activisme virulent est d'autant plus préoccupant qu'il n'y a pas de frontière étanche entre l'islam fondamentaliste et le terrorisme.

Les effets de l'islamisme touchent aussi, relève le rapport, la sphère économique. « La pression islamiste s'exerce dans les entreprises, principalement selon deux modalités : le prosélytisme militant et contestataire et le développement de trafics susceptibles d'alimenter la cause du djihad. Cette poussée fondamentaliste dans les entreprises impacte sur certaines activités économiques, notamment en générant de nouveaux risques sectaires et criminels... »¹¹⁷.

¹¹⁷ Centre français de recherche sur le renseignement. « Le Développe-

L'irresponsabilité des maires

Les informations qui suivent ne sont pas tirées d'un rapport, mais d'un ouvrage. Il démontre comment de très nombreuses municipalités accordent aux adversaires de la démocratie et de l'égalité de splendides lieux de culte. *Ces Maires qui courtisent l'islamisme*, de Joachim Véliocas, est paru en aux éditions Tatamis en 2010. Cette remarquable enquête, très documentée, a subi une omerta médiatique quasi totale.

En France, chaque mois, des mosquées sont inaugurées et d'autres mises en chantier. Plus de 2000 sont sorties de terre à ce jour. Non seulement les municipalités ignorent la possibilité de construire ou de louer des bâtiments beaucoup moins onéreux — nul n'est obligé de prier dans une mosquée —, mais les maires affectionnent le gigantisme : Bordeaux (Alain Juppé, UMP), Marseille (Jean-Claude Gaudin, UMP) ou Strasbourg (Roland Ries, PS) parmi d'autres en témoignent. Aucun parti, y compris les communistes, ne dédaigne ceux qui représentent désormais un bassin électoral très poissonneux. La gauche y pêche avec force promesses. Elle a été récompensée à l'élection présidentielle par le score soviétique de François Hollande dans la communauté musulmane, 93 %.

Comment procèdent les municipalités pour aider à construire des mosquées ? Par des subventions en violation de la loi de 1905, par le financement de ce qu'on aime appeler la partie « culturelle », soit en réalité le centre de

ment de l'islam fondamentaliste en France. Aspects sécuritaires, économiques et sociaux», 01.09.2005.

gavage : salles de classe, bureaux, librairie, bibliothèque, tous intégralement dédiés à l'islam ; par des baux emphytéotiques qui permettent aux associations de bénéficier de vastes terrains pour des sommes symboliques.

Plus grave : les pays musulmans qui foulent au pied la liberté de religion — Algérie, Maroc, Arabie saoudite — sont autorisés à participer au financement. Le ministre des cultes algérien qui met en pratique les nouvelles mesures d'épuration religieuse des chrétiens dans son pays répond avec joie aux invitations françaises d'inaugurations. Il a par ailleurs l'autorisation d'envoyer moult imams former leurs confrères de France à l'islam radical.

Milli Görus, organisation turque extrémiste, discréditée en Allemagne et aux Pays-Bas, se développe sans obstacle en France.

Les maires négocient sans scrupule ces projets de mosquées avec des responsables partisans de l'islam totalitaire. Leurs liens avec des prêcheurs de haine, de djihad et d'éradication des libertés peuvent être vérifiés sans peine. Ça n'intéresse ni les responsables politiques, ni les médias qui préfèrent les mielleux discours de leurs rusés interlocuteurs.

Les écoles des quartiers en pleine tourmente

En 2004, le rapport demandé par le Ministère de l'éducation nationale sur *Les signes et manifestations d'appartenance religieuse dans les établissements scolaires* est présenté au gouvernement. Conduite sous la responsabilité de Jean-Pierre Obin dans les quartiers difficiles, cette enquête reste

dans les tiroirs du gouvernement durant plus d'une année. Quartiers sensibles = sujet sensible. Une fuite le rend public. Nous en donnons de larges extraits, car il illustre l'incroyable surenchère à laquelle on assiste en matière de revendications et de mœurs islamiques. Elles gagnent peu à peu l'ensemble des communautés européennes. Par rapport à cela, les demandes de non-mixité dans les piscines ou les revendications vestimentaires seront bientôt d'heureux souvenirs.

Les enquêteurs ont visité 61 collèges et lycées de «quartiers sensibles». Leurs principales observations : la montée en puissance du phénomène religieux, notamment chez les jeunes, et face à elle «une sorte de refoulement ou de déni généralisé» du personnel éducatif. Les enseignants observent le basculement rapide vers l'islamisation des quartiers. Le concept d'islamophobie soude la communauté.

Les régressions de la condition féminine sont pour les auteurs «le côté le plus grave, le plus scandaleux et en même temps le plus spectaculaire de l'évolution de certains quartiers». Partout, le contrôle des femmes se renforce jusqu'à prendre «des proportions obsessionnelles». Le niqab est déjà très présent : «Il faut avoir vu ces femmes entièrement couvertes de noir, y compris les mains et les yeux, accompagnées d'un homme, souvent jeune, parfois un pliant à la main pour qu'elles n'aient pas à s'asseoir sur un endroit «impur», que plus personne ne semble remarquer tant elles font partie du paysage, et dont personne ne semble s'offusquer de la condition, pour saisir en un raccourci la formidable régression dont nous sommes les témoins.»

Un grave antisémitisme

Les instituteurs ne savent pas comment gérer ces situations. « Ainsi, une école a dû organiser un « sas », sans fenêtre, où la directrice peut deux fois par jour reconnaître les mères avant de leur rendre leurs enfants. » Les pères peuvent être à l'origine d'incidents tels que le refus de serrer la main d'une femme, voire de lui adresser la parole. « On a vu également un père refuser que sa fillette soit laissée dans la classe d'un instituteur (homme) remplaçant l'institutrice. »

Les filles sont de plus en plus nombreuses à être voilées. Les frères exercent un contrôle serré. « Dans certains établissements les jupes et robes sont “interdites” depuis cinq à un an selon les endroits, la tenue sombre et ample est imposée à toutes. Il est fréquent que les jeunes frères et plus largement les jeunes élèves garçons soient chargés de la surveillance vestimentaire et morale des filles, les plus âgés se chargeant de les punir, le plus souvent à l'extérieur de l'établissement mais pas toujours ; ainsi nous a-t-on signalé plusieurs cas de violences graves perpétrées dans l'enceinte de collèges : gifles, coups de ceinture, tabassages. »

« Dans tel lycée elles enfilent leur manteau avant d'aller au tableau afin de n'éveiller aucune concupiscence. Presque partout, la mixité est dénoncée, pourchassée et les lieux mixtes comme les cinémas, les centres sociaux et les équipements sportifs sont interdits. » Beaucoup de jeunes filles se plaignent de ces contraintes, mais peu osent parler des punitions qui leur sont infligées en cas de transgression.

Les rapporteurs confirment « l'ampleur et la gravité » de

l'antisémitisme dans la vie sociale et scolaire. « L'apologie du nazisme et de Hitler n'est pas exceptionnelle : elle apparaît massivement dans d'innombrables graffitis, notamment de croix gammées [...] La sécurité des jeunes juifs n'est plus assurée dans de nombreux établissements privés et publics très marqués par le communautarisme. » Dans un collège, la scolarisation d'élèves juifs ne se faisait plus que grâce à la dissimulation de leur religion.

Des interdits alimentaires imposés

L'observance du jeûne (dans un cas dès le cours préparatoire) et le refus de la viande non consacrée s'étendent. Les cantines et restaurants scolaires ont pour la plupart décidé d'offrir une alternative à la viande de porc, mais de nouvelles revendications sont apparues, dont le refus par un nombre croissant d'élèves de consommer toute viande non halal.

De plus, « par l'effet de la stigmatisation dont sont rapidement victimes les élèves qui ne se conforment pas aux normes dominantes du groupe de leurs pairs, plus aucun élève ne mange de viande dans certains collèges que nous avons visités. Parallèlement, les demandes des familles et des élèves de se voir proposer de la viande halal se multiplient. » Certaines écoles sont allées jusqu'à instituer une ségrégation entre « musulmans » et « non-musulmans » en composant des menus et tablées distincts.

Des élèves, la totalité parfois, refusent de cuisiner du porc et de manipuler et goûter la viande non consacrée durant les cours de cuisine. L'emploi de gants ne résout pas tous les problèmes, puisque certains élèves poussent le zèle religieux jusqu'à refuser de regarder la viande de porc.

Les activités corporelles et artistiques sont aussi mises en cause : refus de chanter, de danser, de dessiner un visage. « Le refus de jouer de la flûte revient à plusieurs reprises sans que l'on sache précisément à quel interdit cela correspond. » Autre apparition : la revendication de salles de prières. Des élèves ont introduit en douce des tapis de prière et organisé clandestinement des moments de culte.

Conflits de ramadan

Les fêtes et jours fériés religieux sont un autre sujet de tension en hausse. La fête de Noël est la plus contestée, avec ponctuellement la demande de supprimer l'arbre de Noël ou la fête scolaire traditionnelle, « ce qui a parfois été obtenu ». Les fêtes de l'*Aïd-el-Kebir* et de la fin du ramadan sont l'occasion d'un absentéisme de plus en plus massif, parfois de plusieurs jours consécutifs. Les écoles réagissent en ordre dispersé : activités maintenues, aménagements, programme mis en sommeil, voire suppression en donnant congé aux personnels.

Le ramadan suscite de nombreux conflits. Il est pratiqué par des enfants de plus en plus jeunes. Cette période fait l'objet de surenchères entre groupements religieux « qui aboutissent à l'émergence puis à la diffusion de prescriptions de plus en plus draconiennes, et de pratiques de plus en plus éprouvantes pour les élèves : ainsi de l'interdiction d'avaler le moindre liquide, y compris sa propre salive, qui entraîne la pollution des sols par les crachats et les refus de la piscine ; ainsi encore de la nécessité en cas de faiblesse ou de maladie de "rattraper" les jours perdus en poursuivant le jeûne après le mois de ramadan. »

Beaucoup d'élèves manifestent une grande fatigue et les infirmières sont très sollicitées. L'une d'elles observe que cette période semble devenir de plus en plus, « un exercice de mortification » où la souffrance joue un rôle central. Les centres de documentation sont envahis lors de la pause de midi pour se reposer ou dormir. Certains professeurs accèdent ou ne s'opposent pas aux demandes de rupture de jeûne pendant un cours.

C'est aussi l'occasion d'un prosélytisme et d'un contrôle intense. Il devient impossible pour des familles de pays musulmans de ne pas se conformer au rite, par exemple de demander à l'administration que leur enfant continue de manger à la cantine. Des reliefs de repas sont souvent trouvés dans les toilettes. Un élève soumis aux mauvais traitements de ses camarades a tenté de se suicider.

Attaques contre de multiples disciplines

« Il est clair que les pratiques des établissements scolaires ne permettent pas aujourd'hui de protéger la liberté des choix spirituels des familles pour leurs enfants mineurs. [...] Les personnels aussi, en particulier s'ils sont d'origine maghrébine, sont de plus en plus souvent interpellés par des élèves sur leur observance du jeûne et parfois, pour les surveillants et assistants d'éducation, mis à l'écart en cas contraire. »

La palette des sujets d'enseignement et des disciplines contestés ne connaît plus de limites. Les rapporteurs ont été surpris par « la vigueur et la généralité des contestations de nature religieuse dont les enseignements sont désormais l'objet. Beaucoup tournent autour de la mixité ou

de la préservation de la “pudeur” des filles. L’absentéisme et le refus de certaines activités sont de plus en plus fréquents, notamment en piscine et en plein air. Une autre source de tensions réside dans le refus d’un nombre croissant d’élèves (la totalité dans certains collèges) de porter les tenues sportives réglementaires. Les dispenses se multiplient et l’existence de certificats de complaisance est massive dans certains quartiers. Ces phénomènes explosent dans la période du jeûne. Certains comportements révèlent les conceptions obsessionnelles de la pureté de certains prescripteurs, comme le refus de se baigner dans “l’eau des filles” ou dans celle des “non musulmans”. »

Littérature, histoire, langues (l’anglais, langue des Américains), tout peut être sujet de contestation. Les élèves musulmans trient selon les catégories du *halal* (permis) et du *haram* (interdit). La difficulté à enseigner le fait religieux atteint des sommets. En témoignent les nombreux refus que le professeur touche ou lise le Coran, l’opposition à lire soi-même la Bible, l’accusation de propos impies ou sacrilèges prononcés par le professeur, parce que distanciés et inspirés par une approche littéraire, historique ou philosophique des Écritures.

L’histoire serait mensongère, partielle, elle exprimerait une vision « judéo-chrétienne » du monde.

Tout ce qui a trait à l’histoire du christianisme, du judaïsme, de la chrétienté ou du peuple juif peut être l’occasion de contestations. Les exemples abondent, comme le refus d’étudier l’édification des cathédrales ou d’ouvrir un livre sur un plan d’église byzantine, ou encore d’admettre l’existence de religions préislamiques en Égypte ou l’ori-

gine sumérienne de l'écriture. L'histoire sainte est à tout propos opposée à l'histoire.

La laïcité, à jeter

En éducation civique, la laïcité est également contestée comme antireligieuse. Encore observé : le refus d'utiliser tout symbole ou de tracer toute figure (angle droit, etc.) ressemblant de près ou de loin à une croix. L'évolution est contestée au nom du créationnisme, les séquences d'éducation sexuelle sont mises en cause, parfois pour leur caractère superflu puisque « les musulmanes restent vierges ».

Beaucoup de professeurs se plaignent de l'utilisation de la langue arabe lorsqu'ils traitent de sujets « sensibles ». Les élèves expriment par ce moyen leur désaccord, se moquent d'eux ou les ridiculisent.

Nombre d'entre eux ont renoncé aux sorties devant les exigences des parents : non-mixité de l'encadrement et de l'hébergement (même en famille), nourriture conforme aux interdits religieux. En histoire, un nombre croissant d'élèves musulmans refusent d'étudier et de visiter certaines œuvres architecturales, cathédrales, églises, monastères.

Déboussolés devant toutes ces remises en cause, des professeurs en arrivent à supprimer les sujets qui fâchent ou à expliquer Coran à l'appui que telle demande est religieusement autorisée. Comme partout, le soutien de la hiérarchie est inexistant en cas de résistance. Peur de répercussions médiatiques. « Pour trop de responsables, un établissement sans conflits est un établissement sans problèmes. »

« L'école à elle seule ne peut manifestement pas traiter, encore moins résoudre un tel problème ; cette vague de fond la travaille certes, mais elle n'en reçoit que l'écume. »

Depuis ce rapport, la situation ne s'est pas améliorée, le rapport 2011 du Haut conseil à l'intégration, *Les Défis de l'intégration à l'école* en témoigne.

Agressions à l'hôpital

À l'hôpital, dans les maternités en particulier, les problèmes croissent. Ils sont souvent traumatisants parce que devant être résolus dans l'urgence. Le malaise est patent dans de nombreux établissements hospitaliers et pas seulement français.

En octobre 2006, le Collège national des gynécologues et obstétriciens français (CNGOF), qui regroupe la majorité des gynécologues, note que depuis trois ou quatre ans, une multiplication d'incidents se produisent, qui perturbent l'organisation des maternités. Cette tendance en hausse a incité le CNGOF à publier un communiqué alarmiste et à proclamer son souci de « défendre les femmes contre l'intégrisme musulman ».

Il observe cette violence dans des services de gynécologie obstétrique en région parisienne et dans plusieurs grandes villes. Des maris fondamentalistes refusent que leurs femmes soient examinées, soignées et/ou accouchées par un homme, quitte à mettre en danger leurs épouses et à s'en prendre physiquement aux praticiens.

À la maternité de l'hôpital Robert-Debré à Paris, un professeur appelé en urgence auprès d'une femme maghrébine

sortant d'un accouchement difficile a été giflé par le mari invoquant l'islam. A Lyon, un chef de clinique a été menacé par un homme d'origine africaine armé d'un couteau, furieux qu'il ait examiné son épouse. Près de Grenoble, un mari s'est opposé au directeur médical de la maternité Belledonne, venu aider à l'accouchement de sa femme, qui nécessitait des forceps. À Roubaix, un mari a refusé que sa femme subisse une colposcopie (examen du col utérin), parce que le seul spécialiste était un homme. D'autres problèmes ont été signalés à Tours, Nice, Montreuil, Créteil, Bondy, Mulhouse, Versailles.

La violence verbale augmente aussi de même que les cas d'incivilité, voire de délinquance. Deux Maghrébins ont surgi dans le bureau d'une assistante sociale, la giflant, lui tapant la tête contre une table en criant : « Ça vous apprendra à vous occuper de nos femmes ! », et la laissant dans le coma après lui avoir arraché son tee-shirt et écrit « Mohamed » sur le ventre. Il faut parfois installer des caméras.

Un mari turc à qui la secrétaire expliquait qu'on ne pouvait garantir que sa femme serait examinée par une femme l'a menacée : « On vous aura ! » Un autre, dont la femme avait un œil au beurre noir et des traces de brûlures de cigarette sur les bras, a crié : « Je préfère que ma femme meure plutôt qu'un homme la voie ! »

Le professeur Nisand raconte : « J'ai été appelé d'urgence pour délivrer un certificat de virginité à une gamine de 11 ans ! Je me suis récrié ! Mais que de menaces et de coups de pied dans les portes ! Il y a trente ans, les femmes musulmanes venaient dans nos hôpitaux sans l'appréhension d'être prises en charge par des médecins hommes, et il n'y avait pas ces violences. Pourquoi cette régression ? »

Quant à la femme concernée, « ce n'est pas elle qui provoque les incidents. Elle ne souhaite qu'une chose : que l'arrivée du bébé se passe bien. Mais elle n'a pas voix au chapitre ! C'est l'homme qui refuse la césarienne. C'est l'homme qui refuse la péridurale au motif que la douleur est normale ! C'est encore l'homme qui refuse une ligature des trompes demandée par une femme épuisée par de multiples grossesses. »

Les gynécologues se heurtent à un nouveau dilemme : accepter ou non de délivrer des certificats de virginité, de répondre à la demande de réfection d'hymens en vue de mariages. Les demandes sont de plus en plus fréquentes. Et les médecins sont placés devant des cas de conscience : dégoût que leur inspire cette atteinte à l'intimité, mais souci de protéger la jeune fille. Le Collège national des gynécologues obstétriciens français a clairement affirmé son opposition à ces deux actes attentatoires à la « dignité » de la jeune femme et particulièrement humiliants¹¹⁸.

Une charte des services publics, élaborée en 2007, tente de garantir les droits des uns et des autres, mais n'est d'aucune utilité pour lutter au quotidien contre ces pressions religieuses.

Les entreprises dans le flou

En 2005 paraît un rapport effectué pour plusieurs entreprises françaises, qui révèle la pression islamiste dans certaines entreprises de la grande distribution et de la sé-

¹¹⁸ *Le Monde*, 28.01.2006.

curité, notamment par le biais d'un « prosélytisme militant et contestataire ».

Ce rapport a été écrit par Eric Denécé, directeur du Centre français de recherche sur le renseignement (CF2R), à partir d'entretiens avec des policiers, des cadres d'entreprises, des élus locaux et des enquêtes sur le terrain.

Selon l'auteur, la stratégie de la « poussée islamiste » passe par trois étapes : le prosélytisme religieux, la prise de contrôle de la communauté musulmane dans l'entreprise et la remise en question de ses règles de fonctionnement pour imposer des préceptes islamiques.

« Les exemples sont nombreux, même si encore peu d'entreprises acceptent de les évoquer ouvertement », souligne ce rapport. Il cite la découverte d'une dizaine de salles de prières clandestines à EuroDisney ou le cas, en 2002, du président d'une société de fret à l'aéroport de Roissy, employant 3 000 personnes, qui s'est plaint auprès des Renseignements généraux (RG) de « l'implantation d'un petit groupe de confession musulmane décidé à imposer son mode de travail sous la menace de grèves à répétition ».

La grande distribution apparaît comme la plus concernée. « De nombreux hypermarchés observent que les employés les plus engagés dans le prosélytisme islamique cherchent systématiquement » à occuper les postes de standardistes, de chauffeurs-livreurs, de coursiers, de caissières ou de sécurité, « qui permettent des échanges d'information, d'argent et de marchandises ».

Par ailleurs, les « beurettes » des grandes surfaces constituent « la nouvelle cible des islamistes », écrit Eric Denécé. Il cite plusieurs cas, dont celui d'un hypermarché de Livry-

Gargan où deux caissières qui refusaient de porter le voile sont considérées comme étant séquestrées par leur famille : aucun contact n'a pu être établi avec elles après leur départ normal, un soir, du magasin.

Le rapport observe aussi « la multiplication de pratiques criminelles » : vols dans les stocks ; cambriolages dans l'entreprise, ses fournisseurs ou les transporteurs de fonds grâce à des informations provenant de l'intérieur de la société ou d'entreprises sous-traitantes ; détournements de fonds sur des sommes en liquide à la caisse ; détournement et falsification de chèques.

« Ces pratiques ont deux finalités, la délinquance utilisant l'islam comme prétexte et le financement local du terrorisme », affirme le rapport.

Le 10 avril 2009, la Halde, Haute autorité de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité, débat des questions de religion dans l'entreprise privée. Les entreprises redoutent en particulier des procès pour discrimination.

La Halde rappelle le principe de laïcité, soit une stricte neutralité des agents publics. « A contrario, aucune disposition législative ou réglementaire n'encadre spécifiquement l'exercice de la liberté religieuse au sein de l'entreprise privée. »

Ces dernières années, la jurisprudence est toutefois venue préciser ce principe. Si la liberté d'expression religieuse est la règle, l'employeur peut y apporter des restrictions pour assurer le bon fonctionnement de l'entreprise. Ces limitations sont justifiées par des impératifs de sécurité au travail, de santé ou d'hygiène. Elles peuvent aussi

être motivées lorsque la prestation de travail est en lien avec la clientèle.

L'employeur doit cependant être en mesure de prouver que ces règles sont étrangères à toute discrimination et qu'elles sont proportionnées. Le simple contact avec la clientèle, par exemple, ne suffit pas à justifier une restriction.

De son côté, le salarié ne peut invoquer des prescriptions religieuses pour refuser d'exécuter ses missions ou pour se soustraire par exemple aux visites médicales. Autorisations d'absence pour les fêtes, aménagements du temps de travail pour les prières et autres pratiques ne peuvent s'imposer face aux nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise. Enfin, les abus du droit d'expression, tels que le prosélytisme, les actes de pression ou d'agression à l'égard d'autres salariés, sont interdits¹¹⁹.

Début 2011 encore, la Halde se réunit pour préciser sa doctrine sur le port des signes religieux (lire islamiques) dans le privé. La question préoccupe toujours les chefs d'entreprise. Vingt représentants ont évoqué la montée en puissance des revendications. Les entreprises réclament des conseils et des éclaircissements. Beaucoup redoutent que « le voile ne trouble les clients ou qu'il nuise à la cohésion interne, qu'il prélude à un engrenage religieux », signale Pascal Bernard, qui mène un groupe de travail sur la diversité au sein de l'Association nationale des directeurs de ressources humaines. Faute d'un droit clair, chacun bricole des réponses.

Dans un audit réalisé par un cabinet de conseil, Anne

¹¹⁹ AFP, 12.10.2005, *Le Figaro* 10.04.2009.

Lamour observe qu'un tiers des entreprises se montrent laxistes, « cédant à toutes les revendications religieuses pour éviter les complications ». Des salariés ont ainsi demandé s'ils pouvaient prier dans une salle de réunion inoccupée. Le chef a obtempéré. Quelques semaines plus tard, la salle avait été transformée en mosquée. À côté des entreprises qui aménagent les horaires pour le ramadan et les prières et adaptent les menus de la cantine, d'autres interdisent tout. Enfin, un tiers des sociétés privées s'accommodent au cas par cas (ce que recommande l'association des DRH).

La pression radicale ne connaît pas de répit : en juillet 2012, quatre moniteurs ont été suspendus par la mairie de Gennevilliers pour avoir, malgré ce que stipulait leur contrat, observé le ramadan. Deux ans auparavant, une jeune animatrice qui jeûnait avait fait un malaise en conduisant un véhicule qui transportait des enfants. Deux enfants avaient été blessés.

Les moniteurs engagent un avocat invoquant discrimination et islamophobie et le Conseil français du culte musulman (CFCM) se fâche. Un afflux de protestations arrose la mairie et l'organisation d'une manifestation est décidée. Le maire revient aussitôt sur sa décision et précise qu'il va engager du personnel supplémentaire pour assurer la sécurité des enfants.

L'Allemagne scrute les dégâts

Plus les jeunes musulmans allemands sont pieux, plus ils sont attirés par la violence. C'est le constat d'une recherche conjointe du ministère de l'intérieur et de l'Institut de re-

cherche sur la criminologie de Basse-Saxe (KFN). Leur propension à commettre des délits violents (vols à main armée, coups et blessures) augmente avec leur degré de piété.

Inversement, chez les jeunes catholiques et protestants, la tendance à la violence diminue proportionnellement à la ferveur religieuse.

Autres constats : plus de 41 % des immigrés de familles non religieuses aspirent à décrocher un diplôme d'enseignement supérieur, contre 16 % pour les religieuses ; 63 % des non-religieuses ont des amis allemands (contre 28 %), et 66 % se considèrent comme Allemands (22 %).

Le KFN a conduit des entretiens avec 45 000 jeunes de 14 à 16 ans dans 61 villes d'Allemagne entre 2007 et 2008. Quelque 10 000 d'entre eux avaient des origines immigrées.

La radicalisation de la jeunesse musulmane est un constat général en Europe¹²⁰.

Mariages forcés en extension

La question de l'extension des mariages forcés, parallèle à l'accroissement de la population musulmane, est une autre constante occidentale. En 2011, une étude révèle l'ampleur de ce phénomène en Allemagne. Des milliers de jeunes femmes et de jeunes filles menacées d'être mariées de force demandent de l'aide chaque année. Les chiffres sont beaucoup plus élevés qu'on ne le croyait jusqu'ici.

L'étude a été présentée par la ministre de la Famille Kristina Schröder et le commissaire fédéral à l'intégration,

¹²⁰ <extremecentre.org>, 08.06.2010.

Maria Böhmer. « Ceux qui forcent leurs enfants à épouser contre leur gré une personne qu'ils n'aiment pas ou un parfait inconnu commettent un acte de violence brutale », déclare Kristina Schröder.

La grande majorité des victimes, soit 83 %, viennent de familles musulmanes et selon le journal *Süddeutsche Zeitung*, près des deux tiers des cas proviennent de familles très pieuses. Beaucoup de jeunes filles ont subi une violence extrême et 27 % ont été menacées avec des armes ou même de mort si elles refusaient le mariage. Presque un tiers avaient 17 ans ou moins et 40 % étaient âgées de 18 à 21 ans. Un tiers des victimes sont nées en Allemagne.

On sait que lutter contre les mariages forcés, c'est aussi prévenir les crimes d'honneur.

En juillet 2011, une nouvelle loi est entrée en vigueur en Allemagne. Elle prévoit des peines de prison pouvant aller jusqu'à cinq ans pour ceux qui forcent des femmes et des jeunes filles à se marier¹²¹.

Pendant des années, 25 000 personnes, les deux tiers étant des femmes, ont obtenu l'autorisation d'immigrer. Parents, enfants, frères et sœurs peuvent ensuite obtenir le permis de s'installer au titre du regroupement familial¹²². Grâce, entre autres, à la sociologue d'origine turque Necla Kelek, ce nombre a fortement diminué.

Ces dernières années, de nombreux rapports sur les dangers de l'extrémisme musulman ont été établis par les autorités. Le salafisme préoccupe de plus en plus la police

¹²¹ Poste de Veille, 09.11.2011, source : *Der Spiegel*.

¹²² Christopher Caldwell, *op. cit.*, p. 305.

et la sécurité. En juin 2012, un de ces rapports réalisé en Basse-Saxe explique en 26 indices comment reconnaître un extrémiste. Les organisations musulmanes protestent vivement contre ce rapport « islamophobe ».

*En Belgique, refus d'intégration,
radicalisme et terrorisme*

Un autre problème régulièrement relevé en Europe de l'Ouest est la menace que fait peser le radicalisme indigène et ses liens avec le terrorisme international.

En Belgique, le rapport 2010 de la Sûreté le souligne pour la première fois, et prévoit des lendemains qui ne chanteront pas. La Sûreté rappelle à quel point des puissances étrangères et parfois des mouvements radicaux tentent de prendre pied dans l'islam institutionnel du pays. Il souligne aussi que plusieurs dizaines de prédicateurs salafistes sont venus déverser en 2010 leurs paroles extrémistes dans les communautés musulmanes.

Il n'exclut pas le recours, dans nos sociétés, à la violence de ces groupes. « L'extrémisme islamique ne perdra pas en importance à l'avenir. Par ailleurs, les ambitions que nourrissent les extrémistes musulmans exerceront une influence négative sur l'intégration des musulmans dans la société occidentale. Il n'est pas à exclure que certains extrémistes musulmans se montrent à l'avenir ouvertement favorables à la violence, à laquelle ils n'hésiteront pas à recourir. Il est clair que les développements dans les milieux extrémistes de notre pays ne devront d'ailleurs pas être vus comme détachés de ceux des autres pays européens. » Les auteurs estiment que l'extrême droite représente un

risque minime. Quant à l'extrême gauche, le rapport met en exergue le risque d'une collusion entre l'antisionisme et l'antisémitisme, notamment dans les actions de solidarité avec les Palestiniens, dont le boycottage des produits israéliens. Un risque en réalité déjà largement réalisé.

Le Service de renseignement de la Confédération (SRC) suisse s'inquiète lui aussi et pour la première fois, dans son rapport 2011, des risques de recrutement de combattants islamistes. Il avertit que si ce risque se réalise, la Suisse pourrait être mise sous pression par certains pays afin qu'elle prenne des mesures plus drastiques. L'observation de ce qui se dit dans les mosquées est impossible : la surveillance de personnes dans un espace privé est interdite. Pourtant, le danger que des personnes entraînées au djihad reviennent en Suisse et accomplissent des activités terroristes, voire les commettent à partir d'un autre pays est grand, affirme le SRC. L'affaire du Jordanien de Bienne parti en Afrique pour le djihad, qui a éclaté en juin 2012, a donné corps à ces craintes.

Les Marocains ne s'intègrent pas

Je me sens musulman, mon pays m'indiffère et l'intolérance religieuse m'habite, tel est le résultat d'un sondage paru en 2009. Plus d'un tiers des Marocains de Belgique préfèrent être reconnus d'abord comme musulmans, et seuls 7 % expriment le besoin de s'identifier à la nationalité belge, en dépit du fait qu'une majorité d'entre eux la possèdent. 400 personnes issues de la communauté marocaine en Belgique ont été interrogées par l'Université de Rabat. Professionnellement, une personne sur trois bénéficie d'un contrat fixe, et une personne sur cinq (21 %)

touche des allocations de chômage. Les personnes interrogées évoquent des discriminations.

L'idée que les hommes et les femmes épousent des personnes qu'ils font venir de leur pays d'origine est approuvée par plus de 50 % des interviewés. La majorité (62 %) s'oppose au mariage d'une femme musulmane avec un non-musulman et 45 % réproouvent les mariages de musulmans avec une non-musulmane¹²³.

Danger de l'extrémisme et du djihad aux Pays-Bas

En décembre 2004, le ministère néerlandais de l'intérieur publie un rapport préparé par la « Dutch Intelligence Agency ». Il estime que le pays compte quelque 50 000 musulmans radicaux dont le principal but idéologique est de cibler le mode de vie occidental et de combattre sa domination politique, économique et culturelle. Le rapport conclut que la société néerlandaise est pauvrement équipée pour résister à cette menace de l'islam radical à cause de sa culture de la permissivité devenue synonyme de « fermer l'œil » devant de multiples transgressions de la loi.

Le 16 juin 2011, le ministre de l'intérieur Piet Hein Donner présente au parlement un plan d'action de quinze pages qui affirme : « Le gouvernement partage l'insatisfaction sociale face au modèle de société multiculturelle [...] Dans le nouveau système d'intégration, les valeurs de la société néerlandaise jouent un rôle central. »

¹²³ 7 sur 7 et RTL, 24.06.2009.

Donner s'est-il converti à la lutte contre le radicalisme musulman ? En septembre 2006, en sa qualité de ministre de la Justice, il aurait déclaré selon Wikipédia, que la loi islamique (charia) devrait être instaurée si une majorité des deux tiers des États Généraux des Pays-Bas (les deux chambres du parlement) l'exigeait. Dans un ouvrage publié le 13 septembre 2006, il confirme : « Il est clair que si deux tiers des Néerlandais veulent introduire la charia, cela doit être possible. Comment empêcher cela légalement ? Ce serait scandaleux de dire c'est impossible. C'est la majorité qui compte. Voilà l'essence de la démocratie ».

Les principales mesures : obligation plus importante d'intégration, exigences plus nombreuses (connaissance de la langue nationale, surveillance plus ferme des valeurs et du respect des lois), suppression des subventions spéciales, car selon Donner, ce n'est pas le rôle du gouvernement d'intégrer les immigrants, nouvelle législation contre les mariages forcés, mesures plus dures envers les immigrants qui affaiblissent leur possibilité d'emploi par la manière dont ils s'habillent, interdiction du niqab.

Les organisations musulmanes ont vivement protesté. Les sondages montrent que la population néerlandaise au contraire soutient à une écrasante majorité ce genre de mesures.

En avril 2012, le gouvernement a été dissous suite au retrait du parti de Geert Wilders. Le devenir de ces mesures est incertain.

La Grande-Bretagne à la recherche d'une boussole

Moins de deux ans après les attentats meurtriers du 7 juillet 2005 à Londres, 37 % des musulmans âgés de 16 à 24 ans affirment qu'ils préféreraient être régis par la charia plutôt que par la loi britannique. Ce chiffre est tiré d'une étude du groupe de réflexion *Policy Exchange* présentée fin janvier 2007.

Dans la même étude, le Conseil musulman de Grande-Bretagne (MCB) est décrit comme une structure ambiguë. Son ancien président, Iqbal Sacranie, a plusieurs fois qualifié l'homosexualité de « pas acceptable ». À propos de Salman Rushdie, ce fervent partisan du Hamas a lâché : « Pour lui, la mort est peut-être encore trop facile. » Il n'a jamais voulu associer le Conseil à la journée commémorative de l'Holocauste. Or, le MCB est un interlocuteur privilégié du gouvernement. Selon le rapport, « ses membres radicaux tendent à dominer la politique et à étouffer les voix modérées et plus diverses ».

Une minorité significative des 16-24 ans — 13 % — déclare « admirer des organisations comme Al Qaïda, prêtes à combattre l'Occident ». Ils sont 74 % à se dire favorables au port du voile islamique, contre 28 % pour leurs aînés ; 37 % à affirmer préférer mettre leurs enfants dans une école coranique (contre 19 %).

Certaines de ces écoles coraniques expliquent à leurs élèves comment amputer les mains et les pieds des voleurs et quelle est la meilleure manière d'exécuter un homosexuel. Ces leçons sur la charia sont au programme de près

de 5000 jeunes de 6 à 18 ans au Royaume-Uni. C'est ce que révèle un documentaire de la *BBC*. L'équipe a découvert que 40 écoles coraniques appartenant au réseau *Saudi Students Clubs and Schools in the UK and Ireland*, suivent le strict cursus saoudien en utilisant des manuels qui versent parfois dans l'antisémitisme ou l'homophobie et qui n'hésitent pas à aborder les aspects les plus durs de la charia¹²⁴.

Des madrassas enseignent le racisme et la discrimination

Un reportage de la télévision *Channel 4* avec caméra cachée montre ce qui est enseigné dans l'une des écoles religieuses islamiques les plus réputées de Grande-Bretagne, l'une des 2000 écoles de ce type dans le pays. Les écoles islamiques *Darul Uloom*s jouissent d'une renommée mondiale et leur objectif est de produire la prochaine génération de leaders musulmans. Le lycée *Darul Uloom Islamic* à Birmingham est tenu de professer la tolérance et le respect des autres religions. Mais l'émission « *Dispatches* » a découvert qu'au contraire, c'est l'apartheid religieux et la ségrégation sociale qui sont inculqués aux enfants musulmans. « Nous avons enregistré des professeurs qui tenaient des propos profondément troublants au sujet des juifs, des chrétiens et des athées. Nous avons vu des enfants de 11 ans qui apprennent que les hindous n'ont « pas d'intellect » et qu'ils « boivent la pisse des vaches ».

Des élèves qualifient les « mécréants » de « pires créatures » et décrivent les tortures de l'au-delà pour ceux qui adoptent des manières telles que le rasage, le fait de

¹²⁴ *Le Figaro*, 22.11.2010.

danser, d'écouter de la musique et — pour les femmes — d'ôter leur foulard.

En 2009, cette école avait été encensée par les équipes d'inspection du gouvernement pour ses enseignements interreligieux. Leur rapport affirme que « les élèves sont informés d'autres croyances et pratiques et qu'on leur apprend à faire preuve de respect envers les autres religions »¹²⁵.

Le 27 avril 2011, Kim Howells, ancien ministre des Affaires étrangères, reconnaît que la rectitude politique a conduit l'Angleterre à offrir l'asile à des extrémistes violents. Il affirme que le gouvernement de Tony Blair et diverses administrations ont eu peur de critiquer la conduite des prédicateurs radicaux et d'autres parce qu'ils craignent d'être accusés de racisme. Selon lui, cette politique continue, malgré une abondance de renseignements sur les intentions de ces extrémistes. Il ajoute qu'il n'a pas réussi à trouver un seul imam prêt à dire publiquement que les kamikazes iraient en enfer¹²⁶.

David Cameron durcit la lutte

Le gouvernement britannique veut intensifier les contrôles dans les prisons et les universités. Une refonte de la stratégie de lutte contre le terrorisme et l'islam radical a été présentée le 7 juin 2011 par la ministre britannique de l'Intérieur Theresa May. Le gouvernement va se montrer plus ferme envers les groupes islamistes radicaux, même non violents. Les moyens : suppression des subventions

¹²⁵ Bivouac, 14.02.2011, source : *Daily Mail*.

¹²⁶ Poste de Veille, 28.04.2011, source : *Evening Standard*.

publiques aux associations qui ne condamnent pas explicitement la violence ou qui ont des positions islamistes radicales (une vingtaine d'organisations qui prônent l'instauration de la charia notamment sont concernées), lutte contre la radicalisation dans les prisons et les universités (un risque élevé a été détecté dans quelque 40 d'entre elles). Ces changements témoignent de l'échec de la stratégie « Prevent » mise en place par le Labour en 2007 avec un budget annuel de 67 millions d'euros pour éradiquer les sources du terrorisme domestique après les attentats de Londres.

En février 2011, David Cameron avait constaté l'échec du multiculturalisme britannique et la nécessité de contrer l'extrémisme islamique. Il avait, entre autres, insisté sur le fait que les associations musulmanes subventionnées devaient défendre des valeurs telles que la démocratie, l'universalité des droits de l'homme et l'égalité de tous au regard de la loi. Ce durcissement succède à des années de grande tolérance au nom de la liberté d'expression. Il a provoqué de vifs débats entre les deux partis de la coalition au pouvoir, conservateurs et libéraux-démocrates¹²⁷.

Ne pas stigmatiser ou excuser ?

La crainte de « stigmatiser » peut avoir de lourdes conséquences. Les gangs de pédophiles pakistanais de Grande-Bretagne le démontrent. Leurs crimes témoignent d'une forme de « racisme » par les caractéristiques de leurs proies.

Au printemps 2012, le pays a été secoué par le passage devant la justice d'un gang qui avait enlevé, violé, drogué

¹²⁷ *Le Figaro*, 07.06.2011.

et monnayé comme esclaves sexuelles des mineures. Les caractéristiques de ces filles : vulnérables, blanches et non musulmanes. Les caractéristiques des criminels : Pakistanais et musulmans. Des faits que beaucoup, dont la police, les grands médias et les organismes chargés de la défense des jeunes filles dissimulent.

En 2010, une journaliste avait pourtant déjà soulevé ce lièvre ethnique et religieux. Le *Times* et le *Daily Telegraph* ont dénombré à ce moment, depuis 1997, 17 procès liés à la prostitution sexuelle de filles âgées de 11 à 16 ans, et sur 56 condamnés, 53 étaient d'origine pakistanaise et 50 de religion musulmane. « Tout le monde a été dans la terreur d'aborder le facteur ethnique », affirme un haut gradé de la police.

Dix-huit mois plus tard, à Rochdale, au nord de Manchester, le même scénario se produit. Il concerne au moins 38 filles âgées de 11 à 16 ans. L'origine des coupables (dont un professeur de charia) est tue. Certains organismes de protection des mineurs affirment même que victimes et criminels « sont issus d'une gamme variée de milieux culturels et sociaux »¹²⁸.

Un représentant de la communauté musulmane locale reconnaît, lui, que cette affaire illustre un problème important de la communauté britannique pakistanaise où « des hommes pensent que les adolescentes blanches ne valent rien et peuvent être agressées ». Pour Trevor Philips, président des droits de la personne, nier la composante raciste de cette affaire est « stupide ». Une enquête est lancée afin

¹²⁸ Sheila Taylor, directrice du *National Working Group for Sexually Exploited Children and Young People*.

d'une part de vérifier si les services sociaux et les autorités scolaires n'auraient pas négligé d'agir par peur de « diaboliser » une communauté minoritaire, d'autre part auprès de la communauté musulmane de Rochdale afin de s'assurer que ces abus n'ont pas été sus, mais tus par une partie de ses membres.

Le procureur principal du nord-ouest de l'Angleterre Nazir Afzal estime que les autorités auraient dû intervenir plus tôt et a offert ses excuses à une adolescente de 15 ans pour n'avoir pas agi suite à ses plaintes. Il juge lui aussi que la culture misogyne de sociétés d'origine d'immigrants est en cause. Mais ces déclarations sont très minoritaires.

Dans le *Daily mail*, la journaliste Melanie Griffith résume : « Des musulmans impliqués en nombre dans des comportements criminels vis-à-vis de victimes visées parce que non musulmanes, et des dignitaires musulmans criant à la stigmatisation, une police et des médias qui dénie l'origine religieuse et culturelle de ces comportements criminels et, en supplément, des associations qui condamnent ceux qui se disent préoccupés par cet état de fait. Nous sommes un pays qui pratique le somnambulisme au bord du précipice. »¹²⁹

Autriche cherche profs musulmans compétents et ouverts

L'Autriche a voulu savoir quelles étaient les convictions de ses enseignants en religion islamique. Dans ce pays, les cours de religion sont obligatoires depuis 1982 (cours

¹²⁹ *Daily mail*, 9, 10, 18.05.2012

d'éthique pour les non-croyants) et les enseignants sont rémunérés par les pouvoirs publics. Le radicalisme de certains et le laxisme de l'État ont fait bondir de nombreux citoyens. Plus d'un cinquième des enseignants n'adhèrent pas à la démocratie et 18 % approuveraient la mise à mort d'un apostat. Le personnel scolaire religieux compte des extrémistes. L'un, responsable de la formation continue en Autriche, est interdit d'enseignement en Allemagne pour ses idées extrémistes ; un autre a comparé Israël à « une bête féroce » durant un prêche, un troisième a distribué des tracts à ses élèves les appelant à boycotter des entreprises juives¹³⁰.

Les pays nordiques dans le brouillard

Les pays nordiques que l'on a longtemps considérés comme des modèles d'ouverture n'échappent pas à l'activisme des radicaux, encore moins à des concessions qui réservent un avenir sombre à ces sociétés.

La profession médicale suédoise par exemple, se plie en quatre pour s'accommoder à la « culture de l'honneur ». Des directives controversées ont été édictées en 2004 par l'unité sur la santé sexuelle de l'Hôpital Karolinska. Elles ont été rédigées par Lotti Hellström, un médecin de l'unité des victimes de viol de l'Hôpital général du sud de Stockholm. Selon elle, il faut conseiller aux jeunes filles de piquer leurs organes génitaux avec une aiguille dissimulée par exemple dans le pli de leur robe, pour simuler la rupture de l'hymen lors de leur nuit de noces.

¹³⁰ *Le Monde*, 24.02.2009.

« La société ne devrait jamais tolérer, accepter, promouvoir ou renforcer ce genre de folie », a déclaré au *Local* Eduardo Grutzky, qui traite des problèmes d'intégration, de racisme et de culture. « Les médecins doivent prendre des décisions selon leur conscience au cas par cas quand ils jugent que leur patient court un grand danger. Ils le font régulièrement, a-t-il dit. Toutefois, sur un plan normatif, le fait de diffuser de l'information et des conseils sur des pratiques jugées acceptables pour la société est une catastrophe, une violation de la dignité humaine et des droits humains. »

Eduardo Grutzky a constaté, après avoir visité des cliniques de santé pour les jeunes, que la confusion règne. « Les cliniques ne savent pas quoi faire. J'ai suggéré qu'elles affichent sur leur porte des certificats de virginité sur lesquels les jeunes filles n'auraient qu'à insérer leur nom », ajoutant que la virginité est impossible à prouver et que les conseils sur l'utilisation d'aiguilles font partie des « nombreux stratagèmes visant à simuler la chasteté ».

Malgré les critiques, ces conseils sont encore prodigués dans plusieurs grandes institutions de santé de Suède, et Hellström les a défendus comme un moyen de sauver la vie de jeunes femmes (!).

La ministre suédoise de l'égalité des sexes Nyamko Sabuni considère que les conseils donnés aux jeunes filles sont inacceptables. Elle a demandé à la Commission nationale de la santé et du bien-être d'élaborer des directives. « Si une jeune fille court un réel danger, les services sociaux doivent en être informés et ceux qui représentent une menace pour elle doivent être traités en conséquence. »¹³¹

¹³¹ Poste de Veille, source : *The Local*, 24.08.2011.

Appel aux salafistes du Danemark : quittez le pays !

Dans un discours tenu lors d'un congrès du parti de novembre 2011, la première ministre social-démocrate danoise Helle Thorning-Schmid a appelé tous les fondamentalistes musulmans à quitter le pays. Elle a critiqué âprement dans son discours les salafistes et autres groupes extrémistes : « Quand on veut introduire des zones de charia au Danemark, il serait peut-être plus simple et mieux pour tous que les intéressés aillent dans un pays soumis à la charia. Pour les salafistes et autres groupes présentant un caractère dangereux pour la communauté, le message du nouveau gouvernement est clair : « vous détruisez beaucoup de jeunes gens qui veulent faire partie de la communauté danoise. »

La Première ministre reprend les critiques de la veille du ministre des Affaires étrangères Villy Søvndal et de la ministre de l'intégration et des affaires sociales Karen Haekkerup envers ces groupes religieux, qui, selon un rapport du ministère de l'intégration, sont appelés à devenir un problème croissant au Danemark.

En même temps, Madame Thorning-Schmid annonce une politique d'immigration beaucoup plus ouverte que celle qui avait cours sous le gouvernement de centre-droit¹³².

À Oslo, les violeurs sont d'origine « non occidentale »

La police norvégienne publie régulièrement des statis-

¹³² <avpixlatde.wordpress.com/2011/11/07/danemarks-minister-prasidentin-fordert-islamisten-auf-das-land-zu-verlassen/>.

tiques concernant les viols. Durant les années 2005-2008, les 41 viols qui ont donné lieu à une plainte ont été commis par des immigrés « non-occidentaux », en majorité kurdes et africains (la Norvège compte beaucoup de réfugiés somaliens). Hanne Kristin Rohde, de la police d'Oslo, déclare que « les coupables sont des hommes étrangers relativement jeunes ; ils sont souvent demandeurs d'asile et viennent de pays en guerre ou de pays qui ont un regard sur la femme totalement différent de celui qui règne en Norvège ». Ces viols s'accompagnent d'une grande violence.

Fakhra Salimi, directrice du Centre d'accueil pour les femmes immigrées et réfugiées, dénonce le laxisme de la classe politique. Elle l'accuse de se mettre la tête dans le sable : elle écoute les doléances sur la situation de la femme dans les milieux d'immigrés, mais ne prend aucune mesure pour contrer ces attitudes barbares envers les femmes¹³³.

En Espagne, tout s'aggrave

Deux islamistes espagnols d'origine marocaine sont accusés d'avoir torturé et assassiné deux musulmans. Ils ont été arrêtés le 28 juin 2012. Leurs victimes avaient, selon les autorités, « adopté un comportement d'Occidental et voulaient se désengager de la lutte pour le djihad ». Ces crimes ont été commis après le jugement sommaire d'un « tribunal islamique ». La police venue arrêter les suspects a dû subir la colère de la population musulmane locale, jets de pierres et cocktails molotov à l'appui. C'est un exemple

¹³³ Bivouac, 17.04.2009, source : journal norvégien *Dagbladet*, agence de presse NTB.

de la propagation rapide de l'islam radical en Espagne mis en évidence en cette année 2012.

Selon la police, la cellule à laquelle appartenaient les assassins présumés était composée majoritairement de citoyens espagnols d'origine marocaine. Ils s'occupaient de l'endoctrinement de jeunes musulmans dans le but de les envoyer dans des camps paramilitaires en Afghanistan.

Par ailleurs, neuf islamistes accusés de planifier des attaques terroristes visant à « libérer » l'Espagne et à y réinstaller l'islam ont été déclarés non coupables par la Cour nationale de Madrid en avril 2012. Ces hommes voulaient « libérer » les villes de Ceuta et Melilla de la domination espagnole pour commencer la reconquête islamique du pays.

Bien que ces islamistes soient des djihadistes adeptes du martyr, le juge a estimé qu'il « manque des preuves irréfutables que ces hommes ont bien l'intention d'attaquer des intérêts espagnols ». Pour lui, « la liberté d'expression et la diffusion d'idées, de pensées ou de doctrines est une caractéristique du système démocratique que nous devons protéger, même pour ceux qui sont en désaccord et défendent le changement. »

Des rapports confirment

Deux rapports mettent en évidence le danger islamiste et violent, l'un issu du *National Intelligence Center* (NIC), révélé à l'occasion de ce jugement, l'autre du ministère de la Défense.

Le premier indique que le radicalisme islamique est la plus sérieuse menace à la sécurité de l'Espagne. Il dresse le portrait d'un groupe salafiste qui souscrit à la version

« la plus radicale et violente du salafisme-djihadisme ». Les membres de ce groupe sont établis à Barcelone, Madrid, Malaga et Valence, ils sont actifs dans quatre mosquées de Barcelone et deux de Valence dirigées par des imams radicaux d'Algérie et du Maroc. Ce sont des centres de prosélytisme et de recrutement qui utilisent « l'instruction religieuse comme un leurre ».

Quant au rapport du ministère de la Défense, il examine quelques-uns des principaux groupes islamistes opérant en Espagne, dont les Frères musulmans. Il conclut que l'islam radical est en forte progression. Le document observe : « Le large éventail de libertés dans des pays comme l'Espagne, telles que la liberté d'expression et d'association, et les protections judiciaires étendues, représentent paradoxalement un avantage pour les mouvements islamistes qui souhaitent diffuser des messages opposés à la démocratie ou des messages qui favorisent la radicalisation. »

Une étude menée par le ministère espagnol de l'Intérieur fournit un éclairage supplémentaire sur les convictions des musulmans d'Espagne : plus de la moitié se considèrent comme « très religieux », plus de 80 % sont opposés à l'interdiction de la burqa et seuls 39 % refusent l'établissement de tribunaux de la charia en Espagne. Enfin, plus de 60 % affirment obéir aux instructions des imams de leurs mosquées locales¹³⁴.

Le Maroc empêche l'intégration de ses immigrants

Le gouvernement marocain met en œuvre d'une façon

¹³⁴ <jssnews.com>, 03.07.2012, sur la base d'un article de Soeren Kern, *StoneGate Institute*.

agressive « une stratégie à grande échelle » pour exercer son contrôle sur les croyances et pratiques religieuses et culturelles d'environ un million d'immigrants marocains qui résident en Espagne.

La stratégie comporte l'établissement d'une société parallèle musulmane. Son but est de dissuader les Marocains de s'intégrer dans leur pays d'accueil et d'encourager un style de vie islamique, à l'écart de la société espagnole.

Rabat finance aussi la construction de centaines de mosquées dont les imams sont appointés par le gouvernement marocain. De plus, il tente d'imposer l'instruction religieuse musulmane dans les écoles publiques espagnoles et pousse les familles marocaines à retirer leurs enfants des écoles qui refusent de répondre à cette demande.

Ces informations ressortent d'une fuite d'un rapport secret dont des extraits ont été publiés par le journal madrilène *El Pais*¹³⁵.

Terrorisme aux États-Unis

Selon un rapport du Congrès américain, 21 projets d'attentats menés par des Américains ou des résidents permanents aux États-Unis ont été déjoués entre 2001 et 2009, contre 36 de mai 2009 à février 2012. Le dernier concerne un Marocain qui préparait un attentat suicide contre le Capitole. Il a été arrêté muni d'une arme et d'une veste d'explosifs factices, fournies par des agents fédéraux qui se faisaient passer pour des membres d'Al-Qaïda. Le FBI a réussi ainsi à déjouer plusieurs opérations. Il est critiqué par cer-

¹³⁵ Riposte laïque, 29.08.2011, Bernard Dick.

tains qui se demandent si ce n'est pas lui qui encourage les suspects par son infiltration alors qu'ils n'auraient peut-être pas passé à l'acte sans l'intervention des services secrets.

Reculades

Les complices de régressions insupportables dans une société humaniste et égalitaire sont innombrables. Beaucoup sont aveugles, davantage encore craignent de « stigmatiser ». Mais pourquoi les musulmans démocrates se sentiraient-ils stigmatisés par la condamnation d'agissements qu'eux-mêmes réprouvent ? Et quand bien même ? Il y a déjà 30 ans, Le journaliste et spécialiste des pays arabes Jean-Pierre Péroncel-Hugoz avertissait : « ... refuser de combattre le fondamentalisme coranique de peur de nuire ou de déplaire à l'Islam, serait une attitude comparable à celle qui consistait à se taire au sujet du nazisme ou du stalinisme pour ne pas risquer de s'en prendre en même temps au peuple allemand ou au peuple russe. Dénoncer l'intégrisme islamique, c'est au contraire encourager les musulmans modernistes à en faire autant, c'est éclairer les musulmans abusés. »¹³⁶ L'avertissement est plus que jamais à l'ordre du jour.

Au Québec, l'année 2011 a été marquée par le procès pour crime d'honneur de deux parents et de leur fils qui ont assassiné quatre femmes, dont la première femme du père et ses trois filles. À l'occasion du 8 mars, impossible de trouver une mention quelconque de ce drame sur le site de la Fédération des femmes du Québec qui fait son bilan. Il

¹³⁶ *Le Radeau de Mahomet*, Lieu commun, 1983.

faut dire que l'activité de cet organisme s'est portée durant l'année écoulée sur le droit de porter le niqab dans l'administration, y compris dans les garderies.

Pendant ce temps, l'essayiste Djemila Benhabib, qui a ouvert un blog contre les radicaux, subit leurs foudres et celles des bien-pensants, parce qu'elle s'émeut du sort des fillettes obligées de porter le voile dans des écoles coraniques et se bat contre les idiots utiles de ce totalitarisme. Comme le dit Chahdortt Djavann, ce n'est pas à 10 ans que tout soudain, une petite fille ressent le besoin de porter le foulard.

Inversement, la ministre de l'Éducation du Québec Line Beauchamp s'est réjouie d'un accommodement raisonnable qui permet à une petite musulmane d'une école maternelle de ne pas écouter de musique¹³⁷.

Le burkini plébiscité

En Allemagne, les concessions sont nommées compromises. Le district de Dortmund-Scharnhorst a concocté un nouveau règlement qui indique : « Pour les piscines scolaires, les vrais burkinis collants en élasthane sont autorisés ». Le burkini, dont le nom même indique la ségrégation, est un maillot deux pièces couvrant le corps de la tête aux chevilles. Seuls restent visibles les pieds, les mains et le visage. C'est une autre cage à cacher le corps diabolique des filles.

Le conseiller municipal Jörg Stüdemann qui a annoncé cette décision s'est félicité d'avoir « ainsi trouvé un accord

¹³⁷ *Poste de Veille*, 08.03.2012.

tout à fait pacifique avec les deux ménages musulmans qui s'étaient plaints de l'interdiction du burkini en vigueur jusqu'ici ».

La direction de la piscine avait tenté de faire valoir que cette interdiction n'avait rien de « raciste » ni de « discriminatoire », mais qu'elle se justifiait par des raisons d'hygiène.

La concession en suit une autre. La piscine propose déjà des horaires réservés aux femmes : « Ce jour-là, tout le personnel de la piscine est exclusivement féminin, et il est impossible de voir de l'extérieur les femmes qui se baignent. »

Pour Ahmad Aweimer, porte-parole de la communauté musulmane de Dortmund, « l'important est que les jeunes filles aient la possibilité d'apprendre à nager ». Or, à l'en croire, ce n'est pas possible sans cet uniforme, puisque « le port du burkini à partir de la puberté constitue une obligation religieuse ».

La ville de Dortmund était devenue, il y a quelques années, un cas d'école du multiculturalisme quand les musulmans avaient voulu y introduire l'appel du muezzin depuis le minaret de leur nouvelle mosquée géante. Compromis trouvé : l'appel du muezzin n'aurait lieu que le vendredi et sa longueur serait limitée à quatre minutes¹³⁸.

Dans la belle Helvétie, rester ferme sur une règle pour céder totalement sur l'autre s'appelle « ne pas transiger ». Ainsi, on obligera les filles à prendre des cours de natation, mais en les autorisant à porter le burkini. Un journal suisse alémanique révèle que six familles musulmanes de Bâle (neuf filles) refusent d'envoyer leurs filles âgées de 7 à

¹³⁸ <fr.novopress.info>, 11.03.2012.

10 ans au cours de natation. « Le canton n'entend pas transiger sur l'obligation de suivre ces cours. Les enfants n'ont qu'à nager en burkini », explique Doris Ilg, rectrice des écoles primaires du canton. « À partir du moment où les fillettes n'ont pas encore atteint la puberté, qu'elles peuvent porter un costume qui couvre tout leur corps et qu'elles ont la possibilité de se changer et de se doucher seules, il n'y a aucune raison de les dispenser des cours de natation. »

On remarquera que le canton a déjà capitulé sur l'interdiction de cacher le corps des filles dès la puberté — le burkini vaut pour les filles non-pubères — et sur les vestiaires et douches individuels.

Selon l'UDC Oskar Freysinger, « en acceptant le burkini, on accepte implicitement l'infériorité de la femme. Ce n'est pas une revendication innocente. » Les femmes du parti Vert de Genève pourront, elles, aller se baigner avec leur camarade Lucia Dahlab, portée sur leur liste aux élections communales et qui approuve ce vêtement. Les copines non-musulmanes en bikini et Lucia en burkini : une image parfaite de la compromission des Verts d'Europe avec l'intégrisme.

Les femmes progressistes, féministes de la première heure, utilisent une rhétorique rôdée : fermeté dans une première phrase, concession dans la seconde. Maria Roth-Bernasconi, présidente des Femmes socialistes suisses, « s'indigne de la sexualisation qui est faite du corps des petites filles ». Mais « c'est comme pour la burqa. Nous y sommes opposées, mais considérons que ce n'est pas vraiment un problème chez nous ». Sous-entendu, c'en est un chez les autres, on laisse donc faire jusqu'à ce qu'on se rende compte que chez nous aussi c'est un problème.

Curieusement, l'argument n'a pas été utilisé par la même députée qui a fait voter une loi contre l'excision, pour prévenir, alors qu'un seul cas a été découvert en Suisse. La différence ? Elle pouvait répéter *ad nauseam* que les excisions n'ont rien à voir avec l'islam. Après tout, il n'y a que 300 millions de musulmans qui excisent.

Les enseignants, qui commencent à saturer devant d'incessantes revendications, sont moins complaisants. Georges Pasquier, président du *Syndicat des Enseignants Romands* (SER) se réfère à un document sur la place des religions dans l'école. « Inspiré de la Déclaration des droits de l'homme, il est question, notamment, du caractère de neutralité de l'école et de la garantie de l'égalité des sexes. Autoriser le burkini enfreint ces deux règles. »

Mais personne, ni l'enseignant ni les autorités, ne résiste à la pression sexiste : « On peut encore, poursuit Pasquier, même si c'est compliqué, négocier la demande de douches et de vestiaires individuels pour des questions de pudeur. [...] On peut convaincre, concevoir des dérogations [...] j'ai été confronté il y a quelques années à des parents qui ne voulaient pas mettre leur fille en camp de ski parce que j'étais un enseignant mâle [...] J'ai cherché à comprendre et donné des garanties, par exemple qu'il y aurait aussi un encadrement féminin. »¹³⁹

Le niqab ne doit pas être interdit en Suisse. Le parlement a enterré une motion d'Oskar Freysinger (UDC) en ce sens. Raison, selon la ministre socialiste de la justice Simonetta Sommaruga : un problème insignifiant en terme

¹³⁹ 24 heures, *Tribune de Genève*, 12.04.2010 ; *Fémina*, 19.04.2010.

de nombre. Freysinger a annoncé le lancement d'une initiative qui donnera le dernier mot au peuple.

Réunion scolaire interdite aux pères

Ce qui est intéressant avec les revendications islamiques, c'est qu'il y a toujours du nouveau et du surprenant. Une école danoise a ainsi interdit une réunion aux pères de ses élèves afin de préserver la « pudeur » des femmes. Ils sont exclus car, explique le directeur de l'école, « nous avons des mères d'origine immigrée dont les époux pensent que les femmes ne doivent pas participer à un événement auquel assistent d'autres hommes ».

Une manière originale d'intégrer les musulmans intégristes.

La décision qu'a prise cette école de Copenhague a opposé hommes politiques et personnel scolaire. Le président du syndicat danois des professeurs Anders Bondo Christensen appuie la décision du directeur de l'école. Elle révolte en revanche certains hommes politiques, en particulier le dirigeant du Parti socialiste populaire danois Villy Søvndal, scandalisé par le fait que l'on fasse fi de l'égalité des pères pour des « idées religieuses obtuses ». Le chef du parti au conseil municipal a promis : « Nous n'allons pas permettre que des immigrants décident de la façon dont nous organisons nos réunions dans nos écoles. »¹⁴⁰

¹⁴⁰ Bivouac, 07.02.2010.

Filles impures à l'arrière

Autre exemple¹⁴¹, canadien cette fois : la transformation de la cafétéria d'une école en mosquée pour la prière du vendredi. Un journaliste du *Star* s'est rendu dans cette école de Valley Park à Toronto qui fait cette concession au nom des accommodements raisonnables. Il observe les bénévoles installer des barrières qui divisent l'espace. Les garçons entrent à l'avant et forment quatre rangées. Les filles entrent par l'arrière, elles ont mis des foulards et des châles pour couvrir leur tête et leurs bras et s'installent derrière les barrières. Celles qui ont leurs règles s'assoient tout à l'arrière : impures, elles ont le droit d'écouter la prière, mais pas d'y participer. Le service se déroule en arabe et l'école ne supervise pas ce qui se dit.

Le directeur de l'éducation Chris Spence défend cette décision en disant que selon la Charte canadienne des droits et libertés, l'école a « l'obligation » de répondre aux besoins religieux des élèves.

Accepterait-on qu'une école publique permette un rituel hindou qui oblige à placer des barrières séparant les élèves selon la caste, avec les intouchables à l'arrière pour cause d'impureté ?

Un nouveau recul nous vient du domaine footballistique. Le port du voile est autorisé lors des compétitions de football féminin depuis juillet 2012. La décision a été approuvée par la Fédération internationale de football et l'*International Football Association Board* (IFAB). Cette initiative, saluée par l'ONU, donnera « l'opportunité à de remarquables ath-

¹⁴¹ Poste de Veille, 13.07.2011.

lètes féminines de démontrer que porter un voile n'est pas un obstacle au succès dans la vie et le sport », a estimé le conseiller de Ban Ki-Moon, Wilfried Lemke.

La classe politique française s'assied sur la loi de 1905

En France, grâce à des élus de gauche et aux pressions islamistes, le conseil d'État a rendu cinq décisions qui donnent raison à des collectivités locales qui paraissaient avoir pris quelques libertés avec la loi sur la laïcité, dont l'article 2 stipule que « l'État ne reconnaît, ne salarie et ne subventionne aucun culte ».

Si ces avis faisaient jurisprudence, ils enterrerait définitivement la loi de séparation du religieux et du politique. Deux dossiers concernent la religion catholique : le financement d'un ascenseur pour accéder plus rapidement à la cathédrale de Fourvière à Lyon et l'achat d'un orgue pour une paroisse. L'enjeu est autrement plus grave dans les trois affaires concernant la religion musulmane.

À Montpellier, c'est une salle polyvalente qui a été recyclée en mosquée par la ville. Un premier jugement avait cassé cette décision. La municipalité avait alors déposé un recours, le Conseil d'État lui a donné raison. Au Mans, c'est la construction d'un abattoir halal que la communauté urbaine a décidé de subventionner. À Montreuil, le Conseil a donné raison à la municipalité qui a offert un terrain aux représentants du culte musulman. Grâce à un bail emphytéotique, il coûtera 1 euro par an pendant 99 ans. À Marseille notamment, de telles décisions avaient été mises en

échec devant des tribunaux administratifs pour non-respect du prix de l'immobilier¹⁴².

Un homophobe « exemple de l'année » en Norvège

Il fut un temps où les pays scandinaves étaient les sociétés les plus ouvertes et socialement les plus tolérantes. La marée montante du fondamentalisme religieux casse cette belle image. On trouve dans les quotidiens de Stockholm et d'Oslo des critiques régulières de la droite chrétienne américaine, mais le fondamentalisme de leurs concitoyens musulmans est systématiquement passé sous silence ou excusé. Un exemple est révélé par la journaliste norvégienne Rita Carlsen, qui concerne « l'Exemple de l'année », titre décerné par le ministère norvégien de l'enfance, de l'égalité et de l'insertion sociale.

Selon le gouvernement, Mahdi Hassan a reçu ce titre pour son action sans relâche auprès des jeunes indigents de la région pour améliorer leur vie quotidienne. Beau modèle ! Sauf que l'exemplaire Hassan a un petit problème avec les gays, ce qui en des temps anciens l'aurait catégoriquement empêché d'être applaudi en Scandinavie.

Rita Carlsen rappelle : « Hassan a déclaré au journal *Arbeidets Rett* qu'il veut faire interdire l'homosexualité, conformément au Coran ». Est-il favorable à la peine de mort pour les gays ? « C'est à chaque pays de décider », répond-il.

Cette récompense a suscité la colère des groupes de défense gays. Mais le leader du parti socialiste de gauche Stein

¹⁴² Riposte laïque, 22.07.2011.

Petter Løkken, de la commune où vit Hassan, a défendu ce choix : « La liberté d'expression existe en Norvège, et au Parti socialiste de gauche de Tynset, nous considérons que l'opposition de principe de Mahdi à l'homosexualité ne pose aucun problème. C'est conforme à sa religion. »¹⁴³

Interdiction de débattre de l'islam

En Belgique, un assistant d'université réussit à empêcher un débat. L'invitée n'est pourtant pas dangereuse : c'est Caroline Fourest, groupie de François Hollande, qui fut un temps dénonciatrice du radicalisme musulman, mais préfère désormais se spécialiser dans la lutte contre « l'extrême droite ». Elle devait participer ce 7 février 2012 à un débat consacré à ce dernier thème à l'Université libre de Bruxelles (ULB). Le débat avait à peine pris son envol que plusieurs personnes affublées de keffieh et de burqas ont commencé à chahuter dans l'enceinte de l'auditoire et à scander des paroles haineuses à son encontre. Certains ont fait le salut nazi. Le débat a dû être annulé.

Ce mouvement de contestation était conduit par un assistant de l'ULB, Souhail Chichah, connu pour ses idées extrémistes. Le recteur a décidé de saisir le Conseil de discipline sur le sort de l'assistant.

Le plus fort dans l'histoire est de constater que l'ULB engage des extrémistes pour encadrer ses étudiants. Dans cette même université, certains contestent les cours de biologie au nom du créationnisme.

¹⁴³ *Poste de Veille*, 16.03.2010.

L'attrait d'un électorat en pleine expansion

Mobilisation musulmane en Grande-Bretagne : l'ancien maire de Londres, le travailliste Ken Livingstone, surnommé Ken-le-Rouge, explique dans l'une des mosquées les plus extrémistes de la capitale qu'il compte « éduquer la masse des Londoniens » sur l'islam s'il est élu à la mairie de Londres en mai 2012. « Cela contribuera à fortifier notre ville en tant que phare montrant le sens des paroles du Prophète ». Livingstone décrit la parole de Mahomet dans son dernier sermon comme « un dessein pour toute l'humanité [...] Je veux passer les quatre prochaines années à m'assurer que tous les non-musulmans de Londres connaissent et comprennent ses mots et son message ». Il a également promis aux musulmans de rendre leur vie un peu plus facile financièrement.

Ken-le-Rouge a tenu ces propos lors de la prière du vendredi dans la mosquée de Finsbury Park, anciennement contrôlée par le recruteur terroriste Abou Hamza. Il ne s'est pas, que l'on sache, converti à la religion mahométane, mais ses liens avec l'islam radical ne datent pas d'aujourd'hui. Il a raté de peu son retour à la mairie.

Cette tendance des candidats « de souche » à s'agenouiller devant l'électorat musulman en lui promettant une islamisation facilitée n'en est qu'à ses débuts. Georges Galloway, député britannique, lui aussi membre du « Respect Party », s'est fait élire à Bradford Ouest peu auparavant avec une majorité écrasante, en surfant sur la vague islamiste. Sur un de ses tracts adressé aux musulmans, on pouvait lire : « Moi, George Galloway, je ne bois pas d'alcool et je n'en ai jamais bu. Posez-vous la question de savoir si l'autre candi-

dat (un travailliste) dans cette élection peut en dire autant. Moi, George Galloway, je me suis battu pour les musulmans au Parlement et à l'étranger toute ma vie, et j'ai payé un prix pour cela. Moi, George Galloway, j'ai été honoré par la plus haute décoration civile du Pakistan.» Ses autres arguments et la manière dont il insulte son adversaire comme certains le font à l'endroit des « mécréants » donnent des haut-le-cœur.

Sa victoire a stupéfié le landerneau¹⁴⁴. Quelques semaines plus tard, une journaliste a révélé que Galloway s'était converti à l'islam dix ans auparavant.

Un professeur ose

Des personnalités osent la clarté. Mahfooz Kanwar, professeur émérite d'une université de Calgary au Canada, réagit au cas d'une douzaine de familles musulmanes qui, à peine installées au Manitoba, ont exigé que leurs enfants inscrits à l'école publique soient exemptés des cours de musique et que garçons et filles soient séparés durant les cours d'éducation physique.

La commission scolaire s'efforce de trouver un moyen d'adapter le programme afin de répondre aux souhaits de ces familles. Mahfooz Kanwar a une meilleure idée. « Je leur répondrai : ici c'est le Canada, et au Canada nous enseignons la musique et l'éducation physique dans nos écoles. Si ça ne vous convient pas, partez. Si vous voulez vivre sous la charia, retournez dans le pays infernal d'où vous venez ou dans tout autre pays infernal régi par la

¹⁴⁴ Bivouac, 01.04.2012, *Telegraph*, *l'Expression DZ*, 30.03.2012.

charia. » Il s'oppose à la politique multiculturelle poursuivie par l'État, laquelle « consacre le mensonge selon lequel toutes les cultures et croyances ont la même valeur et sont également valables ».

Kanwar a été dans les années 1970 président-fondateur de l'Association Pakistan-Canada et grand partisan du multiculturalisme. Il est revenu de ces angéliques visions¹⁴⁵.

Le préfet de Paris remonte les bretelles à Bertrand Delanoë

C'est un pari : ce genre de réaction va devenir de plus en plus rare pour s'éteindre tout à fait. Savourons donc cet extrait d'une lettre de la préfecture de Paris à Bertrand Delanoë en août 2011 :

OBJET : Organisation d'une « Soirée du Ramadan » dans les locaux de l'Hôtel de Ville de Paris

Mon attention a été récemment appelée sur les conditions de l'organisation, par la mairie de Paris, le 24 août, d'une soirée intitulée « soirée du Ramadan » à l'occasion de laquelle sera servi aux participants, un « iftar léger ».

Après examen de la jurisprudence administrative et consultation des services de la direction des libertés publiques et des affaires juridiques du ministère de l'Intérieur, il apparaît que votre décision d'organiser une telle soirée à caractère cultuel semble contraire au principe de neutralité des services publics et à l'article 2 de la loi de 1905 selon lequel « la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1^{er} janvier qui suivra la pro-

¹⁴⁵ Poste de Veille, 12.02.2011, source : *Calgary Herald*.

mulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes».

Le Conseil d'État admet toutefois qu'une collectivité publique puisse effectuer certaines dépenses afin de permettre l'exercice de pratiques à caractère rituel relevant du libre exercice des cultes, en subordonnant cette possibilité à deux conditions :

l'existence d'un intérêt public local, tenant notamment à la nécessité que les cultes soient exercés dans des conditions conformes aux impératifs de l'ordre public, en particulier de la salubrité et de la santé publiques (construction d'un abattoir pour permettre l'abattage rituel et éviter les abattages clandestins....)

le respect du principe de neutralité à l'égard des cultes et du principe d'égalité, ce qui exclut toute libéralité et, par suite, toute aide à un culte particulier.

Au cas particulier, et en l'absence d'information financière complémentaire, cette soirée ne paraît répondre à aucune de ces conditions.

C'est la raison pour laquelle, je vous remercie de bien vouloir m'apporter toute information utile sur les modalités de financement de cette « soirée du Ramadan » de façon à m'assurer qu'elle s'inscrive dans le respect de la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État.

Le maire s'est assis sur la lettre, la soirée a eu lieu. On ne sait s'il s'est donné la peine de répondre.

Le préfet, lui, vaque à d'autres occupations. Le pouvoir socialiste l'a remplacé dès sa prise de fonction. Deux mois plus tard, une nouvelle agape était organisée à l'occasion de la fin du ramadan 2012.

Espoir albanophone

En Suisse, une note d'espoir a ouvert 2012. Une trentaine d'imams ont créé l'Union des imams albanophones de Suisse, qui se veut le représentant de cet islam modéré. Et qui le montrent. Son président Rehan Neziri estime essentiel que les imams parlent au moins une langue nationale et connaissent l'histoire, la culture et les institutions suisses. Il se dit surtout « totalement en accord avec le système suisse, où État et religion sont séparés ».

Sur la question du foulard, il signale qu'en Suisse comme au Kosovo, la majorité des musulmanes albanophones n'en portent pas. Légère anxiété tout de même, il souligne que « le Coran (le) recommande ». Que prêchent donc ces imams aux petites filles dans leurs mosquées ?¹⁴⁶

Notons que les albanophones représentent près de la moitié des musulmans de Suisse et 10 % de la population du Kosovo.

Des paroles rares

Pourquoi n'entend-on jamais ce genre de discours :

« J'aimerais remercier la Suisse qui comme les autres pays européens accueille tant de mes frères et qui par exemple régularise 40 % des requérants, bien que le droit d'asile leur ait été refusé.

« Merci pour les innombrables organismes créés pour aider les immigrés. Merci pour les commissions fédérales, les délégués à l'intégration, merci pour l'information, l'alpha-

¹⁴⁶ *Tribune de Genève*, 28.02.2012.

bétisation, les cours de langue, les formations, les soins, les millions de traductions, les organismes psychiatriques interculturels, les services juridiques spécialisés...

« Merci pour les assurances et les aides sociales.

« Merci pour les libertés, merci pour le respect du droit, pour l'égalité entre hommes et femmes, merci de ne pas renvoyer ceux d'entre nous qui sont gravement malades ou âgés, merci de vous soucier particulièrement des familles, merci pour le regroupement familial, merci pour le respect des droits humains.

« Merci pour les milliards de francs ainsi dépensés. »

C'est un vœu que partage la journaliste française Elisabeth Lévy, qui l'exprime plus poétiquement : « ... ce serait sympa qu'ils disent de temps en temps que c'est bien joli ici, même si tout n'est pas rose, et qu'on se mette tous ensemble à arroser le jardin et à soigner les vieux arbres plantés par les ancêtres, puisqu'ils sont à tout le monde. »¹⁴⁷

¹⁴⁷ *La gauche contre le réel*, Fayard, 2012.

En route pour un voyage au bout de la nuit ?

C'est autant de l'intérieur des pays occidentaux que de l'extérieur que le danger islamiste et la misogynie qui lui est liée grandissent. Le monde libre dans son entier devrait trembler devant cette expansion. Les pays du Printemps arabe, les Maldives, le Mali, la Lybie en sont les dernières victimes. Le Maroc est sous la coupe des islamistes. Au Nigeria, où des États ont introduit la charia, les chrétiens subissent incendies et assassinats. La Malaisie et l'Indonésie cèdent aux pressions. Les Philippines et la Thaïlande sont menacées par des insurrections de leur minorité musulmane. Les Coptes sont de plus en plus persécutés. Les châtiments corporels reprennent du service, les femmes sont traitées de manière indigne. Et tout cela avec l'accord implicite de l'Organisation de la conférence islamique (OCI) devant laquelle l'Occident, y compris le pâle Obama, se couche. Un Occident qui ne cesse d'être mis en accusation pour des broutilles par des régimes qui privent leurs citoyens de droits fondamentaux.

Après le nazisme et le communisme, l'Europe veut-elle expérimenter le totalitarisme islamique ?

Les dégâts de cette idéologie moyenâgeuse s'amplifient, car tous les jours, de nouvelles exigences sont acceptées par les démocraties. La discrimination des petites filles et des femmes, la progression de la non-mixité en sont une dra-

matique illustration. Comme l'est ce vaste antisémitisme que nos sociétés feignent de ne pas voir et qui de temps à autre lui saute à la figure.

Le fait que le racisme anti-juif est très répandu dans les rangs musulmans constitue encore une question taboue. Nulle part on n'entend des responsables de mosquées ou d'associations assurer que les versets du Coran qui s'en prennent aux juifs ne sont plus d'actualité et qu'ils s'engagent à lutter contre ce fléau. Il faut dire que lorsqu'un Mohamed Moussaoui, président du Conseil français du culte musulman (CFCM), sous-entend de manière perverse qu'il n'y a aucun racisme anti-juif chez Merah, puisque ses victimes militaires avaient « une apparence peut-être maghrébine », le comble de l'hypocrisie est atteint. Le même, interlocuteur majeur des autorités françaises, ose aussi affirmer à propos des assassinats de chrétiens au Moyen Orient : « Le prophète de l'islam parle des Gens du livre avec des règles de respect extraordinaire ! ». Le désespoir vous saisit devant cette tartuferie. Il s'approfondit devant l'ignorance crasse de l'intervieweuse qui approuve avec ravissement¹⁴⁸. Et l'on attend toujours les manifestations de musulmans contre les meurtres et persécutions anti-chrétiennes qui contaminent tous les pays d'islam où ces minorités existent encore.

Quelque 90 % des attentats dans le monde sont commis au nom de l'islam. Ils font des morts chaque jour. Le recrutement de djihadistes en Europe bat son plein. Dans ce contexte, on ne peut plus se satisfaire des affirmations rassurantes des dignitaires musulmans. Ni accepter que l'on

¹⁴⁸ BFMTV, 07.01.2012 et KTOTV, 23.03.2012.

ferme la question de savoir pourquoi pour la première fois de l'histoire des croyants dans le monde entier tentent de tuer un maximum de victimes innocentes (pour la plupart musulmanes) au nom d'une religion. Se désolidariser des actes criminels commis par des coreligionnaires ne suffit pas à être dédouané.

Une autre question se pose : pourquoi ces modérés si affectés que l'on assimile islam, islamisme et terrorisme ne luttent-ils à aucun moment contre le radicalisme et le terrorisme sur lesquels se fonde cet amalgame ? Il est troublant aussi de constater que ces religieux ne s'émeuvent pas des discours anti-occidentaux de tant de leurs « frères », et ceci dans des sociétés où ils bénéficient de droits et de libertés qu'aucun pays musulman n'a jamais concédés à sa population.

Quant aux milieux politiques et culturels non musulmans, ils ne peuvent plus feindre d'ignorer le double visage du Coran, religieux et politique, qui habilement instrumentalisé ouvre des boulevards aux extrémistes.

Le radicalisme qui règne peut encore être combattu. Pourquoi ne pas conclure avec les responsables de mosquées des chartes où ils reconnaîtraient le cœur des libertés assurées par nos constitutions ? Pour ne pas stigmatiser ? Oublions ce mot magique qui sert à neutraliser la critique. Il n'a aucun sens : en quoi des musulmans acquis aux valeurs des démocraties se sentiraient-ils stigmatisés par la prévention d'un extrémisme qu'ils disent condamner et dont personne ne peut contester la montée en puissance dans leurs rangs ? Pourquoi d'ailleurs ne porteraient-ils pas eux-mêmes cette prévention ? Il est tout de même assez stupéfiant que ces musulmans intégrés de nos socié-

tés se sentent stigmatisés par l'interdiction du niqab plutôt que par son apparition !

Pour une saine lutte contre le radicalisme, on pourrait retirer la moitié du financement des associations antiracistes ciblant les Blancs et la consacrer à la prévention de l'homophobie, des thèses sur l'infériorité des femmes et sur le suprématisme religieux. Toujours en collaboration avec des responsables de mosquées et d'associations.

Le réseau des Frères musulmans en particulier tisse une toile de plus en plus vaste. Tomber sous la coupe de ces radicaux est un danger qui guette tout adepte de Mahomet. On mentionnera pour exemple le contenu d'un « Recueil de fatwas » destiné aux communautés islamiques européennes. Publié par le Conseil européen de la recherche et de la fatwa, qui rassemble des Frères musulmans, ce best-seller comprend presque tous les ingrédients de l'intégrisme, de l'intolérance religieuse et de la misogynie. L'un de ses auteurs, Youssef Ibram, a longtemps été l'imam principal de la grande mosquée de Genève, et Rached Ghannouchi, chef d'Ennahda, en faisait partie avant son retour en Tunisie.

Les radicaux n'ont rien à faire de la démocratie et n'auront de cesse de la remplacer par un régime archaïque. Déjà, les émeutes, les épisodes violents entre extrémistes et police, l'emprise sur des quartiers, le contrôle des filles et des femmes sont en plein essor.

Les ennemis des démocraties, ce sont aussi les progressistes qui pratiquent l'autoflagellation quotidienne, qui réclament inlassablement que les ex-colonisateurs et les soutiens du capitalisme expient leurs crimes. Ce sont des gens

persuadés que toute revendication de préservation d'une identité ou d'une culture est positive... sauf s'il s'agit de la nôtre. Ils prennent une responsabilité rare : être les alliés de ceux qui rêvent de faire tomber nos démocraties entre les mains de l'islam des ténèbres.

On entend chaque jour que notre société a perdu tout sens, tout idéal. Pourtant, des dizaines de millions de personnes rêvent — et pour beaucoup tentent — d'y venir. Elles ont peut-être compris que les libertés individuelles jointes à la réussite matérielle représentent une réussite historique exceptionnelle et enviable ? Il y a peut-être là un idéal à préserver et à renforcer, puisque pour être avancées, nos sociétés ne sont évidemment pas sans failles. Elles sont même confrontées à des problèmes graves. Faut-il les aider à sombrer ou participer à leur revitalisation ? Beaucoup d'Occidentaux agissent comme s'ils avaient choisi la première voie. Une société qui ne croit plus en elle-même prend le risque de céder la place à une religion qui ne doute pas d'elle-même jusqu'à, pour tant de ses membres, être prêts à mourir et à tuer.

Les fanatiques qui rêvent de renverser nos démocraties ne sont qu'une minorité ? Comme le remarque Christopher Caldwell, les Bolchéviques de 1917 étaient encore plus minoritaires que les islamistes d'Europe aujourd'hui¹⁴⁹.

À quand la possibilité de débattre de tout cela ? À quand la fin de cette époque où telle personnalité politique fait une critique ou prend une décision frappée au coin du bon sens et doit aussitôt se dédire sous la mitraille média-

¹⁴⁹ Christopher Caldwell, *op. cit.*, p. 340.

tique ? À quand l'adieu à la complaisance face à cet islam totalitaire qui s'affiche sans complexe ?

Les médias évitent trop souvent d'interroger des personnalités critiques de l'islam, ils préfèrent des experts en hypocrisie, tel Tariq Ramadan. Il existe pourtant des spécialistes qui ont mille choses à dire, dont les musulmans déjà cités dans ces pages. Les livres d'esprits indépendants abondent, les réflexions aussi. Mais l'omerta règne dans la presse, dans le Parti de la vertu, dans les recherches universitaires. On aimerait tant que ces dernières nous expliquent par exemple pourquoi un fanatique tel Al Qaradawi est l'un des plus influents « savants » aujourd'hui dans les communautés d'Europe. Ou qu'elles nous disent pourquoi le massacre du 11 Septembre, de même que les attentats islamistes de Londres et Madrid n'ont pas suscité un vaste mouvement de rejet, mais une recrudescence du radicalisme.

Plus les radicaux seront nombreux et plus la défense des libertés et de l'égalité démocratiques sera difficile. Des groupes de militants, des écrivains et de simples citoyens, musulmans ou non, se sont attelés à cette défense. La logique voudrait que leurs rangs grossissent tous les jours. Mais la logique est étrangement peu respectée en matière d'islam, et l'on continue à constater que nos sociétés ciblent les adversaires du radicalisme bien davantage que les radicaux eux-mêmes.

Jusqu'à quand ?

Table des matières

INTRODUCTION	7
LA LIBERTÉ D'EXPRESSION CONFISQUÉE	19
MUSULMANS ET INSOUMIS	31
ISLAM ET ISLAMISATION, DEUX MOIS ORDINAIRES	63
Des discours venus de l'âge de la pierre	65
Les facettes de l'islamisation au quotidien	72
Violences	86
Terrorisme	96
LE DROIT À LA CRITIQUE DES RELIGIONS EXISTE-T-IL ENCORE ?	103
Pas de problème pour des appels au crime et à la violence	107
L'antiracisme, muselière des critiques de l'islam	118
Des autorités et des juges gagnés par le relativisme culturel	134
Les dérives de l'Union européenne et le Processus d'Istanbul	141
Symboles chrétiens parfois autorisés	153
ET SI L'OCCIDENT PRENAIT EN COMPTE SES PROPRES CONSTATS ?	159
Menaces venues des banlieues et des mosquées françaises	159
L'Allemagne scrute les dégâts	179
En Belgique, refus d'intégration, radicalisme et terrorisme	182

Danger de l'extrémisme et du djihad aux Pays-Bas	184
La Grande-Bretagne à la recherche d'une boussole	186
Autriche cherche profs musulmans compétents et ouverts	191
Les pays nordiques dans le brouillard	192
En Espagne, tout s'aggrave	195
Terrorisme aux États-Unis	198
Reculades	199
EN ROUTE POUR UN VOYAGE AU BOUT DE LA NUIT ?	215